



# LA i US

REVUE ÉTUDIANTE EN  
LETTRES ET HUMANITÉS  
DE L'UQAR  
2023-2024





LA REVUE  
ÉTUDIANTE  
EN LETTRES  
ET HUMANITÉS  
DE L'UQAR

## ***Laius*, volumes XVI-XVII, 2023-2024**

### **Comité éditorial**

Émilie Cormier, co-coordonnatrice  
Simon Desjardins, co-coordonnateur  
Jérôme Soucy, réviseur

Katerine Gosselin, professeure  
Julien Goyette, professeur  
Jean-René Thuot, professeur

### **Coordonnées**

Département des lettres et humanités  
Université du Québec à Rimouski  
300, allée des Ursulines  
Rimouski (Québec) G5L 3A1

Courriel : [revue.laius@gmail.com](mailto:revue.laius@gmail.com)

Tous les volumes de la revue *Laius* sont disponibles à l'adresse électronique suivante : [www.uqar.ca/universite/a-propos-de-l-uqar/departements/departement-des-lettres-et-humanites/revue-laius](http://www.uqar.ca/universite/a-propos-de-l-uqar/departements/departement-des-lettres-et-humanites/revue-laius).

La publication de la revue *Laius* est possible grâce à l'appui financier et logistique des Modules d'histoire et de lettres de l'UQAR, du Fonds de soutien aux projets étudiants, de l'Association générale des étudiantes et étudiants du campus de Rimouski (AGECAR) et de l'Association des étudiantes et étudiants en histoire (AEEH).

Mise en pages : Édiscript enr.



# Table des matières

- 5 Mot du comité éditorial
- 7 Regard éthique sur les violences infirmières en milieu de soins  
Jacynthe Drapeau
- 23 L'éthique anarchiste  
Guillaume Gagnier-Michel
- 37 Une enquête orale sur la mémoire des boîtes à chansons : mode d'emploi  
Émilie Cormier et Simon Desjardins
- 51 Conflit sur le front de colonisation : l'apport des réseaux de filiations et de sociabilité à l'étude des dynamiques foncières  
Hubert Lemieux
- 65 Hypertextualité : analyse de la transposition du conte *Alice au pays des merveilles* de Lewis Carroll par Patrick Senécal dans le roman *Aliss*  
Élisabeth Carbonneau
- 79 Récit d'un « tu-eur ». Distance et porosité de l'instance énonciatrice dans *Un dieu un animal* de Jérôme Ferrari  
Sara Renard



- 93 L'évolution du commerce étranger à Louisbourg  
Antoine Jeuil
- 109 Les sphères politiques des peuples samnites : enjeux territoriaux et diplomatiques à l'époque classique  
Jérôme Soucy
- 127 Les « hommes rouges ». L'occurrence d'un terme racisé dans les archives de la Louisiane française (1725-1765)  
Simon Desjardins
- 143 « Elle est une femme libérée » ? Les stéréotypes et préjugés à l'égard de l'apparence et du corps des femmes hippies  
Émilie Cormier
- 159 Le pseudo-réalisme comme stratégie narrative et discursive dans *La servante écarlate* de Margaret Atwood  
Élisabeth Carbonneau
- 175 Le carnaval nordique dans *Du bon usage des étoiles* (2008) de Dominique Fortier  
Marilie Gagnon

## Mot du comité éditorial

Le comité éditorial de la revue *Laius* est heureux de présenter ce numéro double. Pour la première fois, la revue étudiante intègre des articles en éthique, qui viennent ainsi s'ajouter aux habituelles contributions en histoire et en lettres. Nous devons cet élargissement de la revue au travail déterminé et hautement apprécié de Marie-Ève Lajeunesse-Mousseau, qui en a assumé la coordination pendant plusieurs années. Nous tenons à remercier tous les auteurs et autrices qui se sont prêtés au jeu de la publication savante et grâce à qui nous avons droit à un numéro aussi varié que fascinant. Vous y trouverez le résultat de recherches originales couvrant l'étendue des domaines d'études offerts au Département des lettres et humanités de l'UQAR. Nous tenons également à remercier la Fondation UQAR, l'AGECAR, les Modules de lettres et d'histoire ainsi que le Département des lettres et humanités de l'UQAR pour leur participation financière à la revue.



# Regard éthique sur les violences infirmières en milieux de soins

JACYNTHE DRAPEAU  
étudiante à la maîtrise en éthique, UQAR

Quoique des organismes indépendants, comme le Protecteur du citoyen, au Québec, fassent état de lacunes importantes dans notre système de santé et de services sociaux (SSSS)<sup>1</sup>, il n'existe toujours pas de méthodologie précise et valide dans l'étude des violences en milieux de soins. Il s'agit bien d'un problème; alors qu'il faudrait pouvoir objectiver ces violences afin de les combattre, les chercheuses et chercheurs sont dépourvus d'outils de mesure. Elles et ils doivent souvent se contenter de décisions du Conseil de discipline, en déontologie, qui rapportent des faits où la violence est présente, car c'est en déontologie, via le syndic de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ), que les violences commises par les infirmières québécoises sont appréhendées.

Les syndicats, les organismes paragouvernementaux, les chercheuses et chercheurs en sciences infirmières qui étudient le phénomène de la violence en milieu de soins ont plutôt tendance à étudier, et à dénoncer, les violences *subies* par les infirmières<sup>2</sup>.

1. Dans son rapport d'activité 2021-2022, il a enregistré 1968 plaintes, 41,1 % d'entre elles ont été jugées fondées. Protecteur du citoyen, *Rapport annuel d'activités 2021-2022*, Québec, 2022, p. 102, [En ligne], URL: <https://protecteurducitoyen.qc.ca/sites/default/files/2022-11/rapport-annuel-2021-2022.pdf>.
2. Certes, certains rapports d'organismes judiciaires, gouvernementaux ou communautaires soulignant le phénomène, sont disponibles dans la

Aussi, une littérature de plus en plus abondante concernant les enjeux de violences en milieux de soins s'observe (les violences obstétricales, par exemple, ou celles faites aux personnes âgées<sup>3</sup>), mais elle ne s'attarde pas précisément au rôle de l'infirmière dans la perpétration de ces violences. En effet, les violences infirmières subies par les personnes soignées font l'objet de peu d'écrits scientifiques au Québec<sup>4</sup>, encore moins en éthique de la santé<sup>5</sup>.

---

littérature dite grise. Voir Étienne G. Krug, et coll., *Rapport mondial sur la violence et la santé*, Genève, Organisation mondiale de la santé, 2002, 404 p. ; Gouvernement du Québec, *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2017-2022*, Québec, 2017, 88 p. ; Julie Laforest, Pierre Maurice et Louise Marie Bouchard (dir.), *Rapport québécois sur la violence et la santé*, Montréal, Institut national de santé publique du Québec, 2018, p. 169-197. Le propos de ces rapports ne concerne toutefois pas toujours spécifiquement les infirmières et porte souvent sur des milieux ou des clientèles précises.

3. Farah Diaz-Tello, « Invisible Wounds: Obstetric Violence in the United States », *Reproductive Health Matters*, vol. 24, n° 47, 2016, p. 56-64; Isabelle Gernet et Florence Chekroun, « Travail et genèse de la violence : à propos des soins aux personnes âgées », *Travailler*, vol. 20, n° 2, 2008, p. 41-59; Sylvie Lévesque et coll., « La violence obstétricale dans les soins de santé : une analyse conceptuelle », *Recherches féministes*, vol. 1, n° 31, 2018, p. 219-238.
4. Les contributions entre autres de Rachel Jewkes, Naemah Abrahams et Zodumo Mvo (« Why do nurses abuse patients? Reflections from South African obstetric services », *Social Science & Medicine*, vol. 47, n° 11, 1998, p. 1781-1795), ainsi que de Shahaduz Zaman (« L'hôpital comme microcosme de la société : ethnographie d'un hôpital du Bangladesh », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 37, n° 3, 2013, p. 45-62), étudient clairement les violences en milieux de soin. Cependant, elles situent leurs recherches dans un service de maternité dans le premier cas et pointent tous les types de soignantes dans le deuxième. Aussi, ces deux études reflètent des contextes socio-économiques très différents du nôtre, soit l'Afrique du sud postapartheid dans le premier cas et le Bangladesh, qui fait partie des pays les plus pauvres au monde, dans le second.
5. L'éthique de la santé se définit comme étant « l'identification, l'analyse et la résolution des problèmes éthiques qui surviennent dans le domaine de la santé, tant dans les soins directs, que dans la recherche, l'enseignement

Cet article s'inscrit dans un projet de recherche en cours, plus large, sur les violences infirmières en milieux de soins. Il propose une réflexion théorique sur la question de la violence avant d'offrir des pistes de réflexion au sujet de l'application d'une définition de la violence dans les milieux de soin. Nous débuterons par une courte recension des écrits en lien avec la définition du concept de violence pour ensuite décrire les cadres normatifs qui régulent la pratique infirmière au Québec. Nous terminerons l'article par une critique du concept de maltraitance et de sa portée dans le système de santé québécois.

### Recension de quelques définitions de la violence

Le phénomène de la violence est difficile à circonscrire et les chercheuses et chercheurs qui veulent l'étudier font face à de nombreux écueils conceptuels, notamment l'absence de mesure étalon et d'une définition universelle de la violence, ainsi que les défauts des outils de mesure utilisés et la faible taille des échantillons<sup>6</sup>. Il s'agit là d'un problème métaéthique, mais aussi épistémologique. Qu'est-ce que la violence et comment construire des savoirs autour d'un concept faisant autant débat?

En effet, la violence est un phénomène ayant fait l'objet d'un grand nombre d'écrits philosophiques, anthropologiques, sociologiques, psychologiques, éthologiques, etc. La plupart des autrices et auteurs recensés s'accordent pour dire que la violence ne peut pas être liée à des causes uniques et qu'elle s'appuie sur un ensemble complexe de facteurs bio-psycho-politico-socio-culturels. Par

---

ou la gestion» (Jocelyne Saint-Arnaud, *L'éthique de la santé: pour une éthique intégrée dans les pratiques infirmières*, 2<sup>e</sup> édition, Montréal, Chenelière Education, 2019, 409 p., p.15).

6. Julie Laforest, Pierre Maurice et Louise Marie Bouchard (dir.), *Rapport québécois sur la violence et la santé*, ouvr. cité, p. 169-197.

ailleurs, la violence est régulièrement décrite comme un phénomène fréquent, voire banal, tellement il fait partie de l'expérience humaine<sup>7</sup>. Les définitions proposées ont toutes leurs qualités et leurs imprécisions. En voici quelques exemples.

Konrad Lorenz suggère que les mécanismes de la violence se trouvent déjà présents dans l'être humain, dans sa biologie même :

Chez tous ces animaux, le meurtre entre congénères n'est pas empêché par l'effacement d'une pulsion agressive originelle, mais parce que sous la pression de la sélection naturelle, des mécanismes inhibiteurs localisés au sein du système nerveux central se sont constitués exactement de la même manière que des organes spécialisés<sup>8</sup>.

La thèse biologique de la violence a par contre été maintes fois contestée :

L'aptitude à la violence se retrouve chez presque tous les êtres humains et ce n'est pas une découverte récente. Seul le gigantisme que peut atteindre la violence humaine, si on la compare à ce que l'on observe dans le reste du règne animal, pose problème. En d'autres termes, contrairement à ce que suggèrent de nombreux textes philosophiques, le raffinement et la monstruosité de la violence humaine ne trouvent pas leur origine dans les résidus d'animalité déposés en l'Homme par la phylogénèse<sup>9</sup>.

- 
7. Jean-Claude Chesnais, *Histoire de la violence en Occident de 1800 à nos jours*, Paris, R. Laffont, coll. «Les Hommes et l'histoire», 1981, 436 p.; Jean-Marie Domenach, «L'ubiquité de la violence», *Revue internationale des sciences sociales*, n° 30, 1978, p. 759-767.
  8. Konrad Lorenz, *L'homme dans le fleuve du vivant*, Paris, Flammarion, 1981, cité dans Hélène Frappat (dir.), *La violence*, Paris, GF Flammarion, 2000, p. 51.
  9. Christophe Dejours, «Le travail entre banalisation du mal et émancipation», dans Collège international de psychanalyse et d'anthropologie (dir.), *D'un*

Pour certains, donc, l'humain naîtrait avec la faculté de violenter. Il s'agirait de pulsion, voire de réflexe, déclenché par des stimuli négatifs auxquels l'agression viendrait répondre. Dans *L'ubiquité de la violence*, Jean-Marie Domenach discute des éléments ontologiques de la violence chez l'humain. Pour lui, la violence est fondamentalement humaine ; elle est attachée à la conscience de l'Autre :

La proscrire [la violence] par des condamnations morales ou par des résolutions politiques n'a aucun sens. Si respectable que soit la « non-violence », elle ne me semble pas pouvoir représenter une position cohérente et tenable dans un monde où la violence est diffuse et se trouve liée à presque tous les aspects des rapports humains. [...] Nous renoncerons donc à la prétention – par elle-même source des pires violences – d'extirper la racine du mal. Sans doute est-il préférable de s'établir ailleurs, de réduire les dominations et les exploitations par une pratique de la parole, de la démocratie, de la justice<sup>10</sup>.

La posture de cet auteur incite déjà à réfléchir sur la mise en pratique d'une éthique dialogale qui s'appuie sur l'horizontalité des rapports. Cette posture s'avère être abondamment partagée dans la littérature consultée<sup>11</sup>.

---

*siècle à l'autre, la violence en héritage : perspectives psychanalytiques et anthropologiques*, 2002, p. 19.

10. Jean-Marie Domenach, « L'ubiquité de la violence », art. cité, p. 763.
11. Françoise Bouchayer, « La construction du rôle de soignant : propositions pour une approche socio-anthropologique de la bienveillance et de l'indifférence », *Santé publique et sciences sociales*, vol. 8, 2002, p. 53-68 ; Hubert Doucet, *L'éthique clinique : pour une approche relationnelle dans les soins*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2014, p. 51-71 ; Jean-Simon Fabien, « Pour des soins culturellement sécuritaires et exempts de toute forme de discrimination », *Perspective infirmière*, hiver 2022, [En ligne], URL : <https://www.oiiq.org/pour-des-soins-culturellement-securitaires-et-exempts-de-toute-forme-de-discrimination>.



L'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit la violence ainsi :

La violence est l'utilisation intentionnelle de la force physique, de menaces à l'encontre des autres ou de soi-même, contre un groupe ou une communauté, qui entraîne ou risque fortement d'entraîner un traumatisme, des dommages psychologiques, des problèmes de développement ou un décès<sup>12</sup>.

Cette définition peut sembler trop restreinte, pour deux raisons. Premièrement, elle implique une intention violente, rendant impossible le fait d'être violent sans le vouloir ou même sans s'en rendre compte. Or, des victimes expriment que les violences qu'elles ont vécues en milieux de soins incluent des formes plus subtiles, qui n'obligent pas nécessairement l'intentionnalité du geste<sup>13</sup>. Deuxièmement, certains types de violences rencontrés en milieux de soins ne peuvent se retrouver dans cette définition, puisqu'elle ne nomme que la force physique et la menace comme *modus operandi* ; l'intimidation, le sexisme, l'âgisme, l'homophobie et toutes autres formes de comportements fondés sur la haine ou le mépris en sont exclus. Or, il nous semble que toutes formes de propos, d'attitudes ou de gestes ayant pour effet d'instaurer une forme de domination – explicite ou non –, de rapports indûment inégalitaires ou de discriminations sur les personnes soignées, doivent être considérées comme des pratiques violentes.

Parmi les définitions plus larges recensées, celle de Philippe Saltel, philosophe, suggère que la violence s'opère à travers une relation :

- 
12. Organisation mondiale de la santé, « Violence », [En ligne], URL : <http://www.who.int/topics/violence/fr/>.
  13. Karen Morgan et Suruchi Thapar Björkert, « 'I'd Rather You'd Lay Me on the Floor and start Kicking Me' : Understanding Symbolic Violence in Everyday Life », *Women's Studies International Forum*, vol. 29, n° 5, 2006, p. 441-452.

[Elle est la] [r]elation d'un corps humain (ou d'un ensemble de corps humains) à un corps sensible (ou à un ensemble de corps sensibles), telle que l'usage de la force par le premier restreint les modalités d'existence du second et tend à les accompagner de souffrance ou à les anéantir<sup>14</sup>.

La violence définie par Saltel est en premier lieu une relation, ce n'est ni simplement un geste ou une parole, ni une intention, ni même une décision que prend l'agente ou l'agent moral, c'est d'abord un lien entre un corps sensible et un autre. Survient ensuite l'usage de la force, un excès, qui met le second corps sensible en position d'infériorité. Le mode d'opération est la restriction des modalités d'existence et les conséquences, la souffrance ou l'anéantissement. Saltel ajoutera que la violence «met en œuvre un contrôle de celui qui la subit par celui qui la pratique, au profit de ce dernier, et manifeste ainsi une sous-estimation [...] du premier<sup>15</sup>». À la notion centrale de relation s'ajoute donc celle de jugement négatif porté sur autrui.

Pour de nombreux auteurs et autrices, l'usage de la force est l'un des critères essentiels de la violence<sup>16</sup>. La définition de Corbet<sup>17</sup> en est un exemple. L'autrice, psychopédagogue, discute

14. Philippe Saltel, «Violence», dans Jean-Pierre Zarader (dir.), *Dictionnaire de philosophie*, Paris, Ellipses, 2014, 805 p., p. 785-786.

15. Philippe Saltel, «violence», art. cité, p. 786.

16. Solange Cantin, «Les controverses suscitées par la définition et la mesure de la violence envers les femmes», *Service social*, vol. 44, n° 2, 1995, p. 23-33; Jean-Marie Domenach «L'ubiquité de la violence, art. cité, p. 759-767; Yves Michaud, *La violence*, Paris, Presses universitaires de France, 2018, 125 p.; Iris Marion Young, «Five Faces of Oppression», dans Ann E. Cudd et Robin O. Andreasen (dir.), *Feminist Theory. A Philosophical Anthology*, Oxford, Blackwell publications, 2005, p. 91-104.

17. Éliane Corbet, «Les concepts de violence et de maltraitance», *Actualité et dossier en santé publique*, vol. 31, 2000, p. 20-25.

des différences sémantiques entre les concepts de violence et de maltraitance. Elle note que chacun de ces deux concepts décrivent

des faits inscrits dans une relation dans laquelle l'un des protagonistes exerce une force sur un autre, et/ou dans une relation de dépendance, voire également dans une relation de protection comme l'est une relation éducative, mais dont la dimension de protection s'est trouvée niée ou pervertie. Il s'agit d'actes (ou des absences d'actes) subis par des personnes dépendantes et/ou vulnérables<sup>18</sup>.

Une telle définition met en lumière le sort des victimes, qui ne peuvent pas toujours témoigner de leur souffrance, parce qu'incapables de communiquer ou de lutter pour leurs droits. La force aurait pu, originellement, servir à protéger, mais elle a été «pervertie».

Les contextes de pratique des infirmières nécessitent parfois l'usage d'une force, notamment chez les clientèles psychiatriques ou carcérales. Lors de son évaluation liée à l'utilisation de mesure de contention, par exemple, l'infirmière peut décider de restreindre la liberté de mouvement d'une personne soignée en utilisant des moyens environnementaux (l'isolement), mécaniques (les contentions) ou chimiques (les médicaments). Ces gestes, qui ont pour effet de contraindre les personnes soignées, sont le fruit du jugement clinique de l'infirmière «qui juge essentiel d'utiliser une telle mesure<sup>19</sup>» et qui utilise cette force à des fins de protection. L'article 118.1 de la LSSS est limpide à ce sujet :

---

18. Éliane Corbet, «Les concepts de violence et de maltraitance», art. cité, p. 20.

19. Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, «Décider d'installer une contention», [En ligne], URL : <https://www.oiiq.org/decider-d-installer-une-contention?inheritRedirect=true>.

La force, l'isolement, tout moyen mécanique ou toute substance chimique ne peuvent être utilisés, comme mesure de contrôle d'une personne [...], que pour l'empêcher de s'infliger ou d'infliger à autrui des lésions. L'utilisation d'une telle mesure doit être minimale et exceptionnelle et doit tenir compte de l'état physique et mental de la personne<sup>20</sup>.

Dans ce cadre, la force utilisée est nécessaire et vise la protection de la personne soignée. Devons-nous tout de même assumer qu'il s'agit de violence? Cette question est importante surtout dans le contexte où les études féministes, la sociologie et la victimologie en général apportent des éclairages nouveaux sur ce qu'est une victime de violence en faisant basculer les concepts d'intentionnalité et de force brute vers ceux de ressenti et d'injustice perçue. Discutant des liens entre les principes et les théories éthiques, Jocelyne Saint-Arnaud affirme que «la finalité du soin est essentielle, puisqu'elle donne au soin sa raison d'être et sa signification première<sup>21</sup>». Si le but de l'utilisation des mesures de contrôle est d'éviter que des êtres humains subissent des préjudices, l'idée selon laquelle la contention serait une pratique violente est probablement inadéquate.

La question de l'utilisation de la force en milieu de soin est tout de même délicate. À partir de quel degré de force et dans quels contextes précis sommes-nous en mesure de constater qu'il ne s'agit plus de l'usage d'une force légitime, mais bien de violence? Il est admis que, dans l'utilisation des contentions, les gestes de l'infirmière sont effectués dans «une perspective de relation d'aide qui tient compte des caractéristiques de la

---

20. Loi sur les services de santé et les services sociaux, RLRQ 2005, c. c. S-4.2., [En ligne], URL: <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/lc/S-4.2.pdf>.

21. Jocelyne Saint-Arnaud, *L'éthique de la santé*, ouvr. cité. p. 262.

personne et de l'environnement dans lequel elle évolue<sup>22</sup>». Si l'utilisation de la force contre quelqu'un procède d'une intention bienveillante, pouvons-nous utiliser le concept de violence pour la décrire?

### Les cadres normatifs qui régulent la profession infirmière au Québec

Le cadre de pratique de l'infirmière québécoise est circonscrit par de nombreuses normes censées réguler ses actions. L'article 44 du code de déontologie stipule que celle-ci «ne doit pas faire preuve de négligence dans les soins et traitements prodigués au client<sup>23</sup>». L'article 37, pour sa part, est encore plus clair: «L'infirmière ou l'infirmier ne doit pas faire preuve de violence physique, verbale ou psychologique envers le client<sup>24</sup>.» L'article 3 de la Loi sur la santé et les services sociaux (LSSS) condamne aussi les comportements violents de la part des professionnels de la santé. Cet article énonce cinq lignes directrices qui doivent guider les prestations de soins. Parmi elles, les alinéas 2 et 3 (ici fusionnés) nomment les valeurs de respect, de reconnaissance des droits, d'équité, d'autonomie, de dignité et de sécurité, mais s'appuient également sur des vertus telles la courtoisie et la compréhension:

[L]e respect de l'usager et la reconnaissance de ses droits et libertés doivent inspirer les gestes posés à son endroit [...] [L]'usager doit, dans toute intervention, être traité avec courtoisie, équité

- 
22. Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, «Décider d'installer une contention», art. cité.
  23. *Code de déontologie des infirmières et infirmiers*, Éditeur Officiel du Québec, chapitre I-8, r. 9», mis à jour le 31 mars 2024, [En ligne], URL: <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/I-8,%20r.%209>, p. 10.
  24. *Code de déontologie des infirmières et infirmiers*, ouvr. cité, p. 9.

et compréhension, dans le respect de sa dignité, de son autonomie, de ses besoins et de sa sécurité<sup>25</sup>.

L'infirmière doit faire en sorte que les gestes qu'elle pose à l'endroit des personnes soignées expriment les valeurs auxquelles tous les travailleurs et travailleuses du SSSS sont invités à adhérer dans leur pratique.

Ces extraits de cadres normatifs de la profession sont riches d'informations en ce qui a trait aux comportements attendus de l'infirmière. Mais la population attend également de celle-ci qu'elle exprime certaines vertus telles que la compassion, la tolérance, l'empathie, la sollicitude, la tempérance et la rigueur<sup>26</sup>. Sans être formalisées, ces « vertus attendues » de l'infirmière constituent d'autres normativités éthiques, car elles guident, en introduisant des valeurs dans des comportements, les relations que devraient entretenir les infirmières avec les personnes soignées. Elles ont l'avantage d'informer l'infirmière au sujet de ce qui fera d'elle une *bonne* infirmière.

Les normativités légales, déontologiques et les vertus attendues sont connues des infirmières québécoises qui, comme tous les professionnels visés par le code des professions, sont minimalement formées à l'éthique et à la déontologie dans leur cursus scolaire, mais aussi aux valeurs de leur profession. Car le code de déontologie n'est pas qu'une liste d'interdits; il exprime des valeurs et s'y appuie. Ces valeurs sont d'ailleurs énoncées par

---

25. Loi sur les services de santé et les services sociaux, RLRQ 2005, c. c. S-4.2., p. 11, [En ligne, URL: <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/lc/S-4.2.pdf>].

26. Alan E. Armstrong, « Towards a Strong Virtue Ethics for Nursing Practice », *Nursing Philosophy*, vol. 7, n° 3, 2006, p. 110-124; Hubert Doucet, *L'éthique clinique*, ouvr. cité, p. 51-71; Josephine G. Paterson et Loretta T. Zderad, *Humanistic nursing*, New York, National league for nursing, 1988, 129 p.

l'OIIQ: l'intégrité, le respect de la personne, l'autonomie professionnelle, la compétence professionnelle, l'excellence des soins, la collaboration professionnelle ainsi que l'humanité<sup>27</sup>.

Les cadres normatifs ainsi que les valeurs de la pratique infirmière discutés plus haut exigent le respect, l'empathie, le professionnalisme et le respect de la dignité, et condamnent donc toute forme de violence. Or, les plaintes reçues par le syndic de l'OIIQ, concernant des situations de négligence envers les patients, n'ont cessé d'augmenter<sup>28</sup>; 52 jugements rendus par le Conseil de discipline de l'OIIQ, en vertu de l'article 37, ont été répertoriés au cours des dix dernières années<sup>29</sup>. Cet écart entre les valeurs enchâssées dans les cadres normatifs qui régulent la pratique infirmière et la persistance des manifestations de violence de celles-ci en milieux de soin constitue donc un problème majeur, mais d'autres angles sont aussi à étudier; celui de la nature de la relation qu'une infirmière entretient avec les personnes qu'elle soigne en est un exemple.

Certaines violences en milieux de soin résistent à nos tentatives d'établir des liens causaux entre le contexte dans lequel l'infirmière évolue et les manifestations de violence de sa part. Il pourrait s'agir d'un ensemble de facteurs prédisposant à la violence en milieux de soins plutôt que des facteurs inhérents à l'infirmière seulement. Une théorie adéquate de la violence pourra nous éclairer à ce sujet. En ce sens, la théorie de Galtung décrit la

- 
27. Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, « Valeurs de la profession infirmière », [s.d.], [En ligne], URL: <https://www.oiiq.org/pratique-professionnelle/deontologie/valeurs-de-la-profession-infirmiere?inheritRedirect=true>.
  28. Joanne Létourneau et Myriam Brisson, « Qu'entend-on par négligence? », *Perspectives infirmières*, vol. 16, n° 2, 2019, n. p.
  29. « SOQUIJ », Société québécoise d'information juridique, [En ligne], URL: <http://citoyens.soquij.qc.ca/php/resultat.php?liste=139664963>.

violence à travers cinq filtres qui lui permettent de la caractériser : la forme (personnelle ou structurelle), l'intentionnalité, les effets (physiques ou psychologiques), son destinataire (y a-t-il un objet ou non ?) et son état en termes de tangibilité (la violence est-elle manifeste ou latente ?). Cette typologie est intéressante, car elle inclut la violence non intentionnelle, ce qui est fort pertinent dans le cadre de la pratique des soins infirmiers. Il est extrêmement rare, en effet, qu'une soignante soit volontairement violente avec les personnes qu'elle soigne. Le geste violent est la plupart du temps involontaire ou même, comme le suggérera plus tard Galtung, issu d'un processus d'intériorisation des relations de pouvoir<sup>30</sup>.

La maltraitance, ou l'euphémisation de l'intolérable

Dans le *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées*<sup>31</sup>, les violences sont considérées comme l'une des deux formes que peut prendre la maltraitance, avec la négligence. La distinction entre ces deux concepts est importante. Quand la personne maltraitante agit volontairement, consciemment, il s'agit de violence selon les auteurs du plan. Quand elle omet de faire des actions appropriées, ou qu'elle agit sans avoir conscience qu'elle peut causer du tort, il s'agit de négligence.

Il n'y a pas de consensus à propos de ce qui doit être considéré comme une maltraitance et la justification théorique de sa valeur ajoutée par rapport à celui de violence n'est que très peu étudiée. Si le Gouvernement québécois, en scindant la maltraitance en deux formes, a voulu clarifier l'intentionnalité du geste maltraitant, l'origine et les objectifs réels de cette distinction

---

30. Johan Galtung, « Cultural violence », *Journal of Peace Research*, vol. 27, n° 3, 1990, p. 291-305.

31. Gouvernement du Québec, *Plan d'action gouvernemental*, ouvr. cité.



peuvent être contestés. S'agit-il là d'instaurer des niveaux de gravité des maltraitances, la violence étant pire que la négligence? Ou d'insister sur le fait que ne pas agir, dans certaines situations, constitue également de la maltraitance? Est-ce que les auteurs ont voulu faciliter la compréhension des phénomènes maltraitants en exposant leur revers actif et passif? L'article d'Éliane Corbet est à ce sujet fort éclairant. L'autrice explique que le terme violence est rattaché à des réalités socio-politiques de plus en plus vastes, voire hétéroclites, et qu'il fait notamment référence à un ensemble de jugements normatifs et de représentations: «L'usage de cette notion dont on voit le flou conceptuel souligne surtout les représentations attachées aux réalités décrites<sup>32</sup>.» L'autrice admet également que le terme «violence», utilisé pour qualifier des pratiques, peut paraître violent en lui-même de par son intention d'alerte, de dénonciation, mais aussi parce qu'il peut avoir l'effet de choquer au lieu de favoriser une prise de conscience<sup>33</sup>.

Par ailleurs, le terme «maltraitance» est largement utilisé dans le SSSS et demeure la référence lorsqu'il est question de personnes qui en soignent d'autres. Il a été rattaché au terme de bienveillance qui est promu dans les documents gouvernementaux et dans certaines campagnes de sensibilisation<sup>34</sup>. Pourtant, nos recherches préliminaires montrent qu'il est principalement utilisé dans la protection de l'enfance et des personnes âgées. Il n'est pas exclu que son usage soit plus vaste.

32. Éliane Corbet, «Les concepts de violence et de maltraitance», art. cité, p. 20.

33. Éliane Corbet, «Les concepts de violence et de maltraitance», art. cité, p. 25.

34. Consulter, par exemple, le site de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, [En ligne], URL : <https://www.cdpcj.qc.ca/fr/nos-services/activites-et-services/campagne-bienveillance>.

Retenons que ce terme, quoi qu'il ait été adopté par un grand nombre d'actrices et d'acteurs du milieu de la santé, reste polysémique et qu'il peut sembler euphémisant, le terme « violence » étant plus fortement connoté que « maltraitance ».

### Conclusion

Nous avons décrit, brièvement, les particularités de la problématique de la recherche que nous menons dans le cadre d'un mémoire de maîtrise en éthique. Globalement, nous chercherons à savoir quels sont les mécanismes, les facteurs ou les causes pouvant expliquer les comportements violents des infirmières en milieux de soins et en quoi cette violence est contraire aux éthiques liées au soin. Le but de cette recherche sera de mieux comprendre l'écart entre les valeurs enchâssées dans les cadres normatifs encadrant la pratique infirmière et la persistance des violences en milieux de soin commises par celles-ci.

Retenons d'abord que la définition du concept de violence demeure sujette à débat – bien que certaines caractéristiques semblent fondamentales – et que cela n'a rien pour aider la recherche. Notons aussi que les infirmières québécoises sont encadrées par de nombreuses normes et que le fait de mieux vouloir intégrer les valeurs qu'elles expriment dans leur pratique relève de l'éthique. Ensuite, il faudra poursuivre nos réflexions au sujet du terme à privilégier entre *violence* et *maltraitance*, car il ne fait pas de doute que ce choix aura une incidence sur notre façon d'aborder le problème.

Nous espérons finalement que nos recherches pourront mener à élucider cette question : comment une infirmière qui endosse les valeurs de sa profession et qui possède les vertus généralement associées au soin, peut-elle être violente envers les personnes qu'elle soigne ?



# L'éthique anarchiste

GUILLAUME GAGNIER-MICHEL  
étudiant à la maîtrise en éthique, UQAR

De nos jours, on trouve à travers le monde plusieurs groupes ou mouvements sociaux qui, sans nécessairement se proclamer anarchistes, s'organisent et luttent contre différentes formes d'oppression. Des révolutions des travailleurs aux revendications autochtones, en passant par les luttes féministes et écologistes dans leurs formes plus radicales, ces mouvements ont en commun certains principes de base. En plus d'une opposition à toutes formes de domination, on y retrouve notamment l'autonomie, l'horizontalité, l'entraide, l'association volontaire, l'action directe, un idéal révolutionnaire et une volonté d'auto-émancipation<sup>1</sup>. Mais surtout, ces mouvements partagent l'idée que la fin ne justifie pas les moyens et qu'on ne doit pas imposer à autrui sa vision des choses : « contemporary anarchist theory, such as it is, is most explicitly not intended to provide a comprehensive understanding that will instruct others in the proper conduct of revolution<sup>2</sup> ».

En ce sens, le but des mouvements anarchistes est « moins de s'emparer du pouvoir d'État que dénoncer, délégitimer et démanteler les mécanismes de domination tout en gagnant des espaces d'autonomie toujours plus grands, avec à l'intérieur une gestion

- 
1. Peter Gelderloos, *Anarchy Works*, Berkeley, Little Black Cart, 2010, 206 p.
  2. David Graeber, *Direct Action: An Ethnography*, Edinburgh, AK Press, 2009, p. 221.

participative<sup>3</sup>», en suivant l'idée de construire une nouvelle société à l'intérieur de l'ancienne. Par exemple, pour lutter contre le capitalisme financier, faire sauter les banques ne suffit pas, car les parents y placent de l'argent pour prendre soin leurs enfants. Il faut les rendre désuètes en créant des alternatives crédibles en parallèle. Au sens le plus large, selon Graeber, l'anarchisme serait « un mouvement politique qui cherche à créer une société véritablement libre, c'est-à-dire une société où les rapports entre humains ne sont pas imposés sous la menace constante de la force<sup>4</sup>».

Plusieurs auteurs présentent l'histoire de l'anarchisme en partant des penseurs héritiers des Lumières tels que Max Stirner, Emma Goldman, Mikhaïl Bakunine ou Pierre Kropotkine, puis en présentant les grands mouvements sociaux essentiellement européens, qui s'en sont inspirés, comme *L'anarchisme* de George Woodcock<sup>5</sup>. Les penseurs anarchistes s'opposent au développement de la centralisation de l'État pour préférer y des relations horizontales :

l'ordre social apparaît spontanément à travers des interactions quotidiennes entre des gens qui se côtoient dans leur travail, leurs familles, leurs relations amicales et qui partagent une économie et une culture communes. Les communautés développent leur capacité à gérer leurs propres besoins et leurs propres affaires grâce à ces liens relationnels qui se créent dans la vie quotidienne<sup>6</sup>.

- 
3. David Graeber et Andrei Grubačić, *L'anarchisme, ou le mouvement révolutionnaire du vingt et unième siècle*, Bibliothèque anarchiste, 2004, paragr. 2.
  4. David Graeber, *Comme si nous étions déjà libres*, Montréal, Lux, 2014, p. 174.
  5. George Woodcock, *L'anarchisme. Une histoire des idées et mouvements libertaires*, Montréal, Lux, 2019, 544 p.
  6. Damian F. White et Gideon Kossof, « Anarchisme, libertarisme et environnementalisme : la pensée anti-autoritaire et la quête de sociétés auto-organisées », *Ecologie politique*, vol. 41, n° 1, 2011, p. 149.

Comme alternative à l'État moderne, les anarchistes défendent des projets qui dépendent de « l'unité administrative la plus proche du peuple », qui prendraient la forme de réseaux interconnectés, en plus de préserver « les occasions d'entraide, d'association volontaire et d'auto-organisation qui ont survécu et persisté dans les sociétés capitalistes<sup>7</sup> ».

### Les principes de l'éthique anarchiste

Contrairement à d'autres traditions intellectuelles, comme le marxisme, la plupart de ces penseurs ne considéraient pas avoir inventé une nouvelle théorie. Ils ont simplement élaboré autour d'une conception de l'insurrection issue du sens commun : « [I]ls considéraient ses principes de base [...] aussi vieux que l'humanité. Il en va de même pour le rejet de l'État et toutes les formes de violence structurelle, inégalité ou domination (anarchisme signifie littéralement “sans gouvernants”) – avec l'affirmation que toutes ces formes sont reliées entre elles et se renforcent<sup>8</sup>. » Ainsi, l'anarchisme a la particularité d'être une pratique militante avant d'être une théorie : là où le marxisme présente un discours analytique sur une stratégie révolutionnaire, l'anarchisme incarne un discours éthique sur des pratiques révolutionnaires<sup>9</sup>. Cela explique pourquoi il y a si peu d'anarchistes dans le monde académique par rapport aux marxistes, par exemple.

Les fondements de l'anarchisme sont essentiellement des principes éthiques et organisationnels issus de la pratique, tels que

7. Damian F. White et Gideon Kossof, « Anarchisme, libertarisme et environnementalisme : la pensée anti-autoritaire et la quête de sociétés auto-organisées », art. cité, p. 152.
8. David Graeber et Andrei Grubačić, *L'anarchisme, ou le mouvement révolutionnaire du vingt et unième siècle*, ouvr. cité, paragr. 6
9. David Graeber, *Comme si nous étions déjà libres*, ouvr. cité.

l'horizontalité, la prise de décision par consensus, le rejet des multiples rapports de domination, la libre association, l'absence de mesures coercitives ou encore l'action directe. Les mouvements et organisations anarchistes incarnent les modes de fonctionnement que les membres souhaiteraient voir à grande échelle.

Suivant les principes d'autonomie et d'horizontalité, les anarchistes considèrent que chacun dispose de la liberté de se définir et de s'organiser dans ses propres termes<sup>10</sup>. Le corollaire est *que les individus doivent mener leur propre lutte, personne ne peut les libérer à leur place*. Afin que personne n'ait de pouvoir sur autrui et que tous puissent agir librement, les processus de décision s'opèrent de manière horizontale plutôt que verticale<sup>11</sup>. Une coopérative anarchiste veillerait à une répartition des tâches qui ne donne pas à certains individus l'ascendant sur d'autres. Par exemple, les tâches administratives peuvent être réparties également entre les travailleurs ou effectuées par rotation. Conséquemment, un mouvement anarchiste incarne aussi un idéal révolutionnaire qui vise à destituer les élites qui accaparent le pouvoir<sup>12</sup>. Au sein d'une organisation ou un mouvement anarchiste, les moyens, ou le processus, importent davantage que la fin elle-même.

### *L'action directe*

On ne peut parler d'anarchisme sans mentionner la pratique en son cœur, l'action directe. L'action directe représente un idéal d'action. Comme l'écrit Graeber : « It is a form of action in which means and ends become, effectively, indistinguishable; a way of actively engaging with the world to bring about change, in which

---

10. Peter Gelderloos, *Anarchy Works*, ouvr. cité.

11. Peter Gelderloos, *Anarchy Works*, ouvr. cité.

12. Peter Gelderloos, *Anarchy Works*, ouvr. cité.

the form of the action—or at least, the organization of the action—is itself a model for the change one wishes to bring about<sup>13</sup>. » À la différence d'autres mouvements de revendication qui cherchent à négocier et à faire pression sur l'État, l'action directe implique de ne pas faire appel à l'autorité de l'État, puisque sa légitimité n'est pas reconnue par un militant anarchiste. En d'autres termes, il s'agit d'agir comme si l'État n'existait pas, ou plutôt « comme si nous étions déjà libres<sup>14</sup> », autant que faire se peut. À partir du principe selon lequel nous créons et recréons au quotidien le monde dans lequel nous vivons<sup>15</sup>, en pratiquant l'action directe, nous créons le monde dans lequel nous souhaitons vivre.

Par exemple, si une personne conduit un camion rempli de déchets toxiques pour le jeter dans une rivière, celui qui s'engage dans une action directe ne prend pas en considération le fait que la compagnie propriétaire du camion a l'autorisation légale de le faire. Il va le traiter de la même manière que n'importe quel individu qui essaie de jeter des déchets toxiques dans une source d'eau potable : en l'empêchant de le faire<sup>16</sup>. Bien qu'étant la forme la plus courante, l'action directe dépasse les actions contestataires. Du moment qu'un groupe de personnes décide de s'organiser et d'agir pour répondre à un besoin qu'ils ont identifié sans attendre l'accord de l'État ou d'une autre entité représentant l'autorité locale, comme une municipalité, on peut parler d'action directe. D'une manière générale, c'est une pratique qui présume qu'on ne peut pas former une société démocratique, libre et heureuse si celle-ci impose des ordres, une discipline militaire et le sacrifice de soi<sup>17</sup>.

13. David Graeber, *Direct Action: An Ethnography*, ouvr. cité, p. 210.

14. David Graeber, *Comme si nous étions déjà libres*, ouvr. cité.

15. David Graeber, *Direct Action: An ethnography*, ouvr. cité.

16. David Graeber, *Direct Action: An ethnography*, ouvr. cité.

17. David Graeber, *Direct Action: An ethnography*, ouvr. cité.



*L'éthos de l'entraide*

Les mouvements anarchistes placent l'entraide au cœur de leur conception de la nature humaine et de leurs projets collectifs. Comme l'écrit Graeber<sup>18</sup>, l'entraide peut se résumer à la formule : de chacun selon ses capacités, à chacun selon ses besoins. Selon Gelderloos<sup>19</sup>, dans une économie basée sur l'entraide, puisque personne n'a de pouvoir sur autrui, chacun valorise les occasions de travailler ensemble, augmentant par le fait même la force de leur coopération. À l'échelle d'une société, Gelderloos<sup>20</sup> ajoute que les liens de don et de solidarité forment une cohésion sociale plus solide que celle issue de la peur des frontières, des lois, des prisons et de l'armée.

Écrit en réponse au darwinisme social omniprésent à l'époque, Kropotkine affirme dans *L'entraide* que celle-ci joue un rôle souvent bien plus important que la compétition dans la survie de plusieurs espèces, dont l'être humain<sup>21</sup>. Kropotkine devient le pionnier d'une lignée d'anthropologues qui affirment la prépondérance des modes d'organisation que l'on pourrait qualifier d'anarchistes dans les communautés humaines à travers le monde<sup>22</sup>. Kropotkine réfute l'idée selon laquelle l'humain est individualiste et égoïste par nature, comme le suggère Hobbes

18. David Graeber, « Les fondements moraux des relations économiques », *Revue du MAUSS*, n° 36, 2010, p. 55.

19. Peter Gelderloos, *Anarchy Works*, ouvr. cité.

20. Peter Gelderloos, *Anarchy Works*, ouvr. cité.

21. Pierre Kropotkine, *L'Entraide, un facteur de l'évolution*, Paris, Librairie Hachette et Cie, 1906, 385 p.

22. David Graeber, *Toward an Anthropological Theory of Value: the False Coin of our Own Dreams*, New York, Palgrave, 2001, 353 p. Voir aussi Francis Dupuis-Déri, « Un autre monde est possible. Il existe déjà ! », *Horizons philosophiques*, vol. 15, n° 2, 2005, p. 63-85 ; David Graeber et David Wengrow, *Au commencement était : une nouvelle histoire de l'humanité*, Paris, Les Liens qui Libèrent, 2021, 752 p.

avec «la guerre de tous contre tous». À l’instar des éthiques du *care*<sup>23</sup>, la position anarchiste postule que si l’humain a des tendances égoïstes, la plupart de ses relations sociales au sein d’une communauté sont motivées par l’entraide.

### *La prise de décision*

Si l’action directe incarne une manière d’agir, le processus de prise de décision qui y mène est tout aussi important. Le consensus, selon Graeber<sup>24</sup>, est une manière de s’entendre sur des décisions en cohérence avec une société qui n’a pas recours à la violence systémique pour appliquer et faire accepter les décisions. Cela consiste à allier en même temps l’autonomie individuelle et l’engagement dans une communauté. Une décision prise par consensus n’est imposée à personne de quelque manière que ce soit. Trois aspects centraux caractérisent le consensus.

D’abord, l’ethos de l’entraide implique que l’autonomie individuelle peut s’exprimer à travers l’engagement envers un groupe. En ce sens, dans la perspective d’un individu, la liberté individuelle «largely consist in the freedom to decide for oneself to which projects or communities one wishes to commit<sup>25</sup>». Dans la perspective du groupe, en offrant aux membres le pouvoir de bloquer une proposition, ceux-ci deviennent pleinement conscients de leur responsabilité et du pouvoir de saper toute la démarche. Combiné avec le refus d’émettre tout jugement moral, le principe est d’afficher d’emblée une confiance totale en chacun des membres. Suivant le principe d’association volontaire,

23. Voir notamment : Caroline Ibos, et coll., *Vers une société du care. Une politique de l’attention*, Le Cavalier Bleu, 2019, 184 p.

24. David Graeber, *Direct Action : An ethnography*, ouvr. cité.

25. David Graeber, *Direct Action : An ethnography*, ouvr. cité, p. 330.

Gelderloos<sup>26</sup> mentionne que dans le consensus, la cohésion du groupe prime sur l'efficacité de la décision. Cela implique que le respect des points de vue différents est plus important que l'imposition d'une décision qui exclurait certains membres. Gelderloos précise que les coûts véritables des modèles autoritaires sont externalisés, car ils reposent sur l'existence du système policier pour faire respecter leurs décisions.

Également, tout groupe basé sur le consensus doit déterminer ses principes fondateurs. Ces principes sont spécifiques aux buts ou à la raison d'être du groupe et à sa manière de s'organiser pour y parvenir. Tous les membres du groupe doivent d'abord s'entendre sur ce qu'ils souhaitent accomplir ensemble. Ensuite vient le présupposé de la diversité. Lorsque chaque membre s'entend sur un but commun, la diversité des perspectives apparaît davantage comme une force. Ainsi, dans un groupe diversifié, chacun peut apporter des éléments qui viennent compléter les angles morts des autres, contrairement à un groupe parfaitement homogène. On ne se questionne pas sur les raisons qui font que telle ou telle personne pense différemment, mais plutôt sur la manière dont cette perspective peut contribuer à l'atteinte d'un objectif commun. La diversité apparaît dès lors comme une source de créativité. Autrement dit, le consensus implique une conception pluraliste de la vérité<sup>27</sup>.

Le consensus comporte aussi ses limites. Certaines sont d'ordre pratique : la longueur du processus et le temps nécessaire aux discussions, le nombre de personnes impliquées, la nécessité de la présence de tous, l'incapacité à répondre à une situation d'urgence, etc. D'autres sont plus pernicieuses, comme la

---

26. Peter Gelderloos, *Anarchy Works*, ouvr. cité.

27. David Graeber, *Direct Action: An ethnography*, ouvr. cité.

difficulté pour certaines personnes de s'engager et de comprendre le processus ou encore d'entretenir des relations avec des groupes hiérarchisés (qui voudraient par exemple parler au « chef »). Surtout, le consensus n'est pas l'unique méthode utilisée pour prendre des décisions collectivement. Certains groupes votent à majorité, d'autres fonctionnent avec une forme de représentation, à travers des comités. Cependant, le processus décisionnel choisi doit considérer le contexte culturel des personnes impliquées<sup>28</sup>. Comme l'écrit Gelderloos, peu importe la méthode choisie, l'important demeure de ne pas recréer une élite qui conserverait le monopole des décisions :

But if there are multiple decision-making structures for different spheres of life, and if they can arise or fade out according to need, none of them can monopolize authority. In this regard, power needs to stay in the streets, in the homes, in the hands of the people who exercise it, in the meeting of people who come together to solve problems<sup>29</sup>.

Les personnes concernées par les décisions se trouvent toujours considérées et impliquées dans le processus. Cette manière de faire constitue l'antithèse des procédures managériales rigides et autoritaires.

### Un mouvement issu de l'expérience

Ces considérations amènent Graeber à concevoir l'anarchisme comme une relation entre un ensemble de pratiques, une attitude et une vision du monde :

---

28. Peter Gelderloos, *Anarchy Works*, ouvr. cité.

29. Peter Gelderloos, *Anarchy Works*, ouvr. cité, chap. 2, n. p.

It's when the three reinforce each other—when a revulsion against oppression causes people to try to live their lives in a more self-consciously egalitarian fashion, when they draw on those experiences to produce visions of a more just society, when those visions, in turn, cause them to see existing social arrangements as even more illegitimate and obnoxious—that one can begin to talk about anarchism<sup>30</sup>.

L'anarchisme ne cherche aucunement à appliquer une théorie ; ce n'est donc ni une idéologie ni une théorie de l'histoire. La théorie anarchiste se centre davantage autour de l'expérience vécue : « It is more than anything else an extrapolation from and imaginative projection of certain forms of practices<sup>31</sup>. » C'est une éthique pragmatique qui demeure imbriquée dans différentes formes de luttes.

Si on peut distinguer certains courants, comme l'anarcho-sindicalisme, l'anarcho-communisme, l'anti-fascisme, l'écologisme radical ou l'anarcho-féminisme, la majorité des anarchistes contemporains ne s'associent pas à un courant particulier. D'ailleurs, ces courants ne portent pas le nom d'intellectuels (marxistes-léninistes, maoïstes, trotskistes, etc.), mais représentent plutôt l'aspect central qui les préoccupe. Bien que les anarchistes classiques s'inscrivent dans les marges de la tradition occidentale issue des Lumières, les principes anarchistes ne peuvent se réduire à un lieu ou à un moment de l'histoire. Comme mouvement amorphe, sans forme cristallisée, il évolue constamment en fonction du contexte.

L'anarchisme renverse un élément central de la pensée occidentale : certaines sociétés, même à grande échelle, s'organisent parfaitement bien sans État. L'histoire de l'humanité regorge d'exemples de sociétés en partie ou entièrement autogérées, dans

30. David Graeber, *Direct Action: An ethnography*, ouvr. cité, p. 215.

31. David Graeber, *Direct Action: An ethnography*, ouvr. cité, p. 221.

le sens où la vie quotidienne se règle sans structure hiérarchique centralisée, tels que l'ancienne cité d'Uruk en Mésopotamie, les diverses communautés autochtones de la côte nord-ouest américaine, plusieurs cités européennes du Moyen-Âge ou encore les peuples mayas du Yucatàn et du Chiapas<sup>32</sup>. En comparaison, l'omniprésence des États à l'époque contemporaine fait figure d'exception. Assumer la nécessité d'un État revient à ignorer et à dévaloriser de multiples possibilités d'organisation sociale pourtant viables. Cependant, l'anarchisme ne doit pas s'en tenir à un simple rejet de l'État « par principe » ; il doit plutôt l'inclure dans une réflexion plus large sur les formes de domination qu'il entretient, tels le patriarcat, le colonialisme et le capitalisme. Également, en tant que mode de vie, l'anarchisme favorise l'émergence de possibilités en incarnant et en stimulant la vision d'un monde meilleur, quel qu'il soit. Une majorité de penseurs anarchistes contemporains s'expriment par l'art davantage que par des textes analytiques, puisque l'art permet de mettre en œuvre de manière accessible leurs idéaux et en inspirer d'autres<sup>33</sup>.

L'anarchisme n'a pas besoin d'une Grande Théorie sur la vie, l'univers et tout le reste pour demeurer crédible, cela contredirait même ses principes : « [P]lus encore qu'une Grande Théorie, ce dont l'anarchisme a besoin pourrait être appelé une petite théorie: une façon de se confronter avec ces questions concrètes, immédiates qui émergent d'un projet de transformation<sup>34</sup>. » Dans l'anarchisme, la pratique a préséance sur la théorie. Cette dernière

---

32. Voir David Graeber et Wengrow, *Au commencement était : une nouvelle histoire de l'humanité*, ouvr. cité, en particulier le ch. 10.

33. David Graeber et Grubačić, *L'anarchisme*, ouvr. cité. Voir aussi David Graeber, *Direct Action: An Ethnography*, ouvr. cité, 2009.

34. David Graeber et Andrei Grubačić, *L'anarchisme, ou le mouvement révolutionnaire du vingt et unième siècle*, ouvrage cité, note de fin.

vient simplement l'appuyer, clarifier les enjeux et entretenir un espoir pour un meilleur futur, pour organiser les actions vers un but qui n'est pas prédéterminé, et encore moins imposé. Ce faisant, les anarchistes empruntent aux courants de pensée pertinents selon les luttes dans lesquelles ils et elles s'engagent : la pensée décoloniale, le féminisme, le marxisme, l'écologisme, l'anticapitalisme, etc. Graeber note par ailleurs que la pratique du consensus était appliquée dans les mouvements féministes radicaux avant d'être intégrée aux mouvements anarchistes<sup>35</sup>.

Autrement dit, l'anarchisme fonctionne sur le principe d'une connaissance située. Face à un même problème, selon celles et ceux qui s'engagent dans le processus, des solutions radicalement différentes peuvent survenir. Le point commun entre deux mouvements anarchistes n'est pas la solution en elle-même, mais bien la manière d'y parvenir, le processus, les questions posées davantage que les réponses fournies. Le dialogue entre des perspectives différentes se transforme en vecteur de possibilités si les participants s'entendent sur ce qu'ils souhaitent accomplir ensemble. Pour cette raison, la théorie anarchiste demeure à l'écoute des considérations plus larges sur le capitalisme, le patriarcat, le colonialisme, l'environnementalisme ou l'autoritarisme avec l'objectif de s'en émanciper. L'articulation de ces questions éthiques au sein de la pratique constitue une force d'un mouvement qui se veut sans idéologie.

## Conclusion

L'approche anarchiste permet d'appréhender des solutions qui donnent toute la considération nécessaire aux personnes directement affectées par un problème social. Elle laisse le soin

---

35. David Graeber, *Comme si nous étions déjà libres*, ouvr. cité.

aux personnes impliquées d'agir selon ce qu'elles jugent important. À l'inverse, des politiques pensées et imposées par le haut par les mêmes personnes qui ignorent ostensiblement ces problèmes ne sauraient aboutir à un monde meilleur.

On peut douter de la portée de changements locaux et isolés, comme le prônent les anarchistes, en soutenant qu'ils auront peu d'impacts sur la société dans son ensemble. Certes, les miracles n'existent pas, l'anarchisme et l'autogestion ne règlent pas tout. Les conflits entre individus existeront toujours, certaines positions demeurant irréconciliables, peu importe le monde dans lequel on vit. De plus, alors que des armées d'étudiant·e·s sont formées chaque année aux techniques de management, très peu se soucient des modes de gestion qui diffèrent de la norme<sup>36</sup>. Les problèmes qui en découlent sont moins étudiés et documentés, leur résolution repose davantage sur l'expérimentation. Mais cette incertitude n'enlève rien à leur potentiel. Après tout, jusqu'à maintenant, les solutions politiques communes n'ont pas suffi à changer le monde. En outre, les difficultés pratiques d'un changement qui passe par une lutte contre l'État et les puissants demeurent. La répression violente a sonné la fin de bien des projets autonomistes, mais les groupes qui luttent pour un monde meilleur existent toujours<sup>37</sup>. Les mouvements anarchistes contribuent à changer les valeurs et la culture de leurs communautés sans pour autant imposer aux autres leur vision du monde. Loin de se restreindre à l'action elle-même, ces luttes ouvrent l'imagination sur les possibilités d'un monde différent. Elles soutiennent

---

36. Voir David Graeber, *Bullshit jobs*, Paris, Éditions les Liens qui libèrent, 2019, 447 p. Voir aussi Alain Deneault, *La médiocratie*, Montréal, Lux Éditeur, 2015, 224 p.

37. Peter Gelderloos, *Anarchy Works*, ouvr. cité.



et inspirent d'autres mouvements de revendications qui en feront de même à leur tour.

De même, supposons qu'un véritable changement ait lieu. Que les activités les plus valorisées soient celles du *care* ou du souci des autres et que l'économie ne soit rien d'autre qu'un moyen de soutenir ces activités de création et d'entraide. Considérant la force du capitalisme à récupérer ses critiques<sup>38</sup>, comment s'assurer qu'on ne revienne pas au point de départ après une courte période utopique? Que les activités de *care* ne soient pas de nouveau instrumentalisées par le patriarcat? En partant, l'État et le capitalisme, le colonialisme et même le patriarcat, bien que son oppression soit plus pernicieuse, n'ont rien d'une fatalité historique<sup>39</sup>. L'idée qu'en laissant aller les choses nous retomberons inévitablement dans des États capitalistes relève de la chimère<sup>40</sup>. Les communautés humaines ont vécu dans des organisations politiques extrêmement variées. Notre époque fait figure d'exception à cet égard<sup>41</sup>. À long terme, en supposant que nous nous émancipions de ces formes de domination, il y a peu de chance qu'elles surgissent de nulle part, d'autant que nous savons à quoi nous attendre. À court terme, cependant, la réalité est différente. Beaucoup de projets révolutionnaires sont récupérés ou étouffés par l'État lorsqu'ils deviennent trop dérangeants<sup>42</sup>. Encore une fois, l'intérêt de ces luttes réside dans les idéaux qu'elles inspirent.

---

38. C'est la thèse de Boltanski et Chiapello, dans Luc Boltanski et Ève Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 2011, 980 p.

39. Voir Graeber et David Wengrow, *Au commencement était : une nouvelle histoire de l'humanité*, ouvr. cité.

40. Peter Gelderloos, *Anarchy Works*, ouvr. cité.

41. Voir Graeber et David Wengrow, *Au commencement était : une nouvelle histoire de l'humanité*, ouvr. cité.

42. Peter Gelderloos, *Anarchy Works*, ouvr. cité.

# Une enquête orale sur la mémoire des boîtes à chansons : mode d'emploi

ÉMILIE CORMIER

étudiante à la maîtrise en histoire, UQAR

SIMON DESJARDINS

étudiant à la maîtrise en histoire, UQAR

Dans les années 1960, quelques artistes pionniers ont engendré un phénomène culturel au Québec : les boîtes à chansons. Actuellement, la documentation sur ce mouvement se limite aux biographies des acteurs<sup>1</sup>, aux articles émanant des sociétés historiques<sup>2</sup>, aux ouvrages amateurs consacrés aux boîtes les plus célèbres<sup>3</sup>, aux publications contemporaines sur le phénomène<sup>4</sup> ainsi qu'à quelques ouvrages généraux sur le contexte culturel de l'époque<sup>5</sup>. Quant aux

1. Les ouvrages sur Robert Charlebois sont de bons exemples, voir Lucien Rioux, *Robert Charlebois*, Paris, Seghers, 1973; Claude Gagnon, *Robert Charlebois déchiffré*, Paris, Albin Michel, 1974.
2. Voir par exemple Raymond Lévesque, Laurette LeBlanc et Josette Côté, « La Felouque, 1968-1970 : Le cœur d'une génération », *Le Postillon*, Société historique de Champlain, vol. 42, n° 1, janvier 2022, p. 1-5.
3. La boîte à chansons la plus documentée est sans doute *La Butte à Mathieu*, dont le propriétaire, Gilles Mathieu, s'évertue à faire la promotion à travers plusieurs projets multidisciplinaires, voir Sylvain Rivière et Gilles Mathieu, *La Butte à Mathieu*, Montréal, VLB éditeur, 2010; Sylvains Rivière et Ronald Labelle, *La Butte à Mathieu. Berceau de la chanson québécoise*, Montréal, Édition GID, 2021.
4. Voir Christian Larsen, *Chansonnier du Québec*, Montréal, Beauchemin, 1964; Michèle Maillé, « Blow up » des grands de la chanson au Québec, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1969.
5. Les ouvrages consacrés à la chanson québécoise sont très nombreux, mais le traitement accordé aux boîtes à chansons est minime, voir Bruno Roy, *Panorama de la chanson au Québec*, Montréal, Leméac, 1977; Roger

historiens professionnels, ils ont encore peu porté attention à cette historiographie balbutiante.

Tel a été notre constat après avoir suivi un cours sur l'histoire orale dans lequel nous nous sommes penchés sur le sujet. C'est d'ailleurs afin de combler ce vide historiographique que le projet *La mémoire des boîtes à chansons* (MBàC) a pris forme à l'UQAR à l'automne 2021. Il s'agit d'une initiative étudiante indépendante qui a permis de récolter et consigner des témoignages d'acteurs, d'entrepreneurs et de spectateurs du milieu dans tout le Québec. L'objectif premier était de comprendre ce phénomène culturel des années 1960 en élaborant une conceptualisation, une périodisation et une localisation géographique par une enquête orale et une recherche dans les archives. Le présent article vise à décrire ce processus de recherche et à présenter les différentes étapes de sa réalisation. Il a été conçu afin de montrer aux étudiants qu'il est possible de se créer des occasions de recherche. Il expose la marche à suivre en prenant en compte les difficultés typiquement rencontrées par les étudiants de baccalauréat qui entreprennent des recherches autonomes.

Élaboration d'un projet : se créer des occasions de recherche

*Formation de l'équipe et recherche de collaborateurs*

Entre 1961 et 1970, on trouve à Saint-Fabien-sur-Mer la boîte à chansons *Le Pirate*, administrée par Louise Poulin (1936-2022) et Raoul Roy (1936-1985). La recherche menée lors du cours d'histoire orale évoqué plus haut portait exclusivement sur cette boîte ; elle n'en a pas moins permis de constater la pauvreté

---

Chamberland et André Gaulin, *La chanson québécoise de La Bolduc à aujourd'hui*, Montréal, Nuit Blanche, 1994 ; Robert Léger, *La Chanson québécoise en question*, Montréal, Québec Amérique, 2013.

de l'historiographie du phénomène au sens large. Ce bilan révélait une occasion de recherche que nous avons saisie et investie pendant près d'une année. Le plan d'action comprenait plusieurs étapes : rédaction de demandes de financement, suivi des protocoles administratifs, prise de contact avec les acteurs du mouvement, puis préparation, organisation logistique et réalisation des entrevues, traitement des données, suivi avec les témoins, communication avec les partenaires et, finalement, diffusion des résultats.

Au départ, le projet était porté par un seul étudiant du baccalauréat en histoire, Simon Desjardins. La réalisation de l'ensemble des tâches s'annonçait cependant trop lourde pour une seule personne. Constatant l'ampleur de l'entreprise, l'étudiant s'est adjoint une autre étudiante en histoire, Émilie Cormier, afin de former l'équipe de *La mémoire des boîtes à chansons*. De surcroît, nous avons fait appel au corps professoral pour nous appuyer dans la réalisation de certaines phases du projet : les professeur·e·s en histoire Karine Hébert, Jean-René Thuot et Maxime Gohier nous ont conseillés dans l'élaboration du projet, nous accompagnant tout au long du processus d'enquête orale et nous assistant dans la rédaction des demandes de financement. Grâce à la contribution des professeur·e·s et la collégialité établie, la tâche s'annonçait moins lourde. Nous avons aussi trouvé en Anne-Marie Tezine, candidate au doctorat en études et pratique des arts à l'UQAM, Monique Giroux, animatrice à Radio-Canada et ICI Musique, et l'équipe du Musée de la mémoire vivante à Saint-Jean-Port-Joli des partenaires indispensables, et ce, aussi bien pour la préparation de l'enquête orale que pour l'analyse des résultats.

*Première embuche : trouver des contributions financières*

Suivant ce plan, nous avons débuté la recherche de partenaires financiers et d'accompagnements externes. La somme du travail à réaliser était telle que les membres de l'équipe ne pouvaient pas occuper un emploi en parallèle lors de la période estivale 2022. Cela représentait un défi de taille, puisque le système actuel limite les possibilités d'appui financier à la recherche pour les étudiants au premier cycle. Néanmoins, la disparition de plusieurs témoins des boîtes à chansons au cours des dernières années exerçait une pression importante sur l'équipe, qui ne pouvait se permettre d'attendre que ses membres accèdent tous au second cycle avant d'entamer les démarches d'enquête : le projet se devait d'être mené rapidement pour sauvegarder la mémoire des témoins. Plus d'une vingtaine d'organismes divers ont été contactés au cours du printemps 2022.

Évidemment, une recherche bibliographique et une compréhension synthétique du phénomène étaient préalables à la rédaction des demandes de financement. Les premiers contacts avec les organismes ont été difficiles en raison d'un manque de préparation et d'une méconnaissance du protocole. Notamment, l'absence d'un plan de diffusion des résultats nuisait à l'obtention de fonds. Confrontés à ces premiers obstacles, nous avons fait appel à Maxime Gohier pour obtenir une formation sur le processus de demande de financement. Grâce à ses judicieux conseils, nous avons reçu des dons, des subventions et des bourses de la part des organismes suivants : Fonds de Soutien aux Projets étudiants de l'UQAR, Association étudiante générale de l'UQAR, Syndicat des professeurs et professeures de l'UQAR, Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, Société nationale de l'Est-du-Québec, Congrégations des Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire et

des Ursulines du Québec, Fondation de l'UQAR, Fondation Chopin-Péladeau et Bureau du député provincial de Rimouski. La bourse d'initiation à la recherche au premier cycle du Fonds de recherches du Québec – société et culture (FRQSC) a également été un pilier financier important permettant la pleine prise en charge du projet par le coordonnateur. Enfin, soulignons que, afin de nous assurer que la diffusion des résultats se fasse de manière impartiale, nous avons choisi de refuser le financement proposé par certains organismes gouvernementaux, afin d'éviter une possible appropriation politique du projet.

### *Sondage de l'intérêt des témoins*

Simultanément, nous sommes entrés en communication avec les premiers témoins potentiels, qu'ils soient artistes, promoteurs ou même spectateurs. Pierre Calvé, Pierre Létourneau, Claude Gauthier, Louise Forestier, Gilles Vigneault, Gilles Mathieu et plusieurs autres acteurs importants de l'industrie du spectacle des années 1960 ont été rapidement contactés. La mort de Raymond Lévesque (1928–2021), d'André Gagnon (1936–2020), de Renée Claude (1939–2020) et de Monique Leyrac (1928–2019) prouvait de nouveau l'urgence d'agir. Certaines célébrités, particulièrement celles encore actives dans le milieu, ont été difficiles à joindre. La communication avec les agents d'artistes et les membres de la famille s'est révélée une étape incontournable afin d'entrer en contact avec quelques membres de la communauté artistique. Certains de ces intermédiaires nous ont fourni les coordonnées d'entrepreneurs majeurs du mouvement. Les spectateurs, en tant que témoins du phénomène, quant à eux, se sont avérés plus faciles à contacter puisqu'ils représentaient un échantillon beaucoup plus large et accessible.

Au départ, nous avons cru devoir obtenir une accréditation éthique pour interroger des témoins. Notre méconnaissance des mécanismes nous avait toutefois menés à contacter des témoins avant la demande d'accréditation, ce qui, en temps normal, nous aurait empêchés de l'obtenir. Heureusement, les travaux conduits dans le cadre d'un cours peuvent être exemptés de cette accréditation, dans la mesure où ils sont supervisés par un·e professeur·e. Le coordonnateur a donc pu inscrire les entrevues dans le cadre du cours «Projet spécial en patrimoine», un cours tutorial du programme de baccalauréat en histoire, sous la supervision de Karine Hébert et Jean-René Thuot. Le projet s'est ainsi concrétisé dans le respect des règles de l'éthique de la recherche. Cependant, si les données de recherche sont réinvesties dans le cadre d'un projet de maîtrise, le processus d'obtention de l'accréditation éthique devra absolument être complété.

### L'enquête orale

#### *Ressources matérielles et apprentissage technique*

Dans le cadre du processus d'enquête orale, l'un des partenaires s'est particulièrement distingué. Le Musée de la mémoire vivante, en plus d'avoir fourni du matériel d'enregistrement, a engagé l'un des chercheurs en tant que consultant afin de constituer un dossier sur le phénomène des boîtes à chansons. Ce partenariat a permis de rejoindre davantage de personnes qui se sont montrées réceptives à l'appel de témoignages, ce qui n'était pas prévu dans le plan initial. Nous avons anticipé un certain nombre de refus et envisagions de mener huit à quinze entrevues au cours de la saison estivale 2022. Le grand nombre de volontaires, le temps limité et le manque de main-d'œuvre nous contraignaient à faire des choix parmi les candidats. Cette

situation introduisait un biais dans la recherche, mais, heureusement, le Musée est intervenu afin de combler le manque de ressources. Ils ont mené plusieurs entrevues au cours de l'année 2022-2023 qui nous seront transmises une fois le travail complété<sup>6</sup>.

En ce qui a trait à l'enregistrement, les micros-cravates fournis par le Musée, bien qu'ils aient été essentiels, ne comblaient pas tous les besoins matériels de l'enquête. Nous avons dû acquérir une caméra, un trépied, un espace de stockage externe, de la documentation, des supports musicaux et des fournitures de bureau. Les fonds obtenus grâce au financement ont été investis dans l'achat de ces outils. Cela impliquait une préparation et des essais préalables afin de ne pas polluer l'entrevue par des soucis techniques. Évidemment, il est impossible de tout prévoir, et les incidents qui perturbent le bon fonctionnement d'une entrevue peuvent toujours survenir, peu importe le degré de préparation<sup>7</sup>. Les entrevues en visioconférence qui, en raison de la pandémie de COVID-19, étaient plus fréquentes, suscitent davantage d'inconvénients de ce genre. Malgré tout, plusieurs grands artistes québécois ont pu être interviewés à distance : François Dompierre, Louise Forestier, Rénéald Paré, Claudine Monfette (Mouffe) et Gilles Vigneault ont tous légué leur témoignage via la plateforme *Zoom*. L'entrevue avec ce dernier nous a également confrontés aux conditions légales qu'engendre parfois la célébrité. Nous avons dû discuter avec la

6. Les questionnaires utilisés par le Musée ont été adaptés à des objectifs muséaux et visaient principalement des spectateurs.
7. Florence Descamps, «La préparation et la conduite de l'entretien», *L'historien, l'archiviste et le magnétophone. De la constitution de la source orale à son exploitation*, Paris, Institut de la gestion publique et du développement économique, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2005, p. 314.



coordinatrice représentante de Vigneault afin d'établir les limites de l'entrevue quant à sa diffusion et à sa réalisation. Dans les cas les plus extrêmes, certains témoins ne nous ont accordé qu'un bref échange téléphonique en raison d'un manque de temps ou d'intérêt pour la question.

*À chaque entrevue, son lot de défis*

L'étape que nous appréhendions le plus était le premier entretien en présentiel, qui était prévu avec Stéphane Venne. Cela demandait beaucoup de préparation tant sur le plan émotif que sur les plans théorique, technique et logistique. Nous avons préparé le guide d'entretien en fonction de la documentation trouvée sur l'auteur, mais plusieurs autres éléments demeuraient à prévoir. Nous envisagions avoir recours au Centre de service des Technologies de l'information (CSTI) de l'UQAR pour nous appuyer sur le plan technique, mais les contraintes de planification étaient trop lourdes compte tenu de notre horaire.

Le transport a également été un enjeu notable en raison des distances à parcourir en un court laps de temps et de la hausse du prix du carburant. Nous sommes partis le matin du 21 juin 2022 de Rimouski afin de récupérer le matériel à l'Université pour nous rendre ensuite sur la Rive-Sud de Montréal où nous avons séjourné avant l'entrevue du lendemain matin. Une fois celle-ci réalisée, nous avons pris immédiatement le chemin du retour vers le Bas-Saint-Laurent. Cela représente plus d'une dizaine d'heures de déplacement – à un coût élevé – en seulement deux jours. En outre, à l'exception de ces quelques défis, l'entretien s'est très bien déroulé. Stéphane Venne s'est montré accueillant, préparé, ouvert, réfléchi et généreux de son temps. Il nous a reçus chez lui et il a amorcé l'entrevue en déclarant : « Il était temps que ça

se fasse<sup>8</sup>!» Une première expérience aussi satisfaisante a renforcé notre confiance et confirmé la pertinence de notre projet.

Bien sûr, les entrevues réalisées ont toutes comporté leur lot d'embûches, et certaines se sont avérées particulièrement difficiles. Il fallait, dans un premier temps, prouver notre légitimité en tant que chercheurs à ces grands de la musique québécoise. Cette tâche pouvait être délicate compte tenu de notre faible niveau d'expérience et de notre jeune âge. Une bonne préparation et une assurance auprès des témoins sont avantageuses, mais il faut tout de même jongler avec les idées préconçues et parfois réductrices de certains. Pour gagner leur confiance, l'établissement d'une relation professionnelle et amicale était essentiel. Une fois cette dynamique de relation instaurée, il fallait poser certaines limites et mener la conversation résolument tout en demeurant à l'écoute des besoins et envies de notre interlocuteur. Ainsi, si la direction que prenaient certaines conversations nécessitait un réaligement, nous devions revenir aux objectifs de la recherche en évitant les digressions majeures.

L'environnement dans lequel se déroulaient les entrevues pouvait aussi poser des difficultés. Il fallait s'adapter très rapidement dans les cas où les témoins nous recevaient chez eux, surtout lorsqu'il n'y avait pas assez d'espace pour la disposition technique, c'est-à-dire pour bien cadrer l'image de la caméra, pour assurer l'alimentation électrique des appareils aussi bien que le confort des participants. Cependant, nous avons constaté qu'il peut être bénéfique de choisir un lieu où le témoin est familier et se sent à l'aise. Dans le cas contraire, si la personne préfère se déplacer, un local

---

8. Simon Desjardins, entretien avec Stéphane Venne, Saint-Basile-le-Grand, le 21 juin 2022, 1 h 40 min.

neutre, tel qu'une salle de travail, permet plus de contrôle sur l'entrevue, et l'équipement peut être installé avant son arrivée<sup>9</sup>.

De même, il fallait garder à l'esprit que l'âge moyen des témoins était de 82 ans. À cet âge, les problèmes de santé sont plus fréquents, et la détérioration de certaines facultés exige une adaptation de la part de l'équipe. Par exemple, lorsqu'un témoin était atteint de surdité, il fallait moduler le ton de notre voix, ajuster notre débit, notre volume et notre prononciation. Par ailleurs, certains sujets délicats pouvaient créer des tensions, des ruptures dans l'entrevue ou provoquer des digressions. Aussi, si un témoin se montrait mal disposé à l'égard d'un des thèmes prévus dans le guide d'entretien, il était préférable d'ajuster notre discours presquement tout en maintenant le contact et en restant discrets.

### Traitement et analyse : les aléas d'un projet fécond

#### *Obligations post-entrevue*

Le travail de terrain associé à l'enquête orale requiert plusieurs heures de préparation, certes, en amont, mais il implique surtout une quantité de travail phénoménale en aval. Lorsque le temps entre les entrevues le permet, il est primordial de coordonner les deux étapes afin que l'analyse préliminaire effectuée lors du traitement des entrevues puisse enrichir les suivantes. Ce processus permet de prendre conscience des erreurs commises au cours des derniers entretiens et d'éviter qu'elles se reproduisent. Il permet également d'adapter le guide d'entretien afin d'en faire

---

9. La question du lieu d'entretien, du contrôle du débit de l'entrevue et les autres notions de base qu'il est nécessaire de maîtriser avant d'aborder une série d'entrevues sont bien expliquées dans Florence Descamps, « Constituer et exploiter la source orale en histoire », *Les sources orales et l'histoire. Récit de vie, entretiens, témoignages oraux*, Rosny-sous-Bois, Bréal, 2006, p. 40-59.

évoluer le contenu. Cependant, bien que la coordination soit profitable pour la suite de l'enquête, elle alourdit considérablement la tâche des chercheurs. La planification de plusieurs entrevues rapprochées rend impossible le traitement immédiat des données. Comme nous avons rédigé un total de 134 pages de verbatim au cours du processus d'enquête orale, nous ne pouvions pas nous permettre de prendre trop de retard dans cette activité extrêmement chronophage.

De plus, la relation avec les participants ne se termine pas au moment où la caméra cesse de fonctionner; un suivi doit être fait auprès des témoins qui ont parfois des exigences quant aux traitements de leur entrevue. Certains souhaitent consulter la transcription de leur témoignage alors que d'autres exigent d'y ajouter leurs commentaires. Bien qu'elles demandent du temps, ces requêtes restent les bienvenues, car elles permettent de porter un second regard sur les propos et de nuancer le discours des participants. Toutefois, la version originale, qui contient le témoignage spontané du témoin, est toujours conservée, car toutes les modifications doivent pouvoir être retracées.

En outre, la transcription n'est pas la seule étape clé du traitement des données; le montage des entrevues est également une activité très importante. Presque toutes les entrevues ont été enregistrées dans le but d'avoir des archives audiovisuelles, mais certains témoins ont demandé que leurs images ne soient pas conservées et diffusées. Il était donc nécessaire de fournir le meilleur rendu audiovisuel possible à des fins de diffusion tout en respectant les clauses spécifiques de chacun des formulaires de consentement.

*Gestion des métadonnées*

Ces exigences de conservation, qui s'ajoutaient au stockage des données audiovisuelles, ont rendu le processus fastidieux. Nous tenions à conserver plusieurs copies de chacune des versions sur des supports distincts comme il nous l'a été recommandé, mais la mise à jour fréquente de ces copies est rapidement devenue très exigeante. Nous devons garder une trace de chaque étape et de chaque sauvegarde afin de nous assurer du bon état des données. Les entrevues ont été enregistrées avec la meilleure qualité possible, ainsi les dossiers étaient très volumineux et requéraient des supports puissants. La solution adoptée a été de stocker chacune des entrevues sur un ordinateur et sur deux disques durs externes.

Nous nous sommes d'ailleurs beaucoup identifiés aux cas présentés par Erwin K. Scheuch dans son article « Les services de données en sciences sociales : historiques et perspectives<sup>10</sup>. » Malgré les évolutions technologiques, plusieurs enjeux que Scheuch identifie chez ses collègues, tels que les entraves à la diffusion engendrés par le choix de support ou les aléas relatifs au respect éthique du consentement des témoins, nous sont maintenant familiers. Les enjeux de diffusion se sont avérés particulièrement handicapants en raison des exigences génériques des organismes qui finançaient le projet. Presque tous demandaient que les données récupérées deviennent accessibles au public. Cependant, cela nécessitait que nous disposions d'une plateforme assez puissante pour accueillir les fichiers recueillis. De plus, en vertu des accords que nous faisons signer aux participants, nous ne pouvions pas garantir la publication brute des données.

---

10. Erwin K. Scheuch, « Les services de données en sciences sociales : historiques et perspectives », *Revue internationale des Sciences sociales*, vol. 3, n° 177, 2003, p. 433-449.

Afin de pallier le problème, nous avons tenté de donner une certaine présence médiatique au MBàC en mettant régulièrement nos réseaux sociaux à jour, en acceptant l'invitation à l'émission de radio *Info-réveil* sur les ondes de Radio-Canada pour donner une entrevue et par notre partenariat avec le Musée de la mémoire vivante. Cette présence nous a également permis de repérer des témoins potentiels qui s'intéressaient au projet et qui détenaient des informations particulières sur le phénomène.

### Esquisse des résultats et avenues de recherche

Malgré toutes les entraves rencontrées, nous avons mené treize entrevues qui nous ont permis de collecter une importante quantité de données. Grâce à ces résultats, nous avons amorcé la réalisation de nos objectifs initiaux, soit la conceptualisation, la périodisation et la localisation du mouvement des boîtes à chansons. Nous avons réussi à éclaircir quelques concepts qui sont différemment utilisés de nos jours tels que «boîte à chansons» et «chansonnier». La périodisation reste cependant incomplète en raison de la multitude de facteurs qui pourraient déterminer le début et la fin de chaque sous-période. Certains témoins avaient des théories intéressantes quant aux différentes phases du phénomène, mais ces données requièrent encore beaucoup d'analyse. L'objectif de la localisation a aussi permis d'établir une liste qui vise à faire un décompte du nombre de boîtes à chansons à travers le Canada<sup>11</sup>. Jusqu'à présent, nous avons recueilli des informations

---

11. Cette liste a été réalisée en grande partie grâce à l'aide généreuse de Pierre Calvé, qui nous a assistés au cours de son élaboration, notamment en nous fournissant ses archives personnelles. L'autobiographie de Calvé a également été d'une aide précieuse pendant cette démarche. Voir Pierre Calvé, *Pierre Calvé. Tout est vrai*, Montréal, Les Éditions du CRAM, coll. «Portrait», 2015.

sur l'emplacement, la période d'activité et les organisateurs de 241 boîtes à chansons.

En rétrospective, le projet *La mémoire des boîtes à chansons* a été une entreprise très stimulante tant sur le plan intellectuel qu'émotionnel, mais il a aussi été ponctué de difficultés. Nous nous étions fixés comme objectif de colliger autant de données que possible dans un court laps de temps afin de produire un recueil de témoignages pouvant servir à la recherche, mais celui-ci reste à peaufiner. Au cours des prochaines années, nous espérons que ce travail incitera d'autres chercheurs à s'intéresser au phénomène afin qu'il soit étudié selon des approches statistiques, culturelles, militantes, etc., puisqu'il reste une richesse pratiquement inexploitée.

Notre projet n'est qu'un point de départ pour la recherche historique qui pourrait s'articuler à travers une foule de questions. Qu'est-ce qu'un chansonnier au sens historique du terme? Comment se définit le phénomène des boîtes à chansons? Comment s'insère-t-il dans l'histoire culturelle québécoise? Comment interagit-il avec d'autres phénomènes culturels phares de cette époque? Quelles sont les différentes périodes de l'époque des boîtes à chansons? Comment documenter la genèse du mouvement? Quel est l'héritage des boîtes à chansons? Tant de questions qui demeurent sans réponse, mais en attendant leur résolution, des initiatives plus concrètes se développent. Notamment, le Musée de la mémoire vivante inaugurera une exposition sur le phénomène en collaboration avec le projet MBàC. Un mémoire de maîtrise est également envisagé par l'initiateur du projet, ce qui enrichirait l'historiographie de la musique québécoise en y ajoutant une nouvelle page sur la période des boîtes à chansons.

# Conflit sur le front de colonisation : l'apport des réseaux de filiations et de sociabilité à l'étude des dynamiques foncières

HUBERT LEMIEUX

étudiant au baccalauréat en histoire, UQAR

Au Bas-Saint-Laurent, les années 1850 à 1870 sont synonymes de colonisation du terroir cantonal<sup>1</sup>. L'effervescence autour du partage des lots «neufs» constitue un catalyseur de conflits de toutes sortes. L'un de ces litiges est soumis à la Cour supérieure de Rimouski en 1861, lorsque Louis Piteau, journalier rimouskois, entame une poursuite contre Édouard Lacroix, un marchand matanais. Il réclame la restitution d'une terre du canton de Matane que Lacroix lui aurait pris de force. Le procès résultant de l'action du journalier implique neuf acteurs : outre les deux protagonistes, sept témoins émettent leur déposition<sup>2</sup>.

Ces individus pourraient-ils entretenir des liens entre eux, compte tenu du contexte rural dans lequel s'orchestre le conflit?

1. Jean-Charles Fortin et Antonio Lechasseur, *Histoire du Bas-Saint-Laurent*, Québec, Les éditions de l'IQRC, coll. «Les Régions du Québec», 1993, p. 260 ; 266.
2. Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) à Rimouski, Fonds Cour supérieure – Greffe de Rimouski (TP11, S19, SS2, SSS1), dossier n° 101, avril 1861 : Action au pétitoire entre Louis Piteau, demandeur, et Édouard Lacroix, défendeur.



Et dans la positive, de quelle manière ces liens, imbriqués au sein de réseaux de filiations et de sociabilité, ont-ils pu influencer la genèse, le déroulement et le dénouement d'un antagonisme entourant la propriété foncière dans le Bas-Saint-Laurent de cette époque? Quels intérêts découlant de ces réseaux, sous-jacents aux narratifs officiels des parties, ont pu guider l'action des acteurs d'un tel procès?

L'historiographie traitant des litiges en milieu rural préindustriel s'est fait l'écho de la présence d'une variété de groupes d'intérêts et réseaux. Le plus fondamental de ces groupes d'intérêts est la famille. L'historien Élie Pélaquier voit en celle-ci un socle du contrôle social dans une étude portant sur un village bas-languedocien du XVIII<sup>e</sup> siècle. Si la solidarité entre les membres d'une famille est la norme dans une large mesure, cette entraide s'élargit avec l'alliance à d'autres clans par mariages et parrainages/marrainages<sup>3</sup>. Gérard Bouchard, dans sa synthèse sur l'histoire du Saguenay, émet un constat similaire pour le Québec rural des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles<sup>4</sup>. En outre, Élie Pélaquier souligne « [qu']une bonne partie de la population vit dans un état de dépendance [...]. À côté des réseaux de parentèles, existent donc des réseaux de clientèles, à l'intérieur desquels les services rendus se payent en soumission et en respect vis-à-vis de règles sociales imposées d'en-haut<sup>5</sup>. » Thierry Nootens cible également les réseaux d'endettement comme étant responsables de la plupart des procès en Cour supérieure civile à Trois-Rivières au

3. Élie Pélaquier, « Les chemins du contrôle social entre famille et communauté : le cas de Saint-Victor-de-la-Coste en Bas-Languedoc, au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Crime, Histoire & Sociétés*, vol. 1, n<sup>o</sup> 2, 1997, p. 29-31.
4. Gérard Bouchard, *Quelques arpents d'Amérique. Population, économie, famille au Saguenay, 1838-1971*, Montréal, Boréal, 1996, 635 p.
5. Élie Pélaquier, « Les chemins du contrôle social entre famille et communauté », art. cité, p. 37.

cours des années 1880<sup>6</sup>. En s'appuyant sur l'étude d'un procès au sein d'une localité du Calvados, John A. Dickinson ajoute à l'influence de la parenté et des obligations l'esquisse d'une forme de solidarité entre ruraux basée sur la strate sociale d'appartenance<sup>7</sup>. Dans un article traitant des groupes d'intérêts impliqués dans une joute électorale maskoutaine, Christian Dessureault démontre pour sa part qu'il existe une certaine cohésion dans le vote de catégories socioprofessionnelles autres que les cultivateurs<sup>8</sup>.

Notre démarche s'inspire de cette historiographie des rapports sociaux et des querelles en milieu rural pour reconstituer les réseaux liant les acteurs du procès étudié. Après avoir offert un résumé des narratifs des protagonistes, des dépositions des témoins et du jugement final, nous chercherons à éclairer les liens entre les acteurs par l'analyse de leurs strates sociales d'appartenance et de leurs réseaux de filiations, de parrainages/marrainages, de conflits et d'obligations. Une variété de sources seront mobilisées pour l'occasion, allant des registres paroissiaux aux recensements nominatifs et agricoles, en passant par les archives judiciaires et notariales. À l'issue de cet examen, nous tenterons d'interpréter l'impact des liens établis sur le conflit dans sa globalité.

---

6. Thierry Nootens, «Le contentieux de la Cour supérieure, 1880-1890: droit, marché et société durant la transition au capitalisme industriel», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 69, n<sup>os</sup> 1-2, 2015, p. 165-188.

7. John A. Dickinson, «Relations sociales et exclusion au village: l'apport des archives judiciaires», dans Annie Antoine (dir.), *Campagnes de l'Ouest. Stratigraphie et relations sociales dans l'histoire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, [En ligne], consulté le 28 novembre 2022, URL: <https://books.openedition.org/pur/20563>.

8. Christian Dessureault, «L'élection de 1830 dans le comté de Saint-Hyacinthe: identités élitaires et solidarités paroissiales, sociales ou familiales», *Histoire sociale/Social History*, vol. 36, n<sup>o</sup> 72, 2003, p. 309-310.

Un récit sur le front colonial,  
un résumé des procédures judiciaires

Le 10 mai 1861, Louis Piteau déclare avoir acquis, deux ans plus tôt, un permis d'occupation de l'agent des terres de la Couronne pour un lot dans le canton de Matane<sup>9</sup>. Il affirme que Lacroix le lui aurait ravi « avec force et violence<sup>10</sup> » en avril 1860 et réclame en conséquence la propriété de la terre, ayant rempli selon lui les conditions du permis. Édouard Lacroix nie ces allégations.

Sur la base de la déclaration, les deux parties élaborent leurs narratifs. On s'accorde sur le début de la trame des événements. Celle-ci débute le 1<sup>er</sup> mai 1857, avec la vente d'une terre dans le canton de Matane de Jean Ouellet à Édouard Lacroix. Le 30 septembre de la même année, le marchand matanais en cède une partie à Louis Piteau, moyennant un paiement en trois versements. Or, Piteau n'a pas été en mesure de s'acquitter de la totalité de sa dette et il résilie l'acte de vente le 5 décembre 1859. Le lendemain, le journalier acquiert le permis d'occupation mentionné dans sa déclaration, celui-ci concernant une bonne portion du terrain qu'il venait de résilier la veille.

Outre ces concordances, les narratifs de chacune des parties divergent autour de trois principaux points. D'une part, on ne s'accorde pas sur la validité du permis obtenu par Piteau. Si Lacroix considère qu'il a été acquis frauduleusement dans le

---

9. Toutes les informations de ce résumé viennent de BAnQ à Rimouski, Fonds Cour supérieure – Greffé de Rimouski (TP11, S19, SS2, SSS1), dossier n° 101, avril 1861 : Action au pétitoire entre Louis Piteau, demandeur, et Édouard Lacroix, défendeur.

10. Fonds Cour supérieure – Greffé de Rimouski (TP11, S19, SS2, SSS1), dossier n° 101, avril 1861 : Action au pétitoire entre Louis Piteau, demandeur, et Édouard Lacroix, défendeur.

but de lui voler une terre qui était sienne en vertu de l'acte de résiliation, le demandeur rétorque que ledit permis a été délivré par un agent officiel de l'État et que toutes ses exigences ont été satisfaites. D'autre part, l'occupation réelle du terrain devient un enjeu, Piteau insistant sur l'absence de travaux effectués avant son arrivée et sur sa grande implication dans le défrichage du lieu. Finalement, Lacroix conteste la prétendue violence utilisée contre le journalier pour l'expulser.

Pour cautionner leurs récits respectifs, les deux camps font appel à sept témoins, qui jurent chacun à tour de rôle n'être « ni parent, ni allié, ni serviteur, ni domestique d'aucune d[es parties]<sup>11</sup> ». Du côté du demandeur, Jacques Chouinard indique avoir occupé le terrain à la demande de Piteau vers la fin d'avril 1860, afin d'y défricher et d'y ensemençer la terre, jusqu'à ce qu'un huissier envoyé par Lacroix ne le menace de le faire prendre. Il insiste sur l'absence d'ouvrage entamé sur le terrain avant l'arrivée du demandeur. Dans la même veine, Joseph Gagné Bellavance dit avoir entretenu pour Piteau le chemin du terrain qui était presque vierge avant sa venue. Pour le défendeur, Jean-Baptiste Brisebois témoigne s'être rendu en son nom auprès de l'agent des terres de la Couronne. Il lui aurait demandé sans succès le permis d'occupation pour le lot déjà accordé à Piteau. Hubert Ouellet, de son côté, déclare que son frère Jean avait fait quelques travaux sur le terrain avant de le vendre à Lacroix et que lui-même a contribué à le défricher après l'acte de résiliation. De manière analogue, Athanase Cimon indique qu'il a ensemençé une partie du terrain au nom de Lacroix et que son père, avant de vendre la terre à Jean Ouellet, avait déjà commencé le défrichement. Toujours en

---

11. Fonds Cour supérieure – Greffe de Rimouski (TP11, S19, SS2, SSS1), dossier n° 101, avril 1861 : Action au péritoire entre Louis Piteau, demandeur, et Édouard Lacroix, défendeur.

faveur du défendeur, Augustin Michaud affirme avoir aidé Piteau à obtenir l'acte de résiliation. Il dénonce s'être fait complice à son insu de la tentative du demandeur d'outrepasser les droits de Lacroix sur le lot. Enfin, T. A. Bradley raconte qu'on a essayé de le convaincre d'inscrire le nom de Piteau plutôt que celui de Lacroix sur la parcelle en cause alors qu'il arpentait le canton de Matane, à l'été 1860.

En juin 1862, le jugement est rendu. L'action du demandeur est rejetée, le juge estimant que le permis d'occupation ne confère pas un droit de propriété et que Piteau était le garant de Lacroix en vertu de l'acte de résiliation.

Au-delà des faits : portrait des liens entre les acteurs

*Réseaux de filiations et de parrainages/marrainages*

Le premier lien entre les acteurs du procès étudié est celui de parenté. Nous avons reconstitué les réseaux filiatifs des deux protagonistes et de leurs femmes, incluant leur fratrie, leurs parents, leurs oncles et tantes, leurs cousins et cousines, leurs beaux-parents (en cas de remariage d'un des parents) et leur demi-fratrie<sup>12</sup>. Cette reconstitution repose sur la consultation des registres paroissiaux de la base de données *Le Lafrance de Généalogie Québec*. Nous avons ensuite vérifié si le nom d'un autre acteur du procès ou de sa conjointe se retrouve dans ces réseaux de parenté. Il en ressort que l'un des témoins du défendeur, Athanase Cimon, est aussi son beau-frère par son mariage avec la sœur de sa femme Philomen Gillesy<sup>13</sup>.

12 Nous prenons également en considération les partenaires de chacun des membres des familles et avons exclu de ces réseaux reconstitués tous les enfants décédés avant 18 ans.

13. Généalogie Québec – Le Lafrance (LAF), paroisse Saint-Jérôme de Matane, 26 janvier 1858: Acte de mariage entre Athanase Cimon et Marguerite Gillesy.

En outre, nous avons étudié les réseaux de sociabilité pouvant unir les acteurs et dont les traces subsistent aussi dans les registres paroissiaux contenus dans les bases de données *Le Lafrance* et *BMS2000*. Les noms des parrains et marraines des enfants de l'ensemble des acteurs du procès ont ainsi été notés<sup>14</sup>, pour être ensuite jumelés à ceux des protagonistes, des témoins (pour les enfants de Lacroix et Piteau) et de leurs femmes. Cet exercice a produit deux résultats. Jacques Chouinard, témoin du demandeur, et sa conjointe Béatrice Dutremble Desrosiers agissent comme parrain et marraine d'un de ses enfants. D'autre part, Lacroix est parrain d'un enfant d'Athanase Cimon et de Margaret Gillesy<sup>15</sup>.

Compte tenu de l'importance de la famille et des alliances entre clans dans la structuration des rapports sociaux en milieu rural préindustriel<sup>16</sup>, on peut estimer que Cimon a eu intérêt à aider un membre de sa parenté et Chouinard, un ami ou un allié. Les liens de filiations et de parrainage/marrainage ont donc pu exercer une influence sur le procès. Leurs dépositions en font foi : celle de Chouinard s'articule autour des positions du camp du demandeur (insistance sur la quasi-virginité du terrain avant l'arrivée de Piteau, sur les menaces de l'huissier de Lacroix, etc.), celle de Cimon sur les positions du camp du marchand (mention du travail déjà fait sur le lot par son père et de celui qu'il y effectue sous la gouverne de Lacroix, etc.)<sup>17</sup>.

---

14. Les noms des témoins de mariage de l'ensemble des acteurs ont également été analysés, sans qu'il s'en dégage de concordance.

15. Voir respectivement LAF, paroisse Saint-Germain de Rimouski, 1<sup>er</sup> mai 1856 : Acte de baptême d'Aimé Piteau et Base de données BMS2000, paroisse Saint-Jérôme de Matane, 3 juin 1876 : Acte de baptême de Marie Blanche Cécile Cimon.

16. Voir par exemple Élie Pélaquier, art. cité, p. 29-31.

17. BAnQ à Rimouski, Fonds Cour supérieure – Greffe de Rimouski (TP11, S19, SS2, SSS1), dossier n° 101, avril 1861 : Action au pétoire entre Louis Piteau, demandeur, et Édouard Lacroix, défendeur.

*Stratification sociale des acteurs*

Un autre lien auquel nous nous sommes intéressés est celui de la strate sociale des acteurs, un indicateur basé ici sur le statut socioprofessionnel et la superficie foncière possédée. Pour l'apprécier, nous avons recueilli des données concernant ces critères pour les protagonistes et les témoins à l'aide des recensements nominatifs et agricoles de 1851 et de 1861. Ces données ont ensuite été comparées à des statistiques de référence sur la fréquence de pratique de chaque métier et sur les biens-fonds moyens au sein d'une localité rurale avoisinante de l'époque, Sainte-Luce<sup>18</sup>. Déterminée de la sorte, la strate sociale permet d'évaluer de potentiels intérêts communs entre des individus appartenant à un même groupe socioéconomique.

Le Tableau 1 montre qu'Édouard Lacroix, Augustin Michaud et T. A. Bradley se distinguent sur le plan de la stratification sociale. À titre comparatif, les marchands et membres des professions libérales ne comptent que pour 4,3 % des habitants de Sainte-Luce en 1851<sup>19</sup>. Sur le plan foncier, Lacroix et Michaud rejoignent les 6,9 % de propriétaires luçois qui possèdent plus de 300 arpents de terre<sup>20</sup>, alors que les biens-fonds plus modestes en superficie de Bradley peuvent s'expliquer par la nature de sa

18. Nos données de références concernent Sainte-Luce, une autre localité riveraine bas-laurentienne pour laquelle ces compilations statistiques sont disponibles.

19. Mathieu Arsenaud, « L'inhumation dans les églises de l'Est du Québec au XIX<sup>e</sup> siècle. Autopsie d'une pratique funéraire disparue », *L'Estuaire*, n° 72, juin 2012, p. 66.

20. Jean-René Thuot, « Saint-Luce\_Répartition de la propriété foncière\_1851 », fichier Excel (non publié). À ce titre, Lacroix se situe au sommet de l'élite, avec ses 1002 arpents. Voir Bibliothèque et Archives Canada (BAC) – collection numérique, recensement de 1861 du Canada-Est, district de Rimouski, sous-district de Matane, p. 518 : Famille Édouard Lacroix – [En ligne], consulté le 16 novembre 2022, URL : [https://central.bac-lac.gc.ca/.item/?app=Census1861&op=img&id=4108822\\_00370](https://central.bac-lac.gc.ca/.item/?app=Census1861&op=img&id=4108822_00370).

**Tableau 1.** Statut socioprofessionnel et richesse foncière des acteurs du procès Louis Piteau c. Édouard Lacroix

Nom de l'acteur	Statut socioprofessionnel en 1851	Statut socioprofessionnel en 1861	Nombre d'arpents de terre possédés en 1851	Nombre d'arpents de terre possédés en 1861
Édouard Lacroix	Marchand	Marchand	360	1002
Louis Piteau	Cultivateur	Journalier	80	
Jean-Baptiste Brisebois	Cultivateur	Cultivateur	120	120
Hubert Ouellet	Cultivateur	Cultivateur	125	120
Augustin Michaud	Étudiant en droit	Avocat		320
Athanase Cimon	Journalier	Cultivateur		84
Téléspore A. Bradley	Apprenti arpenteur	Arpenteur		61
Jacques Chouinard	Cultivateur	Cultivateur	60	110
Joseph Gagné Bellavance	Cultivateur	Cultivateur	40	162

Source : Recensements nominatifs et agricoles du Canada-Est de 1851 et 1861, districts de Rimouski et de Kamouraska.

profession. En contrepartie, Louis Piteau et les autres témoins se situent dans les strates sociales moyennes. En effet, ils sont en phase avec les 80,2 % de Luçois cultivateurs ou journaliers, et, le cas échéant, avec les 71,5 % des propriétaires de 30 à 180 arpents de superficie foncière<sup>21</sup>.

21. Mathieu Arsenault, « L'inhumation dans les églises de l'Est du Québec au XIX<sup>e</sup> siècle. Autopsie d'une pratique funéraire disparue », art. cité, p. 66, et



Les témoignages de Michaud et de Bradley corroborent le narratif présenté par Lacroix, centrant respectivement leurs propos sur le caractère frauduleux de la manœuvre de Piteau et sur la tentative de superposer son nom à celui du «légitime» propriétaire de la terre sur le plan d'arpentage. Michaud et Bradley ont été prompts à appuyer quelqu'un plus près de leur condition, faisant écho en cela au facteur de ralliement que peut représenter la strate sociale dans les études sur les conflits en milieu rural<sup>22</sup>. Ce type de lien semble donc avoir pu influencer le procès.

On pourrait évoquer des rapports de cohésion similaires entre Louis Piteau et Jacques Chouinard ou Joseph Gagné Bellavance, des cultivateurs de classe moyenne ayant témoigné résolument pour le demandeur (ex. : insistance sur l'absence de travaux sur le terrain avant Piteau). Bien qu'ils puissent avoir éprouvé une solidarité sur cette base, nous jugeons que ces liens ne peuvent expliquer à eux seuls la prise de position de ces individus de strates analogues ayant malgré tout rejoint le camp de Lacroix. Ce dernier constat rappelle celui de Christian Dessureault au sujet de la cohésion moindre chez les cultivateurs en contexte électoral à la même époque<sup>23</sup>.

### *Réseaux conflictuels*

Les réseaux conflictuels liant les acteurs du procès forment un autre pan de notre analyse. Pour les identifier, le plumitif des matières civiles en général de la Cour supérieure de Rimouski, le plumitif des matières civiles supérieures, le registre de jugements

---

Jean-René Thuot, «Saint-Luce\_Répartition de la propriété foncière\_1851», art. cité.

22. Voir par exemple John A. Dickinson, «Relations sociales et exclusion au village», dans ouvr. cité.

23. Christian Dessureault, «L'élection de 1830 dans le comté de Saint-Hyacinthe», art. cité, p. 309.

des matières civiles inférieures et les dossiers des matières civiles générales de la Cour de circuit de Matane ont été consultés<sup>24</sup>. Notre recherche s'est centrée sur les causes entre 1856 et 1866 impliquant au moins un acteur du conflit au cœur de la présente étude. L'occurrence du nom de l'autre partie a été vérifiée dans les réseaux filiatifs des couples des autres acteurs<sup>25</sup>.

Édouard Lacroix, important créancier, poursuit souvent ses débiteurs pour dette ou hypothèque. Il est ainsi demandeur des sept causes retenues après dépouillement, réparties dans deux réseaux conflictuels. Le premier oppose le marchand à deux conjoints de cousines de Thérèse Lepage, femme de Louis Piteau<sup>26</sup>. Le second le lie à l'oncle de Caroline Lepage, femme de Jean-Baptiste Brisebois – un témoin de Lacroix dans le procès contre Piteau –, et à Victor Brisebois, son frère<sup>27</sup>.

Le narratif de Louis Piteau s'oppose à celui de Lacroix dans le différend à l'étude. Il est ainsi aisé de déduire que le conflit avec la famille de la femme du demandeur a possiblement accentué

---

24. Ces registres et dossiers sont conservés à BAnQ à Rimouski selon les cotes suivantes : TP11, S19, SS2, SSS7; TP10, S103, SS4, SSS7; TP10, S103, SS3, SSS4; TP10, S103, SS2, SSS1.

25. Nous avons utilisé les réseaux de parenté des témoins seulement lorsque le premier acteur identifié est Piteau ou Lacroix. Leur reconstitution s'est faite de la même manière que pour ceux des protagonistes, à l'exception du cousinage qui n'a pas été retracé.

26. Quatre causes sont liées à ces individus. À titre d'exemple, voir BAnQ à Rimouski, Fonds Cour de circuit – Greffe de Matane (TP10, S103, SS4, SSS7), boîte 418, Plumitif des causes n<sup>os</sup> 1 à 391, cause n<sup>o</sup> 48, mai 1861 : Action entre Édouard Lacroix, demandeur, et Chrysostome alias Crézo Bernier, défendeur.

27. Trois causes sont liées à ces individus. À titre d'exemple, voir BAnQ à Rimouski, Fonds Cour de circuit – Greffe de Matane (TP10, S103, SS3, SSS4), boîte 473, Registre de jugements pour la période du 5 juin 1866 au 11 mars 1875, cause n<sup>o</sup> 1040, juillet 1866 : Action entre Édouard Lacroix, demandeur, et Joseph Dutremble dit Desrosiers, défendeur.

le sentiment d'antipathie que ce dernier éprouve à l'égard du marchand. La position d'appui de Brisebois peut, quant à elle, paraître contradictoire avec le réseau de conflits liant Lacroix à des membres de sa famille. Elle laisse toutefois deviner une volonté du cultivateur de se mettre dans les bonnes grâces d'un notable ayant attaqué certains de ses proches en justice, peut-être pour lui-même éviter ses foudres. Son témoignage doit par ailleurs être contextualisé. Il se contente de répercuter des faits concernant ses démarches auprès de l'agent des terres et n'appuie donc pas directement les arguments avancés par Lacroix. Brisebois esquive donc en partie le risque d'être perçu comme « traître » par sa parenté. En somme, les réseaux conflictuels ont pu exercer, dans une certaine mesure, une influence dans le litige étudié.

### *Réseaux d'obligations*

Le dernier lien examiné est celui de l'endettement. Nous avons dépouillé les greffes de deux notaires ayant pratiqué à Matane entre 1856 et 1863<sup>28</sup> et en avons tiré tous les actes impliquant l'un des acteurs du procès. L'identité du second contractant dans chaque acte a ensuite été croisée avec les réseaux filiatifs des autres acteurs selon la même méthode que celle de l'analyse des réseaux conflictuels.

Il ressort de cet examen un constat significatif: Édouard Lacroix est le créancier d'au moins un parent de tous les témoins et du demandeur durant la période ciblée. Ce constat est en phase avec le pan de ses activités lié aux prêts hypothécaires. La famille avec le plus large bassin de membres obligés envers Lacroix est celle de son témoin Hubert Ouellet: on y retrouve notamment comme débiteurs Ouellet lui-même, deux de ses beaux-frères, son

---

28. Il s'agit de Didyme-Ferdinand, de Saint-Aubin, et de Rémy Ouellet.

beau-père et son frère Jean Ouellet<sup>29</sup>. Chez les Brisebois, c'est le cas de son témoin Jean-Baptiste, de deux de ses frères et de son beau-frère<sup>30</sup>. Louis Piteau s'était aussi endetté lors de l'achat de la terre au cœur du procès à l'étude en 1857<sup>31</sup>; trois maris de cousines de son épouse Thérèse Lepage comptent aussi parmi la liste de débiteurs. En outre, on retrouve parmi les emprunteurs de Lacroix Athanase Cimon lui-même, le beau-frère d'Augustin Michaud et les frères de Joseph Gagné Bellavance et de T. A. Bradley.

Cet état de fait, qui corrobore l'importance des réseaux de dette dans les rapports sociaux et dans la pratique de la justice signalée dans d'autres études<sup>32</sup>, nous amène à considérer probable que ces liens aient exercé une influence sur le procès. Cimon, Ouellet et Brisebois ont intérêt à ne pas compromettre leur relation de créance, alors que les autres témoins de Lacroix ont peut-être voulu ne pas nuire à des parents débiteurs du marchand. Chez les témoins de Piteau, non obligés envers le marchand, il est possible que certains de leurs proches aient eu une mauvaise expérience d'emprunt, ce qui les motiverait en partie à agir contre lui. Enfin, le réseau d'obligations liant le commerçant au demandeur a eu des

29. Voir par exemple BANQ – collection numérique, greffe Rémy Ouellet, 10 janvier 1859: Obligation par Hubert Ouellet à Édouard Lacroix – [En ligne], consulté le 16 novembre 2022, URL: <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/archives/52327/3764039?docref=X7Et9JPZa3wc96ToVA8iyg>.

30. Voir par exemple BANQ – collection numérique, greffe Dydime-Ferdinand de Saint-Aubin, 22 avril 1862: Obligation par Jean Baptiste Brisebois à Édouard Lacroix – [En ligne], consulté le 16 novembre 2022, URL: [https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/archives/52327/3764328?docref=MJ3N-S9\\_2pgWgZ-Dn3ALYw](https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/archives/52327/3764328?docref=MJ3N-S9_2pgWgZ-Dn3ALYw).

31. BANQ – collection numérique, greffe Dydime-Ferdinand de Saint-Aubin, 30 septembre 1857: Vente par Édouard Lacroix à Louis Pitot – [En ligne], consulté le 16 novembre 2022, URL: [https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/archives/52327/3764035?docref=A-mzLBJXes\\_ySK11h0AfNg](https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/archives/52327/3764035?docref=A-mzLBJXes_ySK11h0AfNg).

32. Voir par exemple Thierry Nootens, « Le contentieux de la Cour supérieure, 1880-1890 », art. cité, p. 165-188.

répercussions sur le procès, constituant l'une des bases mêmes du litige par son dénouement (l'acte de résiliation de décembre 1859).

### Bilan d'un conflit : lire l'invisible

Les réseaux de parenté et de sociabilité liant les acteurs du procès ont fait partie de la toile de fond à chaque étape du conflit. En effet, au départ, Piteau a abandonné la terre disputée en résiliant un contrat de vente qui l'endettait auprès de Lacroix. Pendant le déroulement du procès, ces mêmes réseaux ont probablement participé au choix du camp appuyé par les témoins. Il est ainsi plausible que Jacques Chouinard a envisagé aider le père de son filleul, alors qu'Augustin Michaud a été porté à soutenir quelqu'un de statut social similaire au sien. Athanase Cimon a peut-être voulu contribuer à la réussite de son beau-frère et Jean-Baptiste Brisebois souhaiter maintenir de bonnes relations avec son créancier qui avait poursuivi par le passé quelques parents. Enfin, lors du dénouement du procès, le vainqueur a été le protagoniste le plus notable socialement, disposant du plus grand nombre de témoins auxquels il est lié de différentes façons.

En définitive, notre étude, en dehors de l'établissement factuel des points de contact entre les acteurs, tient surtout de l'interprétation. Les motivations sous-jacentes des justiciables, dont la recherche peut se faire en partie à travers la consultation d'un corpus de sources varié, demeurent une dimension invisible du vécu des populations rurales de l'époque. Au bout du compte, notre démarche permet d'illustrer l'importance qu'ont les réseaux de filiations et de sociabilité dans l'articulation des réalités du monde rural québécois et leur capacité d'influence sur un processus judiciaire. L'étape suivante serait d'ajouter à l'examen de tels conflits le rapport des acteurs avec les institutions de pouvoir publiques locales et régionales.

# Hypertextualité : analyse de la transposition du conte *Alice au pays des merveilles* de Lewis Carroll par Patrick Senécal dans le roman *Aliss*

ÉLISABETH CARBONNEAU  
étudiante à la maîtrise en éthique, UQAR

Patrick Senécal est un auteur et scénariste québécois qui se spécialise dans les romans horrifiques, fantastiques et policiers, genres dont il est l'une des figures de proue au Québec. Il compte à son actif plus d'une vingtaine de romans, dont *5150 rue des Ormes*<sup>1</sup>, *Les sept jours du talion*<sup>2</sup> et *Hell.com*<sup>3</sup>. En 2000, il publie le roman *Aliss*<sup>4</sup>, qui reprend le célèbre conte de Lewis Carroll, *Alice au pays des merveilles*<sup>5</sup>, et lui vaut le prix Boréal du meilleur roman en 2001. *Aliss* raconte l'histoire d'une jeune adulte qui, à la suite d'une rencontre imprévue dans le métro, se retrouve dans un quartier dont elle n'a jamais entendu parler, habité par des gens extrêmement bizarres. Malgré ces étrangetés, elle s'installe dans ce quartier, prête à relever tous les défis qui se placeront sur sa route. Ce qu'elle ne sait pas, c'est que ces défis sont bien loin de ceux qu'elle avait imaginés, comme ceux

1. Patrick Senécal, *5150 rue des Ormes*, Québec, Alire, 1994, 367 p.
2. Patrick Senécal, *Les sept jours du talion*, Québec, Alire, 2002, 333 p.
3. Patrick Senécal, *Hell.com*, Québec, Alire, 2009, 564 p.
4. Patrick Senécal, *Aliss*, Québec, Alire, 2000, 520 p. Désormais, les références à cet ouvrage seront indiquées par le sigle *A*, suivi de la page, et placées entre parenthèse dans le corps du texte.
5. Lewis Carroll, *Alice au pays des merveilles*, Paris, Gallimard, 1994 [1865], 374 p. Désormais, les références à cet ouvrage seront indiquées par le sigle *APM*, suivi de la page, et placées entre parenthèse dans le corps du texte.

qu'avait traversés avant elle l'Alice de Carroll dans son pays des merveilles.

Dans le cadre de cet article, je tenterai de montrer que le roman de Senécal est bel et bien un hypertexte du conte de Lewis Carroll et qu'il représente une « transformation sérieuse » que l'on nomme « transposition ». Pour y arriver, je m'appuierai sur la théorie de l'hypertextualité exposée par Gérard Genette dans *Palimpsestes*<sup>6</sup> et utiliserai la méthode de lecture intertextuelle proposée par Tiphaine Samoyault dans *L'intertextualité. Méthode de la lecture*, conjuguant les compétences inventorielle, fonctionnelle et sémantique<sup>7</sup>. Suivant cette méthode, je relèverai d'abord les *éléments diégétiques* (lieux et personnages) présents dans le conte de Carroll et repris dans le roman de Senécal. J'exposerai ensuite les principaux procédés de transposition utilisés par Senécal dans son roman *Aliss*, notamment la transdiégétisation, la transmodalisation intramodale et la transmotivation. Je proposerai, finalement, une interprétation de l'apport de ces transpositions au roman de Senécal, cherchant à comprendre comment son héroïne se définit par rapport à l'Alice des contes de l'enfance, m'appuyant sur ce point sur le mémoire de Mélissa Boudreault consacré à *Aliss*<sup>8</sup>.

### L'évidence de l'hypertexte

Par son titre, le roman *Aliss* se présente d'emblée comme un hypertexte d'*Alice au pays des merveilles*. Rappelons que l'hypertextualité est définie par Genette comme une « relation

- 
6. Gérard Genette, *Palimpsestes. La littérature au second degré*, Paris, Seuil, 1982.
  7. Tiphaine Samoyault, *L'intertextualité. Mémoire de la littérature* [2001], Paris, Armand Colin, 2010, p. 95.
  8. Mélissa Boudreault, *Aliss de Patrick Senécal ou la réécriture d'Alice aux pays des merveilles*, Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal, 2010.

unissant un texte (hypertexte) à un texte antérieur (hypotexte) sur lequel il se greffe d'une manière qui n'est pas celle d'un commentaire<sup>9</sup>». Genette identifie six catégories d'hypertextes, selon qu'ils se relient à l'hypotexte par une relation d'« imitation » (du style) ou de « transformation » (du contenu), et ce, dans un régime ludique, satirique ou sérieux<sup>10</sup>. Selon cette classification, le roman *Aliss* peut être défini comme une « transformation sérieuse » du conte de Carroll, catégorie d'hypertexte que Genette nomme « transposition<sup>11</sup> ».

Le roman de Senécal foisonne de lieux, d'actions et de personnages qui confirment son statut d'hypertexte du conte de Carroll. La table est rapidement mise lorsqu'Aliss arrive à la station de métro représentant son entrée dans le « nouveau monde ». La station se nomme « W\_\_D\_R\_\_D » (A, p. 26), ce qui peut directement être compris comme *Wonderland*, référence explicite à *Alice in Wonderland*. Par la suite, Aliss croise les rues Lutwidge et Dodgson (A, p. 28-29) qui sont situées dans le nouveau quartier, Daresbury, où se dérouleront ses aventures (A, p. 33). Au cours de son périple, elle croise également les rues Lewis, Griffon et Snark (A, p. 264 et p. 510). Or, la biographie de Lewis Carroll nous informe que le vrai nom de ce dernier est Charles Lutwidge Dodgson<sup>12</sup> et que son lieu de naissance est Daresbury, au Cheshire, en Angleterre<sup>13</sup>. La rue Griffon représente pour sa part une référence au personnage du Griffon que l'on rencontre dans le conte (*APM*, p. 140). La rue Snark, quant à elle, fait

9. Gérard Genette, *Palimpsestes*, ouvr. cité, p. 11-12.

10. Gérard Genette, *Palimpsestes*, ouvr. cité, p. 45.

11. Gérard Genette, *Palimpsestes*, ouvr. cité, p. 45.

12. Isabelle De Meese, *Alice au pays des merveilles de Lewis Carroll*, Bruxelles, Primento, 2011, p. 5.

13. S. a., « Lewis Carroll », *Britannica*, URL : <https://www.britannica.com/biography/Lewis-Carroll> (Page consultée le 16 mars 2022).



référence à un poème connu de Lewis Carroll nommé « La chasse au Snark<sup>14</sup> ». La toponymie du roman de Senécal renvoie donc directement à l’auteur et à l’histoire d’*Alice aux pays des merveilles*. Le statut hypertextuel du roman de Senécal se confirme, cependant, lorsque l’on découvre les personnages, qui paraissent tous être des transpositions de ceux de Carroll.

Le premier personnage à croiser la route d’Aliss est un homme appelé Charles, qui constitue une transposition du Lapin Blanc. Il existe des similitudes frappantes entre les deux personnages. En effet, que ce soit dans le conte ou dans le roman, ces derniers sont pressés, en retard et regardent constamment leur montre. Ces similitudes sont mises en évidence dans les deux citations suivantes : « Il regarde sa montre. Ciel, je suis en retard... » (*A*, p. 137) et « Oh, mon Dieu ! Je vais être en retard ! [...] Cependant, lorsque le Lapin tira bel et bien une montre de la poche de son gilet, regarda l’heure, et se mit à courir de plus belle [...] » (*APM*, p. 41-42). Sans compter que Charles est mathématicien et qu’il s’intéresse grandement à la logique<sup>15</sup>, tout comme Lewis Carroll, ce qui fait un clin d’œil supplémentaire à l’œuvre originale (*A*, p. 210 et p. 373). Plus fondamentalement, dans les deux œuvres, c’est ce personnage qui introduit Alice/Aliss dans le « nouveau monde » (*A*, p. 21 ; *APM*, p. 42).

Par la suite, Aliss rencontre un personnage très mystérieux nommé Bone, qui rappelle tout de suite le Chapelier que l’on voit dans le conte. On l’identifie rapidement, ne serait-ce que par l’emphase qui est mise sur son chapeau haut-de-forme. Ajoutons à cela que les deux protagonistes adorent le thé et qu’ils essaient

14. S. a., « Lewis Carroll », *Britannica*, URL : <https://www.britannica.com/biography/Lewis-Carroll> (Page consultée le 16 mars 2022).

15. Isabelle De Meese, *Alice au pays des merveilles de Lewis Carroll*, ouvr. cité, p. 5.

continuellement de battre le temps (*A*, p. 55, p. 144 et p. 291 ; *APM*, p. 109 et p. 113).

Au cours de son périple, Aliss fait la connaissance d'un autre personnage dont la transposition est également frappante. En effet, elle rencontre un être étrange nommé Chess, caractérisé avec insistance dans les descriptions par son immense sourire, ainsi que son corps fantomatique et diaphane (*A*, p. 189, p. 277 et p. 328). Chess apparaît ainsi comme la transposition du Chat de Chester que l'on retrouve dans le conte de Carroll (*APM*, p. 107 et p. 129).

Aliss rencontre ensuite la Reine Rouge, transposition de la Reine de cœur du conte de Carroll. Les liens foisonnent par tous les indices que l'on rencontre en cours de lecture sur la couleur rouge, mais également sur les hommes de main des deux reines qui sont appelés « Valets » et nommés par des chiffres, par exemple « Deux » et « Sept ». Ajoutons à cela la réplique bien connue de la Reine de cœur dans *Alice aux pays merveilleux*, « Qu'on lui coupe la tête ! », reprise intégralement chez Senécal (*A*, p. 32, p. 79, p. 256 et p. 382 ; *APM*, p. 121, p. 122 et p. 125).

Finalement, il est encore deux personnages carrolliens dont on retrouve une transposition dans le roman de Senécal : Verrue, qui est une transposition de la Chenille bleue, et Andromaque, qui est une transposition de la duchesse (*A*, p. 46 et p. 191 ; *APM*, p. 84 et p. 98).

On le constate, le rapprochement suggéré par le titre *Aliss* avec l'*Alice au pays des merveilles* de Carroll est largement confirmé par une accumulation d'éléments diégétiques (lieux, personnages) dont chacun combine plusieurs références claires et directes à l'univers du pays des merveilles.

## D'un univers, d'un genre à l'autre

Telle que définie par Genette, la transdiégétisation est un procédé de transposition textuelle consistant en une transformation de la diégèse ou de l'univers fictionnel construit par le récit original<sup>16</sup>. Au-delà des rapprochements manifestes qu'on peut identifier entre certains éléments diégétiques des œuvres de Carroll et Senécal, cette dernière nous emporte dans un univers fictionnel bien différent. Tout d'abord, l'univers d'Aliss est beaucoup plus noir, *gore*, brutal et « adulte » que l'univers de l'hypotexte. En effet, l'œuvre de Senécal est un mélange de fantastique (« confrontation troublante de la surnature et de la raison, intrusion soudaine et imprévue de l'étrange dans le familier<sup>17</sup>») et d'horreur (« mélange le terrifiant et l'ordinaire, surtout le côté sordide de la vie ordinaire<sup>18</sup>») accordant, néanmoins, une place prépondérante au deuxième genre. Bref, en passant par l'horreur, Senécal nous montre des scènes explicites de viols, de mutilations sanglantes, de danses nues, d'orgies et de consommation de drogues. De plus, les personnages entourant Aliss ne l'aident aucunement dans son cheminement. Certes, la petite Alice de Carroll, qui se fait régulièrement rudoyer, menacer et insulter par les autres personnages du conte, est également confrontée à un univers hostile, mais cette hostilité est voilée, atténuée par le caractère ludique et humoristique de l'histoire. Ce choix d'univers réaliste, noir ou fantasmagorique n'est pas sans lien avec le lectorat ciblé par les deux auteurs. D'un côté, il y a un auteur de conte mettant en scène une fillette qui arrive dans un monde « merveilleux »; de l'autre,

16. Gérard Genette, *Palimpsestes*, ouvr. cité, p. 341.

17. Mélissa Boudreault, *Aliss de Patrick Senécal ou la réécriture d'Alice aux pays des merveilles*, mémoire cité, p. 48.

18. Mélissa Boudreault, *Aliss de Patrick Senécal ou la réécriture d'Alice aux pays des merveilles*, mémoire cité, p. 48.

un auteur de romans mettant en scène une adulte de dix-huit ans arrivant dans un quartier inconnu de Montréal. Il y a donc, d'*Alice* à *Aliss*, une transformation significative de la diégèse, qui, d'étrange et, parfois, inquiétante, devient noire, violente, morbide, comme dans la citation suivante : «L'aura de lumière est limitée, mais je crois distinguer un ou deux autres corps, tout près... suspendus... ensanglantés... éventrés... mutilés... tous accrochés par les pieds.» (A, p. 321 et p. 322) La profondeur des descriptions et des dialogues de Senécal amène une dénatura-tion du texte de Carroll; il s'éloigne du conte original pour nous transporter dans un univers bien différent, où le sens de l'histoire prend une tournure plus grave et brutale.

Les protagonistes permettent également de mettre en évidence la différence d'univers entre les deux œuvres, et donc le processus de transdiégétisation. En effet, les personnages d'*Aliss* sont tous des humains, tandis que, dans l'univers de Carroll, presque tous les personnages, à l'exception d'Alice, sont des animaux (le Lapin Blanc, la Chenille bleue, le Chat de Chester, etc.), des figures d'un jeu de cartes (les Valets, la Reine de cœur, etc.) ou des êtres fabuleux (le Griffon, la Simili-Tortue, etc.). Le fait que le roman de Senécal ne fasse intervenir que des humains rend cet univers, une fois encore, réaliste.

Selon Genette, la transmodalisation intramodale est un passage d'un mode à un autre, soit de la dramatisation à la narrativisation ou l'inverse<sup>19</sup>. Dans l'œuvre de Senécal, le mode reste narratif tout comme dans le conte de Carroll; cependant, il y a changement dans le genre. En effet, nous passons du conte au roman, ce qui entraîne une transformation majeure. Le conte possède trois critères principaux : «[I] raconte des évènements imaginaires, voire

19. Gérard Genette, *Palimpsestes*, ouvr. cité, p. 330.

merveilleux; sa vocation est de distraire, tout en portant souvent une morale; il exprime une tradition orale multiséculaire et quasi universelle<sup>20</sup>.» De son côté, le roman est une fiction narrative le plus souvent d'une grande longueur; il est susceptible de traiter de divers sujets pouvant ainsi se décliner en sous-genres spécialisés<sup>21</sup>. En passant du conte au roman, Senécal utilise un procédé de transposition nommé par Genette « amplification ». Cette dernière entraîne, dans *Aliss*, une augmentation généralisée du texte par extension et par expansion<sup>22</sup>. Tout d'abord, l'extension est une augmentation du texte par addition massive entraînant des changements entre l'hypotexte et l'hypertexte<sup>23</sup>. L'expansion, quant à elle, est une dilatation stylistique pouvant être caricaturée comme le fait de doubler ou de tripler la longueur de chaque phrase de l'hypotexte<sup>24</sup>. Une telle amplification permet à Senécal d'entrer davantage dans la psyché des personnages, les rendant, par le fait même, plus réels, mais elle permet également à l'auteur d'établir des liens plus solides et plus logiques entre l'héroïne principale, les personnages et les péripéties. Dans le conte de Carroll, les chapitres n'ont que peu de liens entre eux et pourraient, à la limite, être interchangeables ou supprimés de l'histoire sans que celle-ci en souffre<sup>25</sup>. En ce qui a trait à la psyché des personnages, on connaît davantage les caractéristiques, l'historique et les liens existant entre

---

20. Jean-Jacques Vincensini, dans Paul Aron, Denis Saint-Jacques et Alain Viala (dir.), *Le dictionnaire du littéraire*, Paris, Presses universitaires de France, 2010, p. 145.

21. Paul Aron, Alain Viala et Alain Vaillant, dans Paul Aron, Denis Saint-Jacques et Alain Viala (dir.), *Le dictionnaire du littéraire*, ouvr. cité, p. 680.

22. Gérard Genette, *Palimpsestes*, ouvr. cité, p. 306.

23. Gérard Genette, *Palimpsestes*, ouvr. cité, p. 298.

24. Gérard Genette, *Palimpsestes*, ouvr. cité, p. 304.

25. « *Alice au pays des merveilles* de Lewis Carroll », *Encyclopaedia Universalis*, Sophie Marret, ouvr. cité, p. 5.

ceux-ci dans le roman de Senécal. En effet, lorsque celui-ci traite de la Reine Rouge, il nous informe qu'avant d'arriver dans le « nouveau monde », elle s'appelait Michelle Beaulieu et qu'elle était recherchée par la police pour le meurtre de son directeur d'école. On apprend également que, depuis qu'elle est arrivée dans ce « monde », elle a entraîné la chute de la duchesse Andromaque et qu'elle a pris le contrôle du quartier ainsi que de tout ce qui arrive dans ce lieu. Aussi, on apprend qu'elle « embaume » les cadavres en les remplissant de son, comme le faisait son père<sup>26</sup>.

Cette addition massive de texte entraîne un approfondissement de l'histoire et de la psyché des personnages dans une diégèse transformée. En effet, en prenant par exemple à témoin *La Chenille bleue* ou *le Chat de Chester* dans le conte de Carroll, on constate qu'on connaît peu de choses sur ces personnages. Ils apparaissent et disparaissent sans nous en apprendre davantage sur eux ou sur les liens les unissant. L'univers fictionnel s'étend, s'amplifie, se densifie et devient ainsi réaliste chez Senécal, sans cependant évacuer le sentiment d'étrangeté qui habite le conte, installant ainsi les lecteurs et lectrices dans une zone intermédiaire et indécidable entre réel et merveilleux.

### Une seule et même quête

Un autre procédé de transposition utilisé par Senécal est celui que Genette nomme « transmotivation » et qui implique l'invention d'une nouvelle motivation substituée à la motivation d'origine<sup>27</sup>. Après avoir relevé, dans notre première partie, des reprises quasi textuelles du conte de Carroll chez Senécal, pour relever

26. On note ici la présence d'intra-intertextualité, cet élément faisant référence au *5150 rue des Ormes* de Senécal (ouvr. cité).

27. Gérard Genette, *Palimpsestes*, ouvr. cité, p. 378.

ensuite, dans notre deuxième partie, des procédés de transformation d'ordre formel, nous en arrivons, dans cette troisième et dernière partie, à l'étude de transformations plus profondes, d'ordre sémantique, que fait subir le roman *Aliss* au conte *Alice*.

Au départ, les motivations des deux héroïnes, Aliss et Alice, sont similaires, c'est-à-dire qu'elles sont en quête de leur identité<sup>28</sup>. En effet, Aliss quitte la maison familiale afin d'aller voir ce qui se passe dans le monde. Tout au long du roman, elle se pose de nombreuses questions, mais les protagonistes qu'elle rencontre lui disent continuellement qu'elle ne se pose pas LA bonne question. Ce n'est qu'à la fin du roman qu'elle arrive à se demander : « Qui suis-je ? » (*A*, p. 167, p. 300, p. 384 et p. 502). La question identitaire est également au cœur d'*Alice au pays des merveilles*. Bien qu'elle agisse au départ par curiosité, Alice a tant de fois changé de forme qu'elle voit tous ses critères d'identité invalidés<sup>29</sup>. Les motivations d'Aliss vont cependant beaucoup plus loin que celles d'Alice. En effet, en s'installant dans le « nouveau monde », Aliss souhaite quitter son ancienne vie, car « elle dit qu'elle est en train de se limiter, dans cette petite vie tranquille. Qu'elle doit défoncer les murs qui l'entourent. » (*A*, p. 3). Bref, cette dernière désire dépasser, par tous les moyens possibles, ses propres frontières et, du même coup, devenir « la surfemme », concept qu'elle a lu, sans bien le comprendre, dans un livre de Nietzsche (*A*, p. 55 et p. 77). Pour Aliss, la surfemme est celle qui accepte son chaos intérieur et qui n'est plus contrainte par aucune règle ni limite : elle représente la liberté à l'état pur. C'est pour cette raison qu'Aliss est tant fascinée par la Reine Rouge, qui incarne pour elle la surfemme :

28. « *Alice au pays des merveilles* de Lewis Carroll », *Encyclopaedia Universalis*, ouvr. cité, p. 5.

29. Ali Benmakhoulouf, « *Alice au pays des merveilles* : les métamorphoses », *Les lettres de la société psychanalytique de Freud*, n° 32, 2014, p. 57.

« Et travailler au Palais, c'est me rapprocher de la Reine Rouge. De la surfemme. Car plus que jamais, je suis convaincue qu'elle est la surfemme. » (*A*, p. 228).

De plus, étant une adulte, Aliss peut prendre des moyens différents d'Alice pour poursuivre sa quête. En effet, pour s'affranchir de ses propres limites et découvrir qui elle est, Aliss transgresse de nombreuses frontières dans le roman de Senécal et semble aller de plus en plus loin dans la transgression, repoussant des frontières sans cesse plus extrêmes au fur et à mesure que l'histoire progresse. Aliss débute ainsi par la pratique de la danse nue, a ensuite des rapports sexuels non protégés et finit par participer à une orgie avec Andromaque (*A*, p. 195, p. 320 et p. 387). Sans compter que, pour arriver à dépasser toutes ces frontières, elle doit consommer de plus en plus de drogues. Ne voulant plus être la « fille à papa » qu'elle était dans le passé, Aliss est prête à tout pour découvrir son identité. Bref, « cette nécessité pour Aliss de se droguer afin de se libérer de ses inhibitions révèle un écart entre son moi réel et celui qu'elle souhaite projeter<sup>30</sup> ».

Néanmoins, ce qu'Aliss découvre sur elle-même au fil de son parcours est loin de correspondre ce à quoi elle s'attendait. En effet, sa quête d'un ailleurs, d'une transformation, d'une sortie d'elle-même l'a finalement menée à agir *contre* elle-même, contre ses valeurs profondes, comme elle en prend finalement conscience. Comme l'affirme l'un des témoins lors du procès final d'Aliss, la jeune femme est « celle qui veut jouer les *toughs* mais qui, malgré tout, croit aux bonnes valeurs de l'amour, du respect, de l'entraide... » (*A*, p. 500). De surcroît, c'est la Reine Rouge qui lui fait finalement prendre conscience de qui elle est : « Mais

30. Clotilde Landais, « Aliénation et altérité : la construction identitaire dans *Aliss* de Patrick Senécal », @*analyses* [en ligne], vol. 6, n° 1, 2011, URL : <https://doi.org/10.18192/analyses.v6i1.761>.



t'as oublié une affaire, Aliss: tout ce que fait le surhomme, ou la surfemme, est authentique pis convaincu! Toi, ce que t'as fait depuis ton arrivée ici, l'as-tu fait vraiment par conviction? Te sentais-tu toujours authentique? Non! Tu l'as fait parce que tu *crovais* qu'il fallait faire ça pour être libre, tu voulais t'en convaincre!» (A, p. 502) En d'autres termes, Aliss a essayé de découvrir qui elle est en allant à l'encontre d'elle-même. Comme l'écrit Mélissa Boudreault dans son mémoire de maîtrise consacré au roman de Senécal, «en cherchant à devenir quelqu'un qu'elle n'est pas, Aliss s'est perdue. Elle s'est entêtée à rester dans un lieu où la vie ne correspond pas du tout à ses valeurs morales<sup>31</sup>». Elle doit finalement effectuer une sorte de «retour à soi» qui correspond à celui qu'effectuait aussi l'Alice de Carroll, par où l'hypertexte retrouve l'hypotexte.

La quête identitaire d'Alice, en effet, s'effectue par l'entremise des rencontres à «sens unique» qu'elle fait avec tous les êtres fantastiques. Par «sens unique», j'entends qu'Alice se laisse continuellement marcher sur les pieds par les créatures qui ne l'écoutent pas et qui la rudoient. À la fin du conte, cependant, Alice arrive à prendre enfin sa place et à s'affirmer face à la Reine de cœur lors du procès final: «“Non, non! dit la Reine. La sentence d'abord, la délibération ensuite.” “C'est stupide!” protesta Alice d'une voix forte. “En voilà une idée!” “Taisez-vous!” ordonna la Reine, pourpre de fureur. “Je ne me tairai pas! répliqua Alice.”» (APM, p. 175) En somme, bien que menée différemment, la quête identitaire reste la question de fond qui sous-tend les deux œuvres et s'y résout de la même manière, dans

31. Mélissa Boudreault, *Aliss de Patrick Senécal ou la réécriture d'Alice aux pays des merveilles*, mémoire cité, p. 65.

une prise de distance instaurée entre le personnage et les fictions, fantasmes et rêves qui l'animent.

★★★

J'ai tenté de montrer que le roman de Senécal est un hypertexte du conte de Lewis Carroll, plus précisément une transposition, soit une transformation en régime sérieux. Pour ce faire, j'ai mis en lumière les transpositions d'éléments diégétiques tels que les lieux et les personnages que l'on retrouve dans le roman de Senécal. Par la suite, j'ai montré qu'il y avait un changement d'univers fictionnel entre les deux œuvres. En effet, le conte « merveilleux » *de Carroll est transformé en un roman plus sombre et plus réaliste* par Senécal, menant cependant au déroulement d'une même quête identitaire, prise par des moyens et des détours différents, mais ramenant le personnage féminin à elle-même, à la nécessité de trouver et de faire entendre sa propre voix.



# Récit d'un « tu-eur ». Distance et porosité de l'instance énonciatrice dans *Un dieu un animal* de Jérôme Ferrari

SARA RENARD

étudiante au baccalauréat en lettres, UQAR

Depuis le début du xx<sup>e</sup> siècle, on assiste en littérature à un déploiement des représentations de la marginalité psychique, par la création de personnages et de narrateurs ou narratrices mentalement atypiques. Issu en partie de la déconstruction progressive des tabous entourant jusqu'alors les figures types de « fous » et de « malades mentaux », cet essor a favorisé le développement de procédés stylistiques spécifiques, visant à rendre « transparente<sup>1</sup> » et ainsi d'autant plus prégnante l'intériorité de personnages suscitant peur ou rejet. Le monologue intérieur et le flux de conscience constituent certains de ces procédés. À la suite de Dujardin, de Joyce et de Faulkner<sup>2</sup>, des autrices et auteurs francophones se sont ainsi attelés à la création de personnages capables de faire osciller le lectorat entre expériences de grande étrangéisation, par la singularité des nouveaux points de vue exprimés, et un étonnant sentiment de familiarité, par le réalisme des mouvements de conscience reproduits.

- 
1. Dorrit Cohn, trad. Alain Bony, *La transparence intérieure. Modes de représentation de la vie psychique dans le roman*, Seuil, Paris, 1981 [1978].
  2. Voir Édouard Dujardin, *Les lauriers sont coupés* [1887], Paris, Flammarion, 2001 ; James Joyce, *Ulysse* [1922], trad. Auguste Morel, Paris, Gallimard, 1929 ; William Faulkner, *Le bruit et la fureur* [1929], trad. Maurice-Edgar Coindreau, Paris, Gallimard, 1938.

Publié en 2009 aux éditions Actes Sud, le court roman de Jérôme Ferrari *Un dieu un animal* poursuit ce mouvement, ajoutant au développement du monologue intérieur l'adoption d'un régime personnel rare dans la narration française, celui de la deuxième personne du singulier, avec tout ce que cela peut impliquer d'étrange ou d'inhabituel pour le lectorat. Le texte relate le retour auprès des siens d'un jeune homme engagé comme mercenaire dans le désert arabe et le décalage terrible qu'engendre pour lui son expérience d'exilé définitif. Le roman témoigne de l'errance de ce survivant revenu du front, errance marquée par l'impossibilité d'oublier les souffrances vécues comme infligées, et par la quête désespérée d'un sens au travers de la figure d'un Dieu qui demeure cruellement muet, inaccessible. Cette dérive existentielle se trouve ponctuée par la présence de deux personnages récurrents, qui jouent à la fois un rôle de pilier et de douloureux contrepoint pour le protagoniste : Magali, son premier amour perdu de vue avec lequel il tente de renouer, et Jean-Do, son ami d'enfance mort sur le front, dont le récit ravive constamment la mémoire. À travers le point de vue singulier offert par la narration est ainsi suggérée la violence des guerres coloniales, leur impact à l'échelle individuelle et collective, quel que soit le camp des victimes.

Le choix narratif ne constitue donc pas simplement une adresse à un « tu » quelconque : il recouvre une profondeur qui a directement trait à l'identité psychique de l'individu, ses limites et son périmètre, tout autant qu'à sa conscience de lui-même. Au moment où commence l'histoire d'*Un dieu un animal*, le « je » est devenu (un) autre et doit tout reprendre depuis le début, dans une nouvelle étape de la vie du personnage, marquée par le décalage et la perte, la dissociation :

Quand tu regardes ta mère [...], tu la reconnais parfaitement mais ce n'est plus ta mère, comme si tu avais été engendré une nouvelle fois. Si tu lèves les yeux vers le ciel étoilé, tu reconnais les étoiles de ton enfance mais c'est comme si elles avaient subi un décalage infime qui les rendrait définitivement étrangères. Tout est là, et tout est perdu<sup>3</sup>.

Le texte laisse ainsi entendre un profond moment de crise : un pan de vie difficilement manipulable par la narration, car marqué par le traumatisme et la difficulté de dire. L'altération du « moi » souffrant, en effet, apparaît comme la condition qui rend seule possible un retour sur soi et son passé. D'où le choix, semble-t-il, de cette énonciation double, en miroir, à la fois proche et distancée, préfigurant un détachement de soi qui permet seul à la narration de s'accomplir, dans une tension entre deux voix qui semblent se disputer la prérogative de la conduite narrative comme de la véracité de l'histoire.

Dans le cadre de cet article, nous tenterons de mettre en lumière la pertinence, voire la nécessité d'un tel choix énonciatif pour dire et rendre sensible une situation de crise psychologique, explorée de manière singulière au sein d'un texte largement contourné par la critique, malgré le prix Goncourt attribué à l'auteur en 2012 pour son roman *Le sermon sur la chute de Rome*. Pour ce faire, nous nous poserons la question suivante : comment cette voix duelle, issue du tiraillement, voire de la dissociation interne du personnage, rend-elle compte du sentiment d'aliénation qui l'habite ? Bien au-delà d'une simple gageure formelle, nous verrons qu'un tel procédé stylistique constitue un brillant exemple de convergence entre le fond et la forme, en ce qu'il

3. Jérôme Ferrari, *Un dieu un animal*, Paris, Actes Sud, 2009, p. 72. Désormais, les références à cet ouvrage seront indiquées par le sigle *UDA*, suivi de la page, et placées entre parenthèses dans le corps du texte.

interroge le narrateur dans son rapport à l'identité et à la stabilité de celle-ci comme de l'histoire vécue. Nous nous pencherons ainsi dans un premier temps sur les jeux de miroir opérés au sein du texte, reflets d'un besoin irrépressible de distanciation de soi, avant de nous attarder dans un second temps sur la perte des repères spatiotemporels que le procédé entraîne. Enfin, nous verrons que l'aliénation constitue à la fois pour le personnage une implacable fatalité et la seule issue possible pour se perdre et finalement se retrouver.

### Distanciation et jeux de miroir

Qui entre dans *Un dieu un animal* est d'emblée confronté à un dédoublement de l'instance narratrice, reflet direct, semble-t-il, d'un morcellement de sa psyché: « Tu as acquiescé et tu n'as rien dit, tu n'as pas dit, vous aussi, vous mentez, mon adjudant, [...] tu es resté silencieux et tu as continué à acquiescer à tout ce qu'il disait jusqu'à ce qu'il te laisse tout seul avec la bouteille de whisky. » (UDA, p. 17) L'extrait se situe au moment où le narrateur, accoudé à un bar de bistrot et malgré un profond malaise provoqué par les propos de son supérieur, se contente de l'écouter en hochant docilement la tête. Une dualité s'établit ainsi de manière très marquée entre le personnage qui acquiesce en silence et sa conscience, entre une extériorité apparente et une intériorité maintenue secrète, enfouie, enfermée, empêchée d'accéder au dehors. S'opère alors dans la narration une propagation du procédé: le narrateur, en s'interpellant lui-même pour relater les faits, semble manifester sa désapprobation implicite vis-à-vis du comportement du personnage. L'adresse à soi-même, comme s'il s'agissait de quelqu'un d'autre, apparaît comme le seul moyen de dire, après coup, ce qui est resté « tu ».

Selon le même procédé, les éléments de narration de l'histoire alternent avec des éléments d'introspection, de réflexion, d'interprétation, qui attestent de la présence d'une conscience inhérente à l'instance narratrice, mais sous cette forme biaisée, dérivée, que l'on pourrait même qualifier de trompeuse, de la deuxième personne :

Rien ne vient hanter tes rêves. Tu ne fais plus aucun rêve. Tu as l'impression que chaque réveil t'arrache à la mort. Mais tu te trompes. Tu ne t'en souviens pas mais tu rêves, chaque nuit, tu rêves que tu marches au hasard dans une pièce obscure et ce n'est jamais la même pièce, mais tu ne peux pas le savoir parce qu'il y fait toujours absolument noir. (*UDA*, p. 24)

Deux instances coexistent à l'intérieur d'une même personne, un « moi » qui raconte et un « moi » raconté. Ce procédé est courant en littérature, particulièrement dans le roman autobiographique, comme dans *René* (1802) de Chateaubriand ou dans *À la recherche du temps perdu* (1913–1927) de Marcel Proust, où un narrateur d'âge mûr revisite des pans de son existence depuis l'enfance et raconte celui qu'il a été et qu'il n'est plus. Le roman de Ferrari va cependant beaucoup plus loin, poussant le procédé à sa limite ou à une sorte de point de non-retour. Il fait du « moi narrateur » une instance omnisciente extérieure au « moi de l'action<sup>4</sup> », qui s'en est dissociée : « Rien de ce que tu as vu n'a pu t'arracher à Magali,

4. Leo Spitzer, « Le style de Marcel Proust » [1922], *Études de style*, Paris, Gallimard, 1970, p. 451, cité dans Dorrit Cohn, *La transparence intérieure. Modes de représentation de la vie psychique dans le roman* [1978], trad. Alain Bony, Paris, Seuil, 1981, p. 167. Bien que reprise par les critiques du récit à la première personne, cette distinction entre un « moi narrateur » (*erzählendes Ich*) et un « moi de l'action » (*erlebendes Ich*) nous semble pertinente pour l'analyse des techniques de rétrospection qui ont cours dans *Un dieu un animal*.



lit-elle avec gratitude car elle ne sait pas que tu as commencé à mentir, pas plus que tu ne le sais toi-même.» (*UDA*, p. 71) Le «tu» devient ainsi le personnage d'une histoire sur laquelle il n'a aucune perspective et dont il ne peut comprendre le sens. Au-delà d'un dédoublement classique, le roman de Ferrari «coupe les ponts» entre les deux «moi»; l'adresse au «tu» crée de cette façon, dans l'espace phrastique et narratif, une coexistence spatiale qui nie l'identité dans le temps. La transformation ou l'évolution identitaire devient rupture, négation, dissociation.

Cette distanciation opérée de soi à soi est d'autre part renforcée par le désir manifeste et désespéré du narrateur-personnage de devenir un autre, même temporairement, comme dans le passage où son ami Jean-Do et lui acceptent l'*ecstasy* offerte par le *dealer* de drogue sur le parking de la boîte de nuit où ils travaillent tous deux :

Tu as pensé que tu ne pouvais pas refuser une occasion de te libérer de toi-même, fût-ce pour un instant, mais tu n'as pas été libéré, au contraire, les pulsations brutales de ton cœur t'ont donné la nausée et tu t'es retrouvé enchaîné dans le réseau incroyablement sensible de tes nerfs à vif comme par des milliers d'entraves invisibles, tes mâchoires se sont verrouillées dans la grimace d'un sourire de cadavre et tu as été pris au piège de ton propre centre de gravité. (*UDA*, p. 78)

«Tu» tente de tenir coûte que coûte à distance le «soi», et par conséquent le vécu et l'émotion qui y sont associés, ce qui provoque l'effet inverse: «[l'émotion] se répand comme un gaz toxique.» (*UDA*, p. 27) Nier que ce qu'il a vécu lui appartient, et attribuer ou associer du même coup ce vécu à quelqu'un de radicalement différent de lui constitue une manière pour le narrateur de fuir la souffrance, autrement insurmontable: «Avant,

c'était douloureux de penser à tout ça. Aujourd'hui, le village est parsemé des morceaux de l'enfance de quelqu'un d'autre.» (*UDA*, p. 20)

L'adresse directe au personnage (« Acceptes-tu de te le rappeler? », *UDA*, p. 37) suggère ou indique un rejet de soi et des souvenirs qui y sont associés. Ce n'est que lorsque le narrateur-personnage, à bout, lâche prise et s'effondre plusieurs mois après son retour, que le corps accepte finalement cette désolidarisation forcée: « Quand il est arrivé, tu étais assis par terre devant chez lui, il est venu vers toi en souriant et tu t'es mis à pleurer sans tristesse, sans raison, comme si ton corps revendiquait une existence autonome et refusait de rendre compte de son fonctionnement. » (*UDA*, p. 84) Mais le procédé ne trompe pas. S'il permet de raconter, dans un contexte où les mots semblent douloureusement maniables, le discours exprime surtout la réalité d'un sujet qui ne sait comment se dire. En effet, l'énonciation n'échappe pas à la tension permanente qui existe entre prise de distance avec soi-même et l'intimité évidente justement créée par ce face-à-face inévitable, duquel découle l'impression d'un dialogue de soi à soi, manière pour le narrateur-personnage de dire l'aliénation qui l'habite, c'est-à-dire à quel point il est devenu « alien », étranger à lui-même.

Or, ces jeux de miroir, et la distanciation ainsi opérée, se révèlent concomitants d'une dissolution progressive du point de vue narratif dans le temps et l'espace du récit.

### Dérive spatio-temporelle

Le sentiment prégnant de dérive spatio-temporelle qui a cours tout au long du texte participe lui aussi à dire l'aliénation du personnage. En effet, on observe dans la narration l'établissement

d'une dissolution progressive, qui affecte en premier lieu la temporalité du récit. Oscillant entre les souvenirs du désert arabe et ceux de l'enfance, le discours enchaîne les analepses et remontées à contre-courant de l'intrigue, générant un effet de porosité entre les temps et les identités : « [E]t tu percevais tant de choses à la fois, et avec tant de précision, que le temps s'est soudainement dilaté. » (*UDA*, p. 63)

Conscient du futur qui attend le « moi de l'action », le « moi narrateur » se remémore des épisodes de sa vie en présence de Jean-Do. Le choix de l'énonciation permet à la conscience auto-distanciée du narrateur de se déposer par couches successives au sein du récit, à la manière de poupées gigognes. On peut d'ailleurs noter dans le passage ci-dessous l'apparition significative, car extrêmement rare, d'un « je », qui préfigure la dernière strate de conscience :

Parfois, tu aimerais pouvoir être sûr que tu ne t'es pas contenté de partager sa joie et même si tu te rappelles lui avoir signalé combien c'était dangereux, tu aimerais te revoir en train de lui dire clairement, Jean-Do, nous risquons de mourir, tu comprends, nous risquons de mourir vraiment, mais tu ne revois rien du tout car, si perçant que soit devenu ton regard, certaines choses doivent rester cachées à jamais. Qu'il en soit ainsi, crois-moi. (*UDA*, p. 84)

Le flot de l'intrigue est celui des souvenirs, subordonnés au flottement nostalgique et aux dérives non chronologiques de l'inconscient. Engendrée au sein même de l'énonciation par l'adresse ambiguë et double à ce « tu » qui pourrait tout aussi bien désigner le lecteur, la narration hypnotise, commande l'expérience, voguant au bon vouloir des souvenirs et des associations d'idées qu'ils instaurent :

Tous les fantômes immuables de ton passé sont là, comme ils l'ont toujours été, mais c'est seulement maintenant qu'on t'a arraché à eux que tu peux les voir tous et les reconnaître. Des enfants attendent le bus scolaire dans un brouillard glacial et tu es parmi eux. Dans la sacristie, la leçon de catéchisme vient de s'achever et le prêtre vous demande de dire une parole de paix à l'oreille de vos camarades avant de vous séparer. (UDA, p. 19)

Cette projection aléatoire et dans tous les sens du temps enclenche un processus de dissolution identitaire. À l'image de ces « fantômes immuables » qui le hantent, le narrateur n'est plus qu'une parmi d'autres « créatures transparentes et abstraites » (UDA, p. 42) :

Tu as franchi seul le seuil de la caserne du régiment d'infanterie de marine, on t'a rasé la tête et donné un treillis et le reflet que t'a renvoyé le miroir n'était pas seulement le tien mais celui de centaines de jeunes garçons qui fuyaient la même terre que toi et qui étaient morts depuis si longtemps qu'il ne subsistait plus rien d'eux si ce n'est le monument pâle de ta propre chair. (UDA, p. 40)

Observé au travers des différents temps du récit, le phénomène de dérive s'établit également dans l'espace. Peu après la scène d'exposition, le narrateur relate un souvenir de son service militaire, lorsqu'il se trouvait « à l'entrée de la zone verte au *checkpoint*, en sueur sous [son] gilet pare-balles, avec Jean-Do et le Serbe » (UDA, p. 16), à attendre les enfants qu'ils avaient l'habitude de voir passer. Le choix de l'énonciation prend ici une portée toute singulière lorsque le narrateur se retrouve soudain face à un individu surgi de nulle part qui, sous ses yeux, brutalise l'un des jeunes garçons de huit ans à qui il a offert un chewing-gum :

[Ce] fut comme si tu avais été présent dans son propre esprit, rappelle-toi, comme si tu avais eu le temps, sans pouvoir rien y faire, de voir ses idées germer, et croître, et devenir des actes, avant même qu'il ait conscience d'y avoir seulement pensé, et tu serais prêt à jurer que, quand il a abattu son talon d'un coup sec, en pesant de tout son poids, sur la petite jambe et que tu as entendu le craquement de l'os et le hurlement de l'enfant, tu l'avais déjà mis en joue. (*UDA*, p. 16)

La porosité du « tu », à l'opposé d'un « je » bien défini et clos dans l'espace, est telle qu'elle se manifeste par une sorte de don d'ubiquité du narrateur, dont la conscience voyage en dehors de son propre corps, jusqu'à se retrouver coexistante aux pensées de l'individu qui lui fait face. Autrement dit, le narrateur se dédouble, à la fois lui-même et autre que lui. Cependant, ce procédé a un coût : il en découle une dilution de sa volonté propre : « [E]t tu restais immobile, envoûté par le regard de cet homme et tu savais que tu ne tirerais pas. » (*UDA*, p. 16)

Le dispositif fonctionne d'une manière similaire avec le personnage de Magali, figure centrale du récit, à qui le personnage écrit une lettre. Par instants, le point de vue bascule. Parce qu'aliéné, rendu autre que lui-même, le narrateur opère une plongée dans les pensées et sentiments de cette femme qu'il a longtemps aimée : « Tu bois deux ou trois verres et tu quittes le box. Au bout d'une heure, tu n'es toujours pas revenu. Magali a peur que tu ne sois parti définitivement mais elle voit ta veste posée sur la banquette. [...] Tu n'es nulle part et elle commence à être vraiment inquiète. » (*UDA*, p. 93) Magali représente l'ancrage, une manière pour le « tu » diffracté de prendre conscience de lui-même au travers du regard de l'autre. Et c'est bien entendu parce qu'il fuit ce reflet autant qu'il le cherche qu'il choisit brutalement de partir, après avoir tant désiré retrouver Magali :

Elle se demande comment tu as pu lui faire ça, à quel moment tu étais vraiment toi-même, quand tu serrais la main si fort ou quand tu refermais la porte de l'appartement derrière toi pour disparaître [...] et elle craint que tu n'aies toujours été toi-même car chaque homme est un abîme et gît tout au fond de lui-même, là où ses rêves de cohérence et d'unité ont été engloutis avec lui. (*UDA*, p. 95)

Car si la quête incessamment contradictoire du narrateur – celle, malgré tout, d'un reflet, c'est-à-dire d'une existence, aussi misérable soit-elle – entraîne une dilution de sa cohérence et de son unité, la seule voie encore envisageable pour se perdre et se retrouver soi-même est celle de l'aliénation.

#### Aliénation et retour à soi

Dès le début du récit, le narrateur évoque son rapport à l'aliénation, et la peur qu'elle suscite chez le jeune adolescent qu'il a été, au travers de l'odeur qu'il associe aux membres de sa famille, aussi bien qu'aux murs de leur maison :

Ta mère t'a embrassé avec son amour silencieux, et puis ton père, et tu as retrouvé leur odeur, l'odeur qui avait été celle de tes grands-parents, de tous tes ancêtres sans visage, et dont tu avais si peur qu'elle devienne un jour la tienne, cette odeur humide et douceâtre de savon de Marseille, de feu de bois, de transpiration froide, d'eau de Cologne et de chair fatiguée que les douches quotidiennes et les frottements du gant de crin ne parvenaient même plus à atténuer et qui imprégnait toute la maison depuis si longtemps, l'odeur de la vieillesse et de la mort, de tout ce qui est joué d'avance. (*UDA*, p. 11)

Or, ce qui s'exprime au début de sa vie comme une volonté puissante de se déterminer seul, de s'arracher une vie propre en se

débarassant de « [ces] racines qui [l'encombrent] tant » (*UDA*, p. 82) se mue, plus tard, en une tentative désespérée de pouvoir finalement se raccrocher à quelque chose, aussi bien que de fuir une identité psychique désormais insupportable : « Sous la douche, tu as reniflé ta peau, tu as cherché à y retrouver l'odeur de tes parents et tu as eu l'impression de commencer à la sentir. » (*UDA*, p. 82)

Ce retournement manifeste un rapport douloureux au soi du passé, qu'il s'agisse des souvenirs ou de l'héritage familial du personnage. Et c'est finalement dans le dépouillement le plus total de soi que le narrateur recouvre une forme de sérénité : « [C]omme tu as obstinément rejeté loin de toi ton propre cœur, et tu t'es enfoncé si loin dans les déserts arides, et si longuement enivré avec le Dragon que tu es enfin devenu parfaitement étranger et démuné de tout – et tout peut maintenant t'être rendu. » (*UDA*, p. 102) Comme pressenti – et peut-être prédestiné –, le « tu-eur », celui qui se raconte au « tu », hanté par la mort et ses spectres, « [les] oiseaux morts et [les] maisons qui sont comme des tombeaux » (*UDA*, p. 19), finit par se suicider, parachevant ainsi une tentative sans cesse mêlée de dissociation et de retour à soi : « [A]lors ils t'ont attendu, et il a été trop tard pour partir à ta recherche, ils n'ont pas dormi, et dès que le soleil s'est levé, il est allé dans l'olivieraie et il t'a trouvé, tu étais mort, le chien était mort aussi, et tu serrais le canon de la carabine entre tes dents, et tes mains étaient pleines de sang, et il a hurlé tout seul au milieu des oliviers. » (*UDA*, p. 107) En poursuivant ainsi le récit depuis la tombe, le narrateur-personnage témoigne d'un cas de narration outre-tombe, sorte de « narration impossible<sup>5</sup> » comme il en existe beaucoup dans le roman

5. Frances Fortier et Andrée Mercier, « La narration impossible. Conventions réalistes, catégories narratologiques et enjeux esthétiques », dans *La transmission narrative*, Montréal, Nota Bene, 2011, p. 333-355.

contemporain, générant l'impression d'une impasse définitive : comme si la mort de l'individu, lieu ultime de l'effacement et de l'oubli, ne pouvait venir résoudre les traumatismes vécus ou y mettre un terme. Une manière de souligner l'impasse de la violence coloniale, qui demeure fatale aux êtres et à leurs descendants, quel que soit leur camp.

Révéler l'aliénation – celle qui engendre la violence, celle aussi que la violence engendre, à la manière d'un serpent qui se mord la queue –, c'est tout l'enjeu du système énonciatif présent dans l'ouvrage *Un dieu un animal* de Jérôme Ferrari : face au traumatisme colonial, face aux horreurs qui hantent le narrateur-personnage par-delà la mort et lui refusent – nous refusent – l'oubli, la seule issue possible est encore de raconter, ne serait-ce que pour tenter de recréer le lien, avec les autres comme avec soi-même, quand bien même la narration se révélerait chaotique, paradoxale. En se faisant le lieu d'une rencontre impossible entre temps et espaces distincts, entre mort et mémoire, le récit témoigne de l'éclatement de la psyché individuelle et collective. Surtout, il met en lumière le déchirement intérieur d'un moi-narrateur qui, tout en usant d'un constant procédé de dissociation de soi censé simuler sa toute-puissance sur le personnage, semble nous faire parvenir, malgré tout, un tragique appel à l'aide. Car si le dénouement, fatal pour le personnage, érige le moi-narrateur en survivant de sa propre histoire, c'est pour mieux souligner le traumatisme, individuel et intergénérationnel, qu'engendrent les guerres coloniales<sup>6</sup>.

L'énonciation au « tu », ambiguë tout le long du récit, dissimule donc depuis le début, larvée dans ses entrailles, une morbide prédestination : une camisole, formelle et réelle, que le narrateur

6. Sur le traitement critique de l'histoire par le roman contemporain, voir notamment Alexandre Gefen, *Réparer le monde. La littérature française face au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Corti, 2019.



s'impose à lui-même. L'identité tant questionnée tout au long du récit, entraperçue dans l'absence et la tentative perpétuelle de fuite, émerge finalement dans son rejet ultime d'elle-même. En ce sens, «tu» se présente comme un universel: non simplement le narrateur et son autre, il devient l'autre, se coulant dans la psyché des personnages desquels le lectorat, sans cesse confronté à sa propre implication dans le roman, fait désormais partie. Et parce qu'il dépasse l'expérience individuelle, parce qu'il permet au narrateur-personnage de se raconter, tout en lui refusant l'oubli, le texte s'impose comme un lieu de mémoire; une entité transcendante douée de sa propre volonté de raconter la violence, à l'image de ce Dieu «sans pudeur ni merci» (*UDA*, p. 111), tant recherché par le personnage au sein du roman.

# L'évolution du commerce étranger à Louisbourg

ANTOINE JEUIL

étudiant à la maîtrise en histoire, UQAR

« Si l'île Royale fut un centre actif de contrebande, son grand port de Louisbourg exerça un impact non moins considérable dans le commerce régulier<sup>1</sup> », expliquait Jacques Mathieu en 1981 dans la conclusion de son étude sur *Le commerce entre la Nouvelle-France et les Antilles*. En s'intéressant à la question du commerce entre ces deux espaces coloniaux, Mathieu a souligné l'importance de Louisbourg comme lieu commercial, notamment en raison de sa localisation. Située sur l'île du Cap Breton, anciennement Isle Royale, Louisbourg a constitué le point d'entrée pour les navires français vers le Saint-Laurent et la Nouvelle-France, et inversement vers l'Europe et les Antilles.

Située sur l'actuelle île du Cap-Breton, et colonie française de 1713 à 1763, l'Isle Royale demeure un angle-mort des publications sur l'économie et le commerce de la Nouvelle-France. Si quelques historiens comme Christopher Moore – avec son mémoire de maîtrise *Merchant Trade in Louisbourg, Ile Royale*<sup>2</sup> – se

- 
1. Jacques Mathieu, *Le commerce entre la Nouvelle-France et les Antilles au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Montréal, Fides, coll. « Fleur de Lys », 1981, p. xxii. Désormais, les références à cet ouvrage seront indiquées par le sigle CNA, suivi de la page, et placées entre parenthèses dans le corps du texte.
  2. Christopher Moore, *Merchant Trade in Louisbourg, Ile Royale*, mémoire de maîtrise, Université d'Ottawa, 1977. Désormais, les références à cet ouvrage

sont intéressés à la pratique du commerce à l'Isle Royale, et plus précisément à Louisbourg, la plupart ont abordé ce territoire d'un point de vue social, politique ou militaire. Les principales études consacrées à Louisbourg ont été réalisées par Andrew John Bayly Johnston, qui a largement documenté les aspects sociaux et politiques de la ville<sup>3</sup>. Josette Brun a davantage examiné la place du couple et des femmes en comparant les villes de Louisbourg et de Québec<sup>4</sup>. En France, c'est Anthony Belin<sup>5</sup> qui s'est penché sur les connexions entre l'Isle Royale et la métropole. La place de la colonie dans les réseaux commerciaux atlantiques a été analysée par Jacques Mathieu, mais celui-ci s'intéresse davantage au rôle de Québec dans ces dynamiques et le propos sur Louisbourg demande à être complété. La contrebande à l'Isle Royale n'a jamais été traitée dans une étude monographique. Si elle a été admise et relevée par plusieurs auteurs dont Mathieu, peu d'historiens semblent en avoir fait une étude systématique. Pourtant, on sait que la contrebande était importante à l'Isle Royale, comme le suggèrent les données avancées par Moore dans son mémoire. Dans son article «The Price and Profits of Accommodation: Massachusetts-Louisbourg Trade, 1713-1744<sup>6</sup>», Donald Chard

---

seront indiquées par le sigle *MTL*, suivi de la page, et placées entre parenthèses dans le corps du texte.

3. Andrew John Bayly Johnston, *Control and Order in French Colonial Louisbourg, 1713-1758*, East Lansing, Michigan State University Press, 2001.
4. Josette Brun, «Les femmes d'affaires en Nouvelle-France au XVIII<sup>e</sup> siècle : le cas de l'Île Royale», dans *Acadiensis*, vol. 27, n<sup>o</sup> 1, 1997, p. 44-66 et *Vie et mort du couple en Nouvelle-France. Québec et Louisbourg au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Montréal, McGill-Queen's University Press, coll. «Studies on the History of Quebec/Études d'histoire du Québec», 2006.
5. Anthony Belin, *La vie maritime dans l'amirauté de Louisbourg sous Louis XV (1717-1758)*, mémoire de maîtrise, Poitiers, Université de Poitiers, 2000.
6. Donald F. Chard, «The Price and Profits of Accommodation: Massachusetts-Louisbourg Trade, 1713-1744» [1980], dans Eric Krause, Carol Corbin et

illustre l'intensité des activités des marchands anglais entre le Massachusetts et Louisbourg, montrant que ce commerce était non seulement lucratif pour la ville, mais aussi pour les négociants des colonies britanniques. Comme Moore, il confirme l'inquiétude des autorités à l'égard de ces pratiques illégales.

Nous avons souhaité approfondir la question du commerce étranger à Louisbourg dans le cadre d'un projet de recherche de second cycle, et savoir s'il était possible d'en suivre l'évolution dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cet article se veut une introduction à notre mémoire portant sur le commerce étranger à l'Isle Royale au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce travail en préparation approfondira non seulement le propos présenté ici, mais développera davantage le rôle de Louisbourg dans les activités et les réseaux économiques de l'Atlantique en proposant une analyse à plusieurs échelles : une locale (Isle Royale), une régionale (Amérique du Nord) et une intercontinentale (Atlantique). Il s'agit d'un premier sondage des sources qui constitueront le corps de notre production historique. Nous avons ainsi constitué un corpus de documents variés qui, grâce à une analyse comparative, nous permettra de mieux comprendre les caractéristiques de la contrebande dans l'Isle Royale.

Conservées aux Archives Départementales de Charente-Maritime à La Rochelle (abrégées ici par «AD17»), les sources officielles de l'Amirauté de Louisbourg, tribunal maritime de la colonie, soulignent l'importance pour les autorités coloniales et métropolitaines de contrôler au maximum le commerce étranger

---

William O'Shea, *Aspects of Louisbourg. Essays on the History of an Eighteenth-Century French Community in North America*, Sydney, The University College of Cape Breton Press, 1995, p. 209-227.

qui s'effectue dans la colonie. Quelques lettres<sup>7</sup>, datées de 1720, 1727, 1729, 1730 et 1743 illustrent une correspondance active entre Maurepas, secrétaire d'État à la Marine de 1723 à 1749, et les officiers coloniaux. Cette série de lettres témoigne de l'inquiétude des autorités françaises quant à la contrebande qui sévit à Louisbourg. Un mémoire de la Martinique daté de 1753, compris dans le fonds de la correspondance officielle de cette colonie et conservé aux Archives Nationales d'Outre-Mer à Aix-en-Provence (ANOM)<sup>8</sup>, montre par ailleurs que le commerce étranger se pratiquait non seulement dans les colonies insulaires des Antilles, mais que les navires en provenance des colonies françaises d'Amérique septentrionale transportaient des marchandises anglaises. Enfin, le livre de comptes d'un marchand de Canso en Nouvelle-Écosse, conservé aux archives de la bibliothèque d'Harvard<sup>9</sup>, témoigne de son activité à Louisbourg. Non seulement peut-on y voir les profits qu'il tire de la vente de ses marchandises dans la forteresse en 1726, mais les textes que contient ce livre soulignent à plusieurs reprises ses activités à Louisbourg en mettant en perspective les noms de certains de ses associés.

Ce cadre chronologique constitue la presque totalité de la période de domination française sur l'Isle Royale, celle-ci étant cédée à la Couronne britannique au terme de la guerre de Sept Ans en 1763. Il semble pertinent d'étudier l'évolution de ce commerce étranger sur une telle période, marquée par plusieurs changements de politique par les autorités locales, ne parvenant

7. Archives Départementales de Charente-Maritime (AD17), fonds Amirauté de Louisbourg (Canada) 1718-1778, série B6110.
8. Archives Nationales d'Outre-Mer, fonds C8 A, 60, f° 53-56.
9. Harvard Business School, Baker Library Special Collection and Archives, Joshua Peirce account book, 1725-1734. Wendell family business records, vol. IIA-1, Mss:733 1722-1865.

toutefois jamais à enrayer le commerce illégal. Notre analyse se divise en quatre parties. La première consiste en une mise en contexte nécessaire pour comprendre les modalités du commerce étranger à Louisbourg. La deuxième partie s'intéresse à la tolérance des activités commerciales menées par des étrangers à Louisbourg jusqu'en 1727. Nous évoquerons par la suite le changement de politique interdisant les trafics avec les Britanniques, plus en accord avec la politique de l'Exclusif, la pratique commerciale qui visait à ce que les colonies n'échangent qu'avec leur métropole. Enfin, notre conclusion portera sur les permanences du commerce trans-impérial malgré les interdictions.

### Le commerce étranger au xviii<sup>e</sup> siècle

Le commerce étranger, dans les colonies de l'époque moderne, est une pratique illégale. Il s'oppose à la politique mercantiliste des États européens, mise en place progressivement entre la naissance des premières colonies en Amérique et la seconde moitié du xvii<sup>e</sup> siècle. En France, le mercantilisme est mis en œuvre principalement par Jean-Baptiste Colbert, Secrétaire d'État à la Marine et Contrôleur Général des Finances du royaume de France. La forme de mercantilisme élaborée par Colbert, connue sous le nom de colbertisme, établit que la richesse des nations est proportionnelle à la quantité de métaux précieux (or et argent) dont elles disposent. Pour acquérir et conserver le maximum de richesses, le colbertisme implique un contrôle de l'État sur toutes les activités économiques du royaume, ce qui passe par la mise en place de manufactures destinées à la production matérielle et de barrières protectionnistes empêchant l'importation de produits étrangers. L'exportation de produits manufacturés est cependant encouragée, puisqu'elle permet d'acquérir des ressources. Le contrôle

de l'économie s'impose à l'ensemble du territoire métropolitain français, mais aussi aux colonies du royaume. Celles-ci produisent des richesses qui font l'objet d'un commerce entre négociants métropolitains et coloniaux, sur la base de monopoles accordés par la Couronne<sup>10</sup>. Cette pratique, qui renvoie au principe commercial de l'Exclusif, empêche le libre-échange non seulement avec les rivaux de l'État, mais également entre la métropole et la colonie, puisque les négociants ne disposent pas tous des autorisations requises pour pratiquer le commerce avec la métropole. Dès lors qu'un marchand ou un négociant se consacre au commerce sans les autorisations requises, ce dernier pratique la contrebande et devient ainsi hors-la-loi.

Dans les faits, la situation est plus complexe. Les colonies françaises d'Amérique, réparties entre le golfe du Saint-Laurent, la Louisiane et les Antilles, connaissent des problèmes d'autosuffisance et de ravitaillement. Les colonies des îles françaises des Caraïbes, par exemple, dont la production agricole s'oriente presque exclusivement autour du sucre, ne peuvent subvenir à leurs besoins primaires comme se nourrir et se loger convenablement. Ces colonies sont contraintes d'importer de nombreuses denrées pour survivre<sup>11</sup>. La situation de la Nouvelle-France est tout aussi particulière, puisque ce territoire immense n'est que très peu peuplé. La colonie est difficilement accessible en raison des conditions de navigation qui prévalent tant sur le Saint-Laurent, gelé environ la moitié de l'année, que dans le golfe du Mexique, où les vents violents de l'automne empêchent d'atteindre le sud

---

10. Hervé Drévilion, *Les rois absolus. 1629-1715*, 2<sup>e</sup> éd., éd. Joël Cornette, Paris, Belin, coll. « Histoire de France », 2014, p. 305-324.

11. Jean-Sébastien Guibert et Boris Lesueur (dir.), *Entre Exclusif et contrebande : les navigations commerciales aux Antilles (1600-1830)*, Paris, L'Harmattan, coll. « Histoire maritime des Antilles », 2022, p. x.

de la Louisiane<sup>12</sup>. En outre, la métropole ne parvient pas toujours à ravitailler suffisamment les colonies pour qu'elles puissent subsister, en raison des coûts élevés de fret, des dangers de la navigation à l'ère moderne ou des nombreux autres imprévus. Afin d'assurer la pérennité des colonies insulaires, le gouvernement a donc permis ou toléré, en certaines occasions (périodes de conflit, de disettes, catastrophes naturelles), la pratique du commerce inter-colonial et trans-impérial<sup>13</sup>.

Tolérer le commerce étranger :  
une nécessité pour l'Isle Royale ?

L'Isle Royale a connu ce phénomène. Le territoire était rattaché à l'Acadie française jusqu'à la perte de cette dernière à la suite du traité d'Utrecht en 1713. Située au nord de la Nouvelle-Écosse et entre le golfe du Saint-Laurent et l'océan Atlantique, la colonie a un rôle stratégique majeur pour la Nouvelle-France, ainsi que pour la métropole puisqu'elle doit abriter la flotte française de l'Atlantique Nord. Rapidement, l'île devient un carrefour commercial de haute importance pour le pouvoir français (CNA, p. 211), puisque le port de Louisbourg, contrairement au port de Québec, est accessible en toute saison. Louisbourg assure la liaison entre les colonies du continent américain et la métropole, mais aussi avec les Antilles, qui étaient dépendantes des ressources agricoles, halieutiques et sylvicoles de la Nouvelle-France. L'Isle Royale, colonie insulaire, connaissait des difficultés similaires (CNA, p. 211). Ne pouvant assurer la subsistance

---

12. Gilles Havard et Cécile Vidal, *Histoire de l'Amérique française*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, Flammarion, coll. « Champs histoire », 2019, p. 459.

13. Philippe Hroděj, « L'interlope à Saint-Domingue comme un moyen de survie d'une colonie dans ses fondements », dans Jean-Sébastien Guibert et Boris Lesueur, *Entre Exclusif et contrebande*, ouvr. cité, p. 43-58.



de sa population par l'agriculture, principe économique central de l'Ancien Régime, ce territoire a dû subvenir autrement à ses besoins, par le commerce, notamment. Comme centre important des échanges en Amérique du Nord, Louisbourg, en plus des marchands français, a attiré plusieurs négociants de nations rivales, principalement des colons anglais venant de Nouvelle-Angleterre. La présence d'étrangers pratiquant le commerce est attestée dès 1720, quand le Secrétaire d'État à la Marine, Valincour, adresse une lettre aux officiers de l'Amirauté de Louisbourg concernant une « ordonnance et un règlement du Roy touchant le commerce étranger<sup>14</sup> » à l'Isle Royale. Même s'il ne révèle pas les modalités du règlement, ce document nous permet de constater la présence d'étrangers pratiquant le négoce dans la ville, seulement trois ans après sa création. Une autre lettre de Maurepas en 1727 montre la tolérance des autorités françaises envers ces étrangers et leurs activités : « [L]'intention du Roy est quil accorde ses permissions par ecris pour la vente de Bestiaux, rafraichissements et bois à Bâtir que les Batimens anglois apporteront dans la Colonie<sup>15</sup>. » Non seulement les autorités royales sont pleinement conscientes de la présence de commerçants étrangers dans la ville de Louisbourg, mais elles semblent comprendre la nécessité pour la colonie d'être ravitaillée. En outre, le ministre précise que

14. Lettre de Valincour, Secrétaire Général de la Marine, aux officiers de l'amirauté annonçant un règlement du roi touchant le commerce étranger et demandant de faire connaître l'effet qu'il produira, 1720. Archives départementales de Charente-Maritime (AD17), fonds Amirauté de Louisbourg (Canada) 1718-1778, série B6110, f° 1-2.
15. Lettre de Maurepas portant permission pour la vente des bestiaux, rafraichissements et bois à bâtir que les bâtiments anglais apporteront dans la colonie, et défense d'introduire aucune marchandise, même des farines sauf en cas de disette, 1727, AD17, B6110, f° 6-7.

Sa majesté n'a pas jugé a propos d'ordonner la visitte de ces Batimens et l'establissement des gardiens pendant leur séjour a Louisbourg leur chargement estant d'ordinaire de trop peu de valeur pour imposer une pareille Depense qui retomberoit sur les habitans parce que les marchands ne manqueroient pas d'augmenter tout au moins le prix Derriere les frais qu'on leur feroit<sup>16</sup>.

Les autorités françaises semblent considérer que le commerce anglais n'est pas suffisamment important dans la colonie pour se soucier du contenu de la cargaison des navires anglais mouillant dans le port de Louisbourg. Pourtant, l'hypothèse selon laquelle l'Isle Royale aurait disposé d'une aide commerciale étrangère pour perdurer semble la plus vraisemblable dans ce cas : il est possible que la colonie, dès sa fondation, ait été un centre du commerce interlope<sup>17</sup>. Christopher Moore a montré que le commerce anglais, bien que faible, était présent dès 1719, puisqu'au moins un navire de cinquante tonneaux de Nouvelle-Angleterre s'est alors arrêté à l'Isle Royale (*MTL*, p. 20)<sup>18</sup>. Les livres de compte du marchand anglais de Canso Joshua Peirce semblent aller en ce sens. En 1726, ce dernier vendait du bétail et du bois de charpente à Louisbourg<sup>19</sup>, marchandises nécessaires au développement de la colonie. Une lettre de Maurepas datée d'avril 1729 confirme

---

16. Lettre de Maurepas portant permission pour la vente des bestiaux [...], lettre citée, f° 6-7.

17. Gilles Havard et Cécile Vidal, *Histoire de l'Amérique française*, ouvr. cité, p. 465.

18. Moore s'appuie sur des documents des fonds C11A et C11B des ANOM, ainsi que sur les archives de l'Amirauté de Louisbourg pour construire son tableau.

19. Harvard Business School, Baker Library Special Collection and Archives, Joshua Peirce account book, 1725-1734. Wendell family business records, Volume: IIA-1, Mss:733 1722-1865, f° 9.

l'importance du commerce anglais à Louisbourg, puisqu'il mentionne des «Batimens anglois que vous me marquez qui introduisent beaucoup de marchandises<sup>20</sup>».

Cette tolérance allait toutefois se dissiper rapidement : deux années seulement après la lettre de Maurepas permettant le commerce des Anglais dans la colonie, le discours des autorités change.

### Le revirement politique ou l'interdiction du commerce étranger

En 1729, les sources montrent que les autorités françaises ont cherché à contrôler le commerce, en interdisant notamment aux étrangers de vendre leurs marchandises à l'Isle Royale. La lettre de Maurepas, rédigée en avril, en plus de montrer l'existence du commerce étranger à Louisbourg, avance que «le Roy ne veut plus qu'aucun Batiment Etranger soit admit dans la Colonie<sup>21</sup>». En réalité, les autorités avaient cherché à mettre en place ces mesures protectionnistes dès 1727 : dans le même document, le ministre explique en effet qu'il «leur [les officiers de l'Amirauté] envoie les lettres patentes en forme d'edit du mois d'Octobre 1727 qui defend tous commerce aux Etrangers dans les Colonies<sup>22</sup>». Lors de cette période, le commerce entre la Nouvelle-France et les Antilles s'intensifie. Les produits exotiques des Caraïbes, comme les tafias et les mélasses constituent les principaux produits exportés dans les colonies septentrionales, ceux-ci n'étant pas autorisés à l'exportation et à la vente en métropole (*CNA*, p. 22).

20. Lettre de Maurepas défendant tout commerce aux étrangers dans les colonies, 1729, AD17, B6110, f° 12-13.

21. Lettre de Maurepas défendant tout commerce aux étrangers dans les colonies, lettre citée, f° 12-13.

22. Lettre de Maurepas défendant tout commerce aux étrangers dans les colonies, 1729, lettre citée, f° 12-13.

Louisbourg a été desservie par les navires français en provenance des Antilles, qui écoulaient leurs marchandises sur place : en 1721, neuf navires en provenance des Indes occidentales étaient passés à Louisbourg ; en 1733, c'était deux fois plus (*MTL*, p. 20). Citant Louis-Philippe May, Jacques Mathieu explique également que la mise en place d'un commerce durable entre la Nouvelle-France et les Antilles pourrait avoir eu lieu en 1727 :

Certes, comme l'indique la correspondance générale des gouverneurs et intendants, en 1717, en 1720, en 1723 et même en 1727, on est encore, sur le plan officiel, aux projets et à l'évaluation des possibilités d'échange [entre la Nouvelle-France et les Antilles]. May fixe à 1727 l'établissement d'un commerce intercolonial régulier. Il attribue cette reprise à la politique de Maurepas qui supprime la taxe de 1 % sur le poids et celle de 3 % sur la sortie des denrées du cru des îles. (*CNA*, p. 29)

L'établissement d'un réseau commercial durable entre les Antilles et la Nouvelle-France à partir de 1727 coïncide avec l'interdiction du commerce étranger à Louisbourg. Dès l'intégration de Louisbourg et de l'Isle Royale dans un réseau commercial intercolonial avec les Antilles, les autorités françaises décident d'interdire la présence de marchands étrangers dans la colonie. On peut penser que le pouvoir royal considérait que le développement du territoire était suffisamment avancé pour ne plus avoir besoin de ressources étrangères.

La fin des années 1720 correspond à une période de reprise pour l'économie française. Les finances du royaume commencent à se stabiliser après la crise provoquée par l'échec des mesures économiques prises par John Law au courant des années 1710<sup>23</sup>. Si le

23. Pierre-Yves Beaurepaire, *La France des Lumières, 1715-1789*, 2<sup>e</sup> éd., éd. Joël Cornette, Paris, Belin, coll. « Histoire de France », 2014, p. 157.

commerce français n'avait pu assurer la subsistance de Louisbourg dans les années précédentes, autorisant conséquemment des activités étrangères dans la colonie, le redressement économique et l'intensification des échanges intercoloniaux ont conduit le pouvoir royal à bannir les marchands anglais qui avaient été actifs jusqu'alors. Ces mesures répressives ont perduré pendant toute la durée de la présence française à l'Isle Royale. Plusieurs lettres du Secrétaire d'État à la Marine destinées à l'Amirauté montrent la constance de cette politique protectionniste. Un document de juin 1730 souligne ainsi que la politique d'interdiction du commerce étranger était toujours en vigueur, bien que son application ait connu des difficultés<sup>24</sup>.

#### Le commerce étranger à Louisbourg : une pratique persistante

Ce même document montre les difficultés de la mise en application des mesures répressives. Maurepas explique que « Messieurs de St Ovide et de Mezy lui] ont rendu compte des raisons qui les avoient empêché de faire proceder l'année derniere à l'Enregistrement des lettres patentes en forme d'Edit du mois d'Octobre 1727<sup>25</sup> », lettres qui, rappelons-le, interdisent la pratique du commerce pour les étrangers dans la colonie de l'Isle Royale. On peut donc se demander si l'interdiction du trafic trans-impérial a bien été respectée, au moins entre 1727 et 1730. Rien n'est moins

24. Lettre de Maurepas au sujet de l'enregistrement des lettres patentes d'octobre 1727 concernant le commerce étranger aux colonies françaises de l'Amérique, et accusant réception des listes de bâtiments de pêche armés l'année précédente, 1730, AD17, B6110, f° 21-22.

25. Lettre de Maurepas au sujet de l'enregistrement des lettres patentes d'octobre 1727 [...], lettre citée, f° 21-22.

sûr. Un document du marchand de Canso Joshua Peirce, daté de 1728, mentionne ses activités à Louisbourg<sup>26</sup>.

Avant 1727, le commerce étranger n'était pas omniprésent dans la colonie, mais il avait son importance pour les marchands locaux. Les états de compte de Peirce de 1726 montrent le profit qu'il a réalisé en vendant ses marchandises à Louisbourg. Si le commerce lui était alors permis, souvenons-nous que les autorités françaises pensaient que les marchandises anglaises n'étaient pas de grande valeur. Pourtant, en 1726, Peirce vend pour 946 livres tournois de bétail et de bois de construction à Louisbourg. Cette somme, qui peut sembler faible pour le commerce à grande échelle, n'est pas anodine pour un marchand de Nouvelle-Écosse.

Christopher Moore a montré que, malgré les interdictions, les échanges avec les colons anglais s'étaient intensifiés au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, pour atteindre un pic en 1752 avec 116 navires britanniques entrés à Louisbourg (*MTL*, p. 20). La même année, les importations de marchandises de Nouvelle-Angleterre dans la forteresse représentaient un total de 488 037 livres (*MTL*, p. 25)<sup>27</sup>, ce qui représente une somme conséquente.

Enfin, un mémoire de 1753 envoyé au ministre par des officiers d'Amirauté postés en Martinique témoigne encore une fois de la persistance des marchandises anglaises dans les cargaisons qui leur parviennent depuis l'Amérique septentrionale. Outre les défis proprement antillais auxquels ils sont confrontés, ces administrateurs expliquent que,

---

26. Joshua Peirce account book, 1725-1734. Wendell family business records, Harvard Business School, Baker Library Special Collection and Archives, Volume: IIA-1, Mss:733 1722-1865, f° 15.

27. Moore s'appuie sur des documents des ANOM extraits des fonds C11C et F2B pour construire son tableau.

[à] l'Egard du Commerce des Colonies septentrionales [...] nous voyons journellement dans les cargaisons qui nous viennent de ces colonies, que presque toutes les marchandises sont angloises, nous disons celles qui nous arrivent dans les batimens de ces Colonies, la morüe est angloise, les chevaux sont anglois, les bois sont faconnés par des anglois, que nous scavons les couper sur nos terres, n'en ayant plus a portée dans leurs colonies, mais des que ces Batimens ont une exepedition françoise du Commandant, et de l'ordonnateur, nous ne pouvons les refuser<sup>28</sup>.

Ce témoignage souligne la présence anglaise dans le commerce français de l'Atlantique nord. Si Louisbourg n'est pas expressément mentionnée, la présence de morues anglaises dans les cargaisons décrites est fortement indicative de leur provenance : les bancs de Terre-Neuve, proches de Louisbourg. Les administrateurs martiniquais nous expliquent également qu'ils ne peuvent refuser l'entrée de ces marchandises, car des officiers français ont accepté leur transport. On peut y voir un indice de corruption et de fraude, ou plus simplement de contrebande. Il est aussi aisé de lier ces propos à la lettre de Maurepas de juin 1730, qui indiquait que les règlements et ordonnances du roi concernant le commerce étranger à Louisbourg n'avaient pas été enregistrées. C'est à se demander si les officiers en charge de l'enregistrement de ces documents n'étaient eux-mêmes pas corrompus.

★★★

Le commerce étranger à l'Isle Royale semble être, au terme de notre analyse, un phénomène difficile à brider. Si la contrebande

28. Mémoire sur le commerce entre les îles du Vent, les côtes d'Amérique espagnole, le Canada, Louisbourg et la Louisiane, 1753, ANOM, fonds C8 A, 60, f<sup>o</sup> 53-56.

est pratiquée depuis la naissance de la colonie, elle faisait d'abord l'objet d'une tolérance, que l'on suppose attribuable dans un premier temps à la nécessité de ravitailler le territoire et la population en matières premières, mais également aux difficultés économiques que connaissait alors la métropole. Avec la stabilisation de l'économie française et l'intensification des échanges entre les colonies françaises d'Amérique, le gouvernement décide d'interdire ce commerce trans-impérial, en vain. Est-ce parce qu'il a été trop longtemps toléré qu'il perdure ou bien parce qu'il est encore nécessaire? Une étude plus approfondie de ces questions nous permettrait de le découvrir, ce que nous proposerons avec notre mémoire de maîtrise.

L'évolution du commerce étranger à l'Isle Royale est donc plutôt marquée par son intensification que par sa mutation. Notre corpus documentaire ne montre en aucun cas un changement dans les pratiques commerciales des Anglais dans les colonies françaises, celles-ci qui ne semblent pas avoir eu à changer radicalement de formule pour perdurer. Même si nous ne pouvons, pour le moment, confirmer un changement dans le comportement des officiers coloniaux à l'égard du commerce étranger, ce même corpus n'en révèle pas moins l'évolution du discours des autorités face à l'interlope, discours qui passe de la permission, dans des proportions modérées, à l'interdiction pure et simple.





# Les sphères politiques des peuples samnites : enjeux territoriaux et diplomatiques à l'époque classique

JÉRÔME SOUCY

étudiant au baccalauréat en histoire, UQAR

Durant la période classique, soit de 509 à 323 av. J.-C., la Grande-Grèce n'est pas sous l'hégémonie de Rome et plusieurs communautés indépendantes sont dispersées sur le territoire. Les Samnites, peuple occupant la chaîne de montagnes des Apennins au centre-sud de la péninsule italienne, développent une structure politique basée sur les quatre tribus des Caudini, des Caraceni, des Pentri et des Hirpini. Dans cet article, il sera question de la politique samnite, sur les plans tant intérieurs qu'extérieurs. Dans un premier temps, nous nous concentrerons sur les liens qui renforcent la fédération et sa structure étatique, afin de peindre un portrait du peuple samnite sur le plan culturel et politique. Ensuite, la politique extérieure sera abordée à l'aide de plusieurs portraits qui offriront une vue plus globale des multiples facettes des relations entretenues par les Samnites avec les peuples avoisinants : les Frentani, les Lucaniens, les cités de Capoue, Naples et Tarente ainsi que la civilisation étrusque.

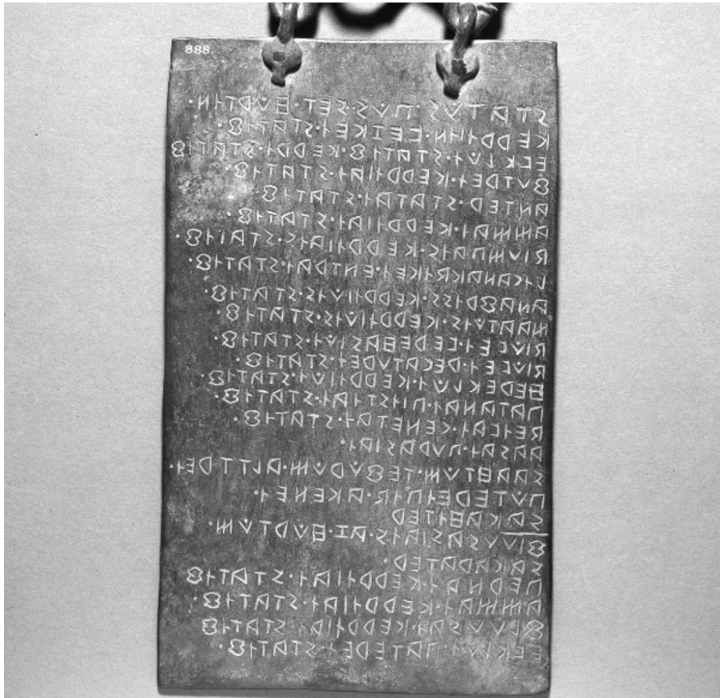
## La culture samnite comme lien entre les tribus

Les Samnites représentent une entité politique importante dans l'Italie préromaine. La fédération samnite réunit quatre tribus, dont la cohésion est assurée par plusieurs traits culturels

communs. La langue osque est l'un de ces traits qui permet une meilleure cohésion et le maintien de l'ordre dans la politique interne du Samnium. L'osque est également une langue écrite, dont les traces ont été conservées surtout dans des inscriptions comme la plaque d'Agnone (voir la figure 1). Cette tablette nous permet de déduire la présence de scribes dans la société samnite ainsi que l'existence d'une littérature, à tout le moins religieuse<sup>1</sup>. En outre, la langue représente un marqueur culturel de la monnaie frappée durant la Guerre sociale<sup>2</sup> (91-87 av. J.-C.) dans les régions coalisées du Sud<sup>3</sup>. La langue osque est aussi un trait culturel témoignant d'un lien fort entre les peuples du Sud de l'Italie<sup>4</sup>.

En plus de la langue, les membres de la fédération samnite ont en commun plusieurs dieux, ce qui renforce les liens entre les tribus. Le temple de Pietrabbondante est le plus grand sanctuaire du Samnium, situé sur le territoire des Pentri, et illustre cette convergence religieuse. Il est probable que ce lieu ait joué un rôle politique : l'historien Dominique Briquel émet l'hypothèse selon laquelle le sanctuaire aurait eu des fonctions militaires, en

1. E.T. Salmon, *Samnium and the Samnites*, Cambridge, Cambridge University Press, 1967, p. 122. Désormais, les références à cet ouvrage seront indiquées par le sigle SS, suivi de la page, et placées entre parenthèses dans le corps du texte.
2. La Guerre sociale est une guerre civile concernant la citoyenneté romaine pour les communautés italiotes qui sont intégrées à la République. Après quatre ans de conflit, Rome a été dans l'obligation d'accorder le droit à la citoyenneté à une grande partie de la péninsule italienne, puisque la République avait besoin de ses effectifs militaires. C'est donc en -70 que les peuples de l'Italie font officiellement partie de la République romaine et obtiennent le statut de citoyens. Pour plus d'informations sur la Guerre sociale, voir Yannick Clavé et Éric Teyssier, *Le Petit Atlas historique de l'Antiquité romaine*, Malakoff, Armand Colin, coll. « Petit Atlas historique », 2019.
3. Katherine McDonald, *Oscan in Southern Italy and Sicily. Evaluating Language Contact in a Fragmentary Corpus*, Cambridge, Cambridge University Press, coll. « Cambridge Classical Studies », 2015, p. 235.
4. Katherine McDonald, *Oscan in Southern Italy and Sicily*, ouvr. cité, p. 235.



**Figure 1.** Tablette d'Agnone. Source photographie : British Museum.

se basant sur la présence de nombreuses armes provenant d'autres communautés<sup>5</sup>. Le panthéon samnite comprend des divinités telles que Méfitis, Mamers et Kerres (Cérès)<sup>6</sup>. Plusieurs de

5. Dominique Briquel, « La marche vers le sud », dans François Hinard et coll., *Histoire romaine* [2000], Paris, Fayard, coll. « Pluriel », t. I., *Des origines à Auguste*, 2023, p. 274.
6. Pour des informations sur les diverses divinités du panthéon samnite, la plupart se calquent sur des équivalents romains ou grecs. Pour une introduction au monde mythologique gréco-romain, voir Jenny March, *The Penguin*

ces divinités sont semblables à certains dieux des Romains, par exemple Cérès, la déesse de l'agriculture et de la fertilité<sup>7</sup>. Cela peut s'expliquer par le fait que les Romains et les Samnites partagent certains mythes de fondations puisés dans la culture et la religion des Sabins. La culture samnite est aussi influencée par les cultures environnantes, en particulier celles des cités grecques, au sud<sup>8</sup>, et celles des Étrusques et des Latins, au nord<sup>9</sup>. Les influences grecques, par exemple, sont bien visibles dans l'architecture du temple de Pietrabbondante, avec ses colonnes couronnées de chapiteaux corinthiens<sup>10</sup>. L'influence latine, pour sa part, s'exprime notamment par des dieux similaires, dont Mamers, l'équivalent de Mars à Rome. Parmi les divinités, Mamers était la plus importante dans le Samnium à l'époque classique. Les aigrettes (SS, p. 108) ou les cornes (SS, p. 168) représentées sur les casques des guerriers samnites renvoient aux attributs du dieu de la guerre (voir la figure 2).

D'après Strabon dans sa *Géographie* (20 av. J.-C.-23 apr. J.-C.), les Samnites partagent aussi un mythe fondateur pour expliquer le syncrisme des tribus, appelé en latin le *ver sacrum*. Il s'agit d'une pratique migratoire qui se produit lorsqu'une communauté surpeuple son territoire. D'après le mythe, le village envoie alors une génération de citoyens fonder une nouvelle communauté guidée

---

*Book of Classical Myths*, Londres, Penguin Books, 2008 ; certaines divinités, comme Méfitis, sont toutefois absentes de cette monographie, et il faudra plutôt se tourner vers des travaux d'archéologie comme celui de Michel Lejeune, « Méfitis, déesse osque », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, vol. 130, n° 1, 1986, p. 202-213.

7. Jenny March, *The Penguin Book of Classical Myths*, ouvr. cité, p. 61.

8. Katherine McDonald, *Oscan in Southern Italy and Sicily*, ouvr. cité, p. 94

9. Katherine McDonald, *Oscan in Southern Italy and Sicily*, ouvr. cité, p. 4.

10. Marc Duret, « Le sanctuaire samnite de Pietrabbondante. Des influences grecques dans un territoire italique », *Kaineus*, n° 13, 2009-2010, p. 10.



**Figure 2.** Soldats samnites, d'après une frise décorant un tombeau à Nola en Italie, iv<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Source photographique : Wikicommons.

par un animal dans la migration<sup>11</sup>. Cet animal devient, en quelque sorte, le totem de ce groupe de migrants. Les exemples les plus documentés sont les animaux totems des Pentri et des Hirpini : (qui sont respectivement le taureau<sup>12</sup> et le loup<sup>13</sup>).

Les nombreux éléments culturels unissant les tribus, tels les mythes de fondation, l'attachement au culte guerrier et la langue osque forgent donc une identité partagée par les membres de la

11. Strabon, *Géographie*, livre V, 4.11-12.

12. Gianluca Tagliamonte, « The Samnites », dans Gary D. Farney et Guy Brandley, *The Peoples of Ancient Italy*, Berlin, De Gruyter, 2017, p. 443. Désormais, les références à cet ouvrage seront indiquées par le sigle *TS*, suivi de la page, et placées entre parenthèses dans le corps du texte.

13. Arthur M. Eckstein, *Mediterranean Anarchy, Interstate War, and the Rise of Rome*, Oakland, University of California Press, 2009, p. 138.

Ligue samnite. L'historien Gianluca Tagliamonte voit dans ces éléments culturels une sorte de « mémoire collective » entre les tribus qui entretient un sentiment « tribal » d'appartenance (TS, p. 442).

La fédération samnite est donc une alliance qui regroupe quatre factions partageant une culture similaire et des rites communs. Les liens forts entre les tribus ont permis à la fédération samnite de s'imposer comme une puissance politique dans le Sud de l'Italie. L'historien Arthur Eckstein la compare aux ligues étrusque et latine, qu'il considère moins efficaces<sup>14</sup>. Michael Grant va même jusqu'à identifier les Samnites comme la plus grande unité politique de la Grande-Grèce au IV<sup>e</sup> siècle avant notre ère<sup>15</sup>.

#### La politique intérieure des Samnites

Les Samnites sont structurés politiquement selon un modèle qui se rapproche de celui de la fédération. Les tribus, qui sont aussi appelées *touto* dans les sources latines, se rassemblaient en conseil ou *coetus*<sup>16</sup>. Les sources ne livrent que très peu d'informations sur le fonctionnement de ces conseils. En revanche, nous savons que la fédération samnite fonctionnait en symmachie, c'est-à-dire, qu'aucune tribu fédérée n'avait la préséance dans les décisions. Les *touto* sont dirigés par des magistrats, appelés *meddís túvtíks*, qui dirigent les affaires politiques de l'alliance samnite. Sous les *meddís túvtíks*, les *meddís* occupent la fonction de ministre pour un groupe de villages, le *pagi*<sup>17</sup>. Le nombre de *meddís* siégeant dans les conseils reste

14. Arthur M. Eckstein, *Mediterranean Anarchy*, ouvr. cité, p. 141.

15. Michael Grant, *History of Rome*, New York, Scribner's, 1978, p. 62.

16. Stéphane Bourdin, *Les peuples de l'Italie préromaine. Identités, territoires et relations inter-ethniques en Italie centrale et septentrionale (VIII<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> siècle avant J.-C.)*, Rome, École française de Rome, 2013, p. 342.

17. T. J. Cornell, *The Beginning of Rome*, Londres et New York, Routledge History of the Ancient World, 1995, p. 345.

toutefois inconnu, car on possède peu d'informations concernant la politique intérieure de la fédération (*TS*, p. 443). Les *meddīs* représentent leurs *pagi* respectifs et ont comme responsabilité de surveiller les *meddīs túvtíks* pour éviter les dérives<sup>18</sup>.

La plupart des auteurs s'entendent pour dire que le *meddīs túvtíks* était une sorte de ministre suprême qui dirige un *touto*, une tribu samnite. Le ministre de la tribu est tenu d'arbitrer les différends entre les *pagi* (*TS*, p. 443) au sein d'un même *touto* et son mandat est limité à un an. Le *meddīs túvtíks* dispose des pouvoirs exécutif, militaire et judiciaire (*TS*, p. 443). Le pouvoir militaire se manifeste dans la responsabilité du *meddīs túvtíks* de nommer les généraux en temps de guerre. Les généraux, aussi nommés *ducēs* ou *imperatores*, sont les porteurs du grade militaire le plus élevé chez les Samnites<sup>19</sup>. Les titres militaires sont principalement donnés à des membres des familles aristocratiques<sup>20</sup> comme les Pontius. Tite-Live raconte que, lors de la bataille des Fourches Caudines, le *dux* Gaius Pontius a fait appel à son père Herennius pour le conseiller<sup>21</sup>. Herennius est présenté comme une figure de sage par Tite-Live<sup>22</sup>, capable de guider son fils. La famille Pontius est aussi présente lors de la Guerre sociale avec Telesinus Pontius parmi les chefs samnites dans la révolte (*SS*, p. 337). D'autres familles, comme les Egnatius, sont parmi l'aristocratie samnite avec, notamment, Gellius Egnatius<sup>23</sup> et Marius Egnatius<sup>24</sup>. Ceux-ci faisaient

18. Stéphane Bourdin, *Les peuples de l'Italie préromaine*, ouvr. cité, p. 347.

19. Stéphane Bourdin, *Les peuples de l'Italie préromaine*, ouvr. cité, p. 325.

20. Graeme Barker, « Animals, Ritual and Power in Ancient Samnium », *Anthropozoologica*, troisième numéro spécial, 1989, p. 111.

21. Pour en apprendre plus sur les événements aux Fourches Caudines, voir Tite-Live, *Histoire romaine*, livre IX, 1-7.

22. Tite-Live, *Histoire romaine*, livre IX, 3.

23. Tite-Live, *Histoire romaine*, livre X, 21.

24. Appien, *Histoire romaine*, chapitre V, 40.



partie des dirigeants des armées samnites lors des conflits de la Troisième Guerre samnite et de la Guerre sociale respectivement. De manière générale, la fédération samnite a prouvé son efficacité pendant les périodes de crises et le maintien des allégeances sur une longue durée.

Pour leur part, les femmes des familles de l'élite revêtaient une certaine importance dans les relations politiques, d'après les fouilles menées dans les sépultures du Samnium. L'historien Rafael Scopacasa note la présence d'armes dans quelques sépultures féminines<sup>25</sup>. La guerre étant importante dans la culture samnite, la découverte de ces armes pourrait être un marqueur social de l'élite locale (*ACA*, p. 89). Il faut toutefois être prudent dans l'interprétation des sépultures, car l'iconographie représente les femmes davantage dans des scènes rituelles ou domestiques que dans des scènes militaires ou politiques<sup>26</sup>. Le manque de sources à ce sujet rend difficile toute possibilité de se prononcer sur les rôles de la femme chez les peuples samnites. Des fouilles archéologiques dans la région pourraient cependant fournir de nouvelles informations sur la vie dans les Apennins préromains<sup>27</sup>.

25. Rafael Scopacasa, *Ancient Samnium: Settlement, Culture, and Identity between History and Archaeology*, Oxford, Oxford University Press, 2015, p. 88. Désormais, les références à cet ouvrage seront indiquées par le sigle *ACA*, suivi de la page, et placées entre parenthèses dans le corps du texte.

26. Gisela Schneider-Herrmann, Edward Herring et A. D. Trendall, «The Samnites of the Fourth Century BC: as depicted on Campanian Vases and to other sources», *Bulletin Supplement* (University of London, Institute of Classical Studies), n° 61, 1996, p. 105.

27. Parmi les fouilles présentes dans la région du Samnium, celles de l'Ancient Hillforts Survey sont en cours à la suite d'une opération Lidar qui a eu lieu dans la région. Pour plus d'informations, voir Giacomo Fontana, «Italy's Hidden Hillforts: A Large-Scale Lidar-Based Mapping of Samnium», *Journal of Field Archeology*, vol. 47, n° 4, 2022, p. 245-261.

## Les politiques extérieures

Dans le segment qui suit, il sera question des politiques extérieures des peuples samnites et de leurs relations avec les divers occupants de la péninsule italienne durant la période préromaine. Autour du Samnium, plusieurs petites sociétés faisaient partie de la *koinè* osque, comme les Frentani et les Lucaniens. Au Sud et dans la Campanie, les cités-États grecques sont des puissances économiques et des acteurs stratégiques et influents dans les jeux d'alliances. Enfin, les Étrusques et les Ombriens constituent aussi des forces politiques importantes dans l'Italie préromaine.

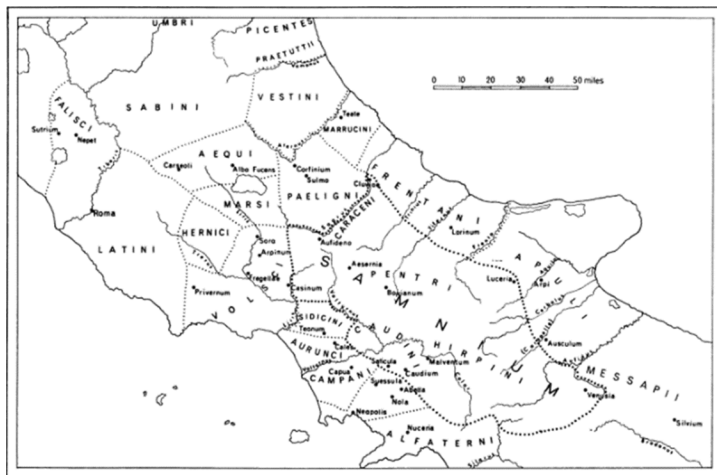
À proximité du Samnium, les Frentani et les Lucaniens représentent des alliés pour la ligue samnite. Comme le montre la carte, les Frentani se situent à l'Est du Samnium, près des tribus des Pentri et Caraceni (voir la figure 3), alors que les Lucaniens sont voisins des Hirpini et des Caudini. Chez Strabon<sup>28</sup>, ils sont considérés comme une *ἔθνος* (nation) samnite<sup>29</sup>. La proximité des Frentani était telle que l'historien Rafael Scopacasa envisage la possibilité qu'ils aient été une cinquième tribu de la fédération samnite (*ACA*, p. 24). Toutefois, les Frentani ont signé en -304 un traité différent du reste de la fédération, ce qui peut être interprété comme une distinction politique entre les deux entités<sup>30</sup>. Selon l'historien Stéphane Bourdin, l'utilisation du terme *ἔθνος* est une façon de représenter la racine samnite des Frentani<sup>31</sup>. Ces derniers partagent en effet des caractères culturels avec les

28. Strabon, *Géographie*, livre v, 4, 2.

29. Stéphane Bourdin, *Les peuples de l'Italie préromaine*, ouvr. cité, p. 165.

30. Marlene Suano et Rafael Scopacasa, « Central Apennine Italy: The Case of Samnium », dans Jane DeRose Evans, *A Companion to the Archaeology of the Roman Republic*, Oxford, Wiley-Blackwell, coll. « Blackwell Companion to the Ancient World », 2013, p. 288.

31. Marlene Suano et Rafael Scopacasa, « Central Apennine Italy », art. cité, p. 288.



**Figure 3.** Carte du centre de l'Italie. Source photographique : SS, p. 25.

membres de la Ligue samnite, ce qui renforce la relation entre les deux communautés. Les Lucaniens, comme les Frentani, seraient d'origine samnite. Selon les sources, les Samnites se sont rapprochés des Lucaniens vers -326 durant la Deuxième Guerre samnite (-327 à -304). Ce rapprochement est provoqué par la perte d'influence des Samnites sur la cité-État de Néapolis (Naples) en Campanie, alors que le besoin de trouver d'autres alliés se fait sentir avec le conflit en cours (*ACA*, p. 135). La relation entre les Lucaniens et les Samnites change ensuite selon les aléas des jeux d'alliances durant toute la période classique. La Troisième Guerre samnite (-298 à -290) est imputable au traité d'alliance entre les Lucaniens et Rome. L'union entre Rome et la Lucanie a été rendue possible par l'avancée des forces romaines dans la Campanie. Ce changement radical d'alliance illustre la fragilité des alliances dans l'Italie préromaine, particulièrement là où l'instabilité est

causée par l'absence de puissance hégémonique. On peut comparer cette situation avec celle de la Méditerranée, où de nombreuses puissances se font la guerre. Cette instabilité disparaît avec l'imposition de l'hégémonie romaine sur le bassin méditerranéen<sup>32</sup>. Dans les deux cas présentés, les Samnites ont entretenu des alliances avec des membres de la *koinè* osque du centre-sud de l'Italie. Ce lien culturel a facilité les communications par le partage de convictions religieuses similaires, comme le culte de Mamers. La proximité géographique joue aussi un rôle important dans les alliances, puisqu'elle permet une meilleure collaboration entre les alliés. Les volontés hégémoniques sur la Grande-Grèce et la proximité de leurs ennemis sont des facteurs importants dans la politique extérieure des Samnites, puisqu'elles sont les causes les plus récurrentes dans les conflits entre les Samnites et les autres puissances<sup>33</sup>.

Située en Campanie, la cité de Capoue profite du climat et de ses terres fertiles pour s'établir comme une puissance économique du sud de l'Italie. La cité est fondée par des Étrusques (IX<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècle av. J.-C.), mais elle est rapidement conquise par les Samnites qui l'occupent par la suite. La prise de Capoue marque un moment important pour la fédération samnite, qui y instaure son système politique en nommant un *meddīs tūvtīks* pour représenter la région de la Campanie dans la fédération<sup>34</sup>. Capoue devient la capitale de ce *touto*. L'occupation mise en place par les forces samnites vise le maintien de la région hors

32. Pour plus d'information, voir Pierre-Luc Brisson, *Le moment unipolaire. Rome et la Méditerranée hellénistique (188-146 a.C.)*, Québec, Presse de l'Université Laval, coll. « Suppléments francophones de la Revue Phoenix », n° 2, 2023.

33. Christiane Saulnier, *L'armée et la guerre chez les peuples Samnites (VII<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> s.)*, Paris, Boccard, 1983, p. 105.

34. T. J. Cornell, *The Beginning of Rome*, ouvr. cité, p. 347.

des sphères d'influence d'autres puissances. Le jeu d'influence est une pratique commune aux cité-États italiennes, puisqu'elles ont besoin de protection dans le cadre géopolitique instable de la Méditerranée. Les puissances de la région profitent de cette précarité pour chercher à les rallier à leur cause. La relation entre les Samnites et Capoue est particulière, car il s'agit plus d'une occupation militaire que d'une réelle intégration dans la fédération ; les Samnites profitent du manque de collaboration entre les villages de Campanie pour s'installer dans la région<sup>35</sup>. Cherchant à s'extirper du contrôle des Samnites, Capoue joue un rôle important dans la Première Guerre samnite (-343 à -341) puisque, selon le récit de Tite-Live, la cité-État a demandé l'aide de Rome pour se protéger des Samnites qui menaient des raids dans la région<sup>36</sup>.

Les cités grecques du Sud de l'Italie ont exercé une grande influence sur les peuples voisins à l'époque classique. Pour les fins de ce travail, nous nous concentrerons sur les cas de Naples et de Tarente. Ces deux cités ont joué un rôle important dans l'équilibre des puissances lors des guerres opposant d'autres forces politiques dominantes de la Grande-Grèce, dont les Samnites. Les deux cités ayant un accès direct à la mer, cela leur permet d'être des puissances économiques dans le sud de l'Italie.

La cité de Naples bénéficie d'une situation géographique favorable (voir la figure 4), près de la mer et des terres fertiles de Campanie. Elle se développe et devient le centre le plus influent du sud de la Campanie. Fondée par des Athéniens, la cité-État a maintenu des relations commerciales avec sa cité mère, ce qui a contribué à en faire une force économique dans la région. Elle accueille des réfugiés de Capoue qui fuient l'occupation samnite

35. Arthur M. Eckstein, *Mediterranean Anarchy*, ouvr. cité, p. 140.

36. Tite-Live, *Histoire romaine*, livre vii, 3, 30.



Figure 4. Carte de l'Italie au IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Source photographique : Nic Fields, Caudine Forks 321 BC. Rome's Humiliation in the Second Samnite War, Oxford, Osprey Publishing, coll. « Campaign », 2021, p. 3.

durant le v<sup>e</sup> siècle<sup>37</sup>. Naples se démarque par sa capacité à se munir d'alliés en Campanie<sup>38</sup>. Dans les deux premiers conflits entre les Samnites et Rome, alors que les deux puissances cherchent à contrôler la Campanie pour ses richesses, son rôle est déterminant. Les débats entre les ambassadeurs samnites et romains à Naples en -327 sont un exemple intéressant de la politique extérieure des Samnites à Naples (*ACA*, p. 134). Le récit de cette « affaire de Naples », tel que raconté par Denys d'Halicarnasse<sup>39</sup>, manque de détails sur les manœuvres politiques des Samnites pour gagner la confiance de la cité-État, mais il illustre les pratiques politiques en Grande-Grèce. L'alliance de Naples avec les Samnites sera de courte durée, puisqu'en -326 les troupes romaines interviennent dans la cité pour soutenir le parti pro-romain<sup>40</sup>. Cette intervention causera la Deuxième Guerre samnite, le conflit le plus long entre les factions romaines et samnites. La situation géographique de Naples constitue donc un facteur important dans le développement du conflit avec Rome, car la cité-État se situe à proximité du territoire des Caudini et offre un accès direct au Samnium.

Plus au sud, la cité de Tarente se présente dans un premier temps comme un ennemi des Samnites, mais devient ensuite un allié précieux. Tarente a été fondée par des colons de Sparte. Le développement de la cité a été difficile, car les communautés indigènes voisines faisaient peser une menace constante sur les Tarentins. La situation géographique et géopolitique de Tarente la contraint à demander l'assistance d'autres cités grecques et à

---

37. Delphine Hassan, *Naples et l'Italie du Sud*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Culture guides », 2011, p. 118.

38. Delphine Hassan, *Naples et l'Italie du Sud*, ouvr. cité, p. 118.

39. Denys d'Halicarnasse, *Antiquité romaine*, livre xv, 5-8.

40. Michel Humm, *La République romaine et son empire*, Malakoff, Armand Colin, coll. « Collection U », 2018, p. 131.

engager des mercenaires. Tarente a tout intérêt à s'allier avec les Samnites et à se rapprocher d'une puissance politique du sud de la péninsule. Chez Strabon, l'alliance entre les Samnites et Tarente se base uniquement sur le besoin de la cité-État d'assurer sa protection dans le contexte instable de l'Italie préromaine<sup>41</sup>. L'historienne Emma Dench propose une interprétation différente de cette alliance en se basant sur les écrits de Cicéron<sup>42</sup>, qui mentionne une rencontre diplomatique entre Platon, Archytas de Tarente et Herennius Pontius<sup>43</sup>. Il s'agirait selon elle d'une façon pour les Tarentins de faire bonne impression aux Samnites, en proposant la présence du grand philosophe athénien<sup>44</sup>. Cette rencontre aurait eu lieu durant la paix Caudine, qui fait suite à la bataille des Fourches Caudines<sup>45</sup>. Selon Dench, les deux factions auraient de nombreux « traits communs, dont des qualités attribuées aux Spartiates tels que le caractère martial, l'austérité et la discipline<sup>46</sup> ». La mise en place d'un tel mythe liant les deux communautés sur le plan identitaire permet aux Samnites de s'approcher des autres cités grecques. Tarente devient ainsi une faction pro-Samnite lors de la Deuxième Guerre samnite (SS, p. 281).

En somme, les cités-États grecques de Grande-Grèce occupent une place importante dans la lutte d'influence entre les Samnites et Rome. Pour tenter d'expliquer l'attitude favorable des cités grecques

41. Strabon, *Géographie*, Livre V, 4.12.

42. Cicéron, *Caton l'Ancien. De la vieillesse*, 39-41.

43. Emma Dench, *From Barbarians to New Men: Greek, Roman, and Modern Perceptions of Peoples from the Central Apennines*, Oxford, Oxford University Press, coll. « Oxford Classical Monographs », 1995, p. 58-59.

44. Emma Dench, *From Barbarians to New Men*, ouvr. cité, p. 59.

45. La bataille des Fourches Caudines est une victoire importante des Samnites sur Rome dans laquelle le fils d'Herennius Pontius, Gaius, a encerclé les troupes romaines en profitant du terrain montagneux du Samnium. Pour plus d'informations, voir Tite-Live, *Histoire romaine*, livre IX, 2-6.

46. Emma Dench, *From Barbarians to New Men*, ouvr. cité, p. 58; nous traduisons.



à l'endroit de la fédération, Dench propose que les Samnites aient su démontrer leur capacité d'être les défenseurs de l'hellénité<sup>47</sup>. Un mythe qui attribue des racines grecques aux Samnites a certainement participé à ce rapprochement diplomatique.

Les conflits entre les Samnites et Rome les ont obligés à négocier des alliances avec d'autres puissances de Grande-Grèce. Les Étrusques, situés au nord de Rome, ont été pendant longtemps la puissance dominante de l'Italie (du VIII<sup>e</sup> siècle au VI<sup>e</sup> av. J.-C. environ), mais au IV<sup>e</sup> siècle, ils avaient perdu une bonne partie de leurs territoires. Comme avec les Tarentins, les Samnites se sont rapprochés des Étrusques durant la paix Caudine (-321)<sup>48</sup>. Cette alliance est stratégique, parce qu'en situation de conflit, les Samnites et leurs alliés pourraient mener une guerre contre Rome sur deux fronts (SS, p. 233). Quand les hostilités reprennent (-320), les Étrusques et les Ombriens, qui se sont joints à l'alliance, mènent la guerre contre Rome depuis le nord tandis que les Samnites attaquent la République depuis le sud<sup>49</sup>. L'alliance étrusco-samnite se distingue des autres alliances par son aspect purement militaire: les factions s'unissent contre un ennemi commun sans créer de liens culturels ou économiques. Cette alliance se réactivera aussi durant la Troisième Guerre samnite et la célèbre bataille de Sentinum (-295), au cours de laquelle une coalition de Samnites, d'Ombriens, d'Étrusques et de Gaulois s'opposent à Rome.

47. Emma Dench, *From Barbarians to New Men*, ouvr. cité, p. 54.

48. La paix Caudine représente le temps de paix causé par la bataille des Fourches Caudines, qui a été une victoire pour les Samnites leur permettant de forcer Rome à la paix. La plupart des historiens s'entendent pour considérer cette paix comme une honte pour la République.

49. Christiane Delplace, «L'intervention étrusque dans les dernières années de la deuxième guerre samnite (312-308)», *Latomus*, t. 26, fasc. 2, avril-juin 1967, p. 456.

## Conclusion

Les Samnites ont adopté une politique intérieure et extérieure forte afin de s'imposer comme une puissance dans la sphère géopolitique de la Grande-Grèce avant l'hégémonie romaine. Les membres de la fédération samnite entretiennent un fort lien d'appartenance fondé sur une culture similaire, notamment une langue et une religion commune. Il faudra attendre la conquête du Samnium par Rome pour que ces tribus suivent des trajectoires distinctes. Les Hirpini rejoindront les forces d'Hannibal lors de la Deuxième Guerre punique, tandis que les Pentri resteront du côté des Romains. La politique intérieure des Samnites se structure autour d'une aristocratie forte et répandue sur le territoire avec la présence de plusieurs *meddīs* qui assurent la cohésion au sein de la fédération. Sur le plan de la politique extérieure, les exemples présentés soulignent la diversité des formes que peuvent prendre les alliances durant la période classique sur le territoire de la Grande-Grèce. Dans un premier temps, les Samnites se sont alliés avec les communautés qui partageaient avec eux des traits culturels, comme les Frentani et les Lucaniens. Ensuite, les Samnites ont maintenu une présence militaire sur le territoire de Capoue, ce qui a permis l'imposition d'une alliance et la création d'un *touto* campanien. Toujours en développant leurs politiques extérieures, les Samnites s'associent à Naples par l'envoi d'ambassades pour faire pencher l'opinion publique. Les Samnites ont également su rassembler des coalitions militaires, grecques et italiennes, contre un ennemi commun : Rome. La diplomatie des Samnites à l'époque classique, alors que les Romains s'imposent dans le sud de l'Italie, est un aspect de ces peuples que sous-estiment les auteurs antiques, qui les représentent comme un peuple belliqueux.

Certains aspects de la politique intérieure et extérieure n'ont été que survolés pour donner un portrait global de leur diplomatie. La relation entre la fédération samnite et Rome est généralement présentée comme étant conflictuelle, mais fait l'objet de plusieurs recherches, et la question de l'évolution des rapports entre les Samnites et les Romains mériterait d'être approfondie. Les travaux archéologiques en cours dans le Samnium permettront peut-être d'affiner notre compréhension des structures politiques de la fédération samnite.

# Les « hommes rouges ». L'occurrence d'un terme racisé dans les archives de la Louisiane française (1725-1765)

SIMON DESJARDINS  
étudiant à la maîtrise en histoire, UQAR

La dénomination « homme rouge » est depuis longtemps désuète, ayant été remplacée par l'étymon de « peau-rouge », ou « Red-Skin » en anglais. Cette transition est effective à compter du XIX<sup>e</sup> siècle et revêt une connotation très péjorative, en adéquation avec la dérive discursive et sémantique de l'« Indien ». Ces expressions empreintes de racisme ont affligé les membres des Premières Nations pendant longtemps. Actuellement, certains groupes autochtones utilisent la référence à la couleur rouge comme un objet linguistique d'émancipation social et ethnique<sup>1</sup>. Cette réappropriation s'opère dans une dynamique de revalorisation de leur identité culturelle et ethnique dans la même perspective que le réemploi du mot en « N » par les communautés afro-descendantes. De nombreuses études<sup>2</sup> sur l'occurrence et l'origine du terme en

1. Dans les manifestations de ce mouvement émancipateur, on peut nommer entre autres la chanson *Indian Red*, la *Red Road*, une philosophie spirituelle panindianiste, le *Red Power Movement*, un mouvement de revendication social autochtone des années 1960 et 1970 (contemporain du *Black-Power*), l'ouvrage *God is Red* (1973) de Vine Deloria Jr., et l'organisation *Women of All Red Nations*.
2. Voir notamment Sylvie Chalaye, « “Noir”, “nègre”, “homme de couleur”... ces mots réducteurs de tête », *Africultures*, vol. 2, n<sup>os</sup> 92-93, 2013, p. 32-41, et Manga Bekombo, « Idéologies et langages: le problème de l'identité nègre », *Négritude: traditions et développement*, Bruxelles, Éditions Complexe, coll. « L'Autre et l'ailleurs », 1979, p. 27-38.

«N» ont été réalisées, notamment dans le cadre du mouvement de la négritude et de la décolonisation. Un mouvement similaire a lieu autour du terme anglicisé «Red-Skin<sup>3</sup>», mais très peu sur le terme français «homme rouge<sup>4</sup>».

L'origine de l'utilisation à l'écrit de ce terme est d'une importance primordiale pour comprendre la connotation qu'on lui accorde au XXI<sup>e</sup> siècle. C'est pourquoi nous tenterons de retracer l'utilisation de l'appellation «homme rouge» dans la Louisiane du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'origine de l'expression et son évolution seront également abordées via une analyse discursive et linguistique des archives de la Louisiane française. Le fonds C13A a été choisi en raison de son riche corpus et de la grande quantité d'occurrences du concept d'«homme rouge» qu'on y retrouve. Considérant l'ampleur du fonds d'archive C13A<sup>5</sup> et la quantité de résultats obtenus lors d'une recherche préliminaire dans ce corpus de 75 000 pages, seuls 19 documents ont été analysés afin de broser un portrait de l'occurrence et de la signification du terme entre 1725 et 1765. La recherche initiale d'occurrences dans le fonds d'archives C13A, avec l'aide du logiciel Transkribus, a généré 81 occurrences entre 1725 et 1765. Dix-neuf de ces documents ont été retenus pour la présente analyse. Celle-ci sera divisée en deux

3. Voir notamment Nancy Shoemaker, «How Indians Got to be Red», *The American Historical Review*, vol. 102, n° 3, 1997, p. 625-644 et Yves Goddard, «“I am a Red-Skin”: The Adoption of a Native American Expression (1769-1826)», *European Review of Native American Studies*, vol. 19, n° 2, 2005, p. 1-20.
4. Aucun ouvrage n'a été produit directement sur le terme français «homme rouge», mais l'historien Gilles Havard y a consacré un chapitre de son ouvrage *Les Natchez. Une histoire coloniale de la violence*, Paris, Éditions Tallandier, 2023, 592 p. (chapitre 22. «Les hommes rouges»).
5. Ce fonds d'archives comprend des documents datant d'entre 1678 et 1819 réunis en 36 microfilms. Il est consacré aux correspondances envoyées au ministre de la Marine par les autorités civiles, militaires et coloniales.

segments: huit documents touchent le segment 1725-1739, les onze autres couvrant le période 1745-1765.

Apparition de l'appellation « Homme Rouge » (1725-1739)

*La fable des Taensas : l'origine d'un terme*

La première apparition du terme « homme rouge » relevée dans notre corpus des archives louisianaises remonte à 1725. Il s'agit d'une missive qu'envoie le père capucin Raphaël<sup>6</sup> à l'abbé Gilles-Bernard Raguét, directeur aux affaires religieuses de la Compagnie des Indes occidentales<sup>7</sup>. Dans son texte, le père Raphaël explique comment la gestion des affaires ecclésiastiques a manqué d'organisation au cours des années précédant son arrivée. Il s'agit donc d'une lettre qui a pour objectif de convaincre le lecteur du bien-fondé de la présence des Pères capucins en Louisiane. L'argumentaire de Raphaël rend compte du discours d'un membre aîné de la nation des Taensas auquel il a assisté au printemps 1725. Dans cette « harangue », l'aîné se réjouit de l'arrivée des Français et de leur volonté de christianiser son peuple<sup>8</sup>.

L'ancien raconte une fable qui relate l'histoire de trois hommes respectivement de couleur blanche, rouge et noire, qui se trouvaient dans une caverne. Le premier à en sortir est l'homme blanc qui « prit le bon chemin » vers « un beau pays de chasse ».

---

6. Pour en savoir davantage au sujet du père Raphaël, voir Pierre Hamer, *Raphaël de Luxembourg. Une contribution luxembourgeoise à la colonisation de la Louisiane*, Luxembourg, Institut grand-ducal, 1966, 266 p.

7. Philippe Haudrère, « L'origine du personnel de direction générale de la Compagnie française des Indes (1719-1794) », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, vol. 67, n<sup>os</sup> 248-249, 1980, p. 359.

8. Raphaël, s.t., Archives nationales d'outre-mer (ANOM), Colonies, Secrétariat d'État à la Marine – Correspondance à l'arrivée de la Louisiane (1675-1819), C13A, vol. 8, 1725, p. 826.

L'«homme rouge» sortit en deuxième et s'écarta «du bon chemin et en prit un autre qui le mena dans un pays où la chasse étoit moins abondante». Le dernier à sortir était l'homme noir qui se perdit vers un «pays très mauvais». Plusieurs éléments ressortent de cette cosmogonie des «races» humaines. L'ordre de sortie est un point saillant inévitable, d'autant que le père capucin poursuit son rapport en expliquant que depuis la sortie de la caverne, l'ancien Taensas croyait que «le rouge et le noir cherchent le blanc pour les remettre dans le bon chemin<sup>9</sup>». Il s'agit d'une traduction littérale de la mission civilisatrice de l'homme blanc qui apparaît comme un justificatif de l'évangélisation des Autochtones.

Il faut préciser qu'il ne s'agit pas de la première occurrence connue, mais bien la première dans le corpus à l'étude. En effet, en 1699, Pierre Le Moyne d'Iberville nomme déjà les Autochtones «peau rouge» dans le delta du Mississippi. Il exprime également une vision raciale de l'Autre, car il refuse la courtoisie sexuelle<sup>10</sup> qui lui est offerte sous prétexte que «leur peau rouge et bazanée ne doivent points s'approcher de celle des François qui estoit blanche<sup>11</sup>».

Gilles Havard reprend la fable afin d'expliquer l'origine du terme. Il souligne que ce n'est en aucun cas une supériorité culturelle qui fonde cette superposition des pouvoirs interethniques,

9. Raphaël, s.t., Archives nationales d'outre-mer (ANOM), Colonies, Secrétariat d'État à la Marine – Correspondance à l'arrivée de la Louisiane (1675-1819), C13A, vol. 8, 1725, p. 826-827.

10. Certains Autochtones avaient comme tradition d'offrir aux traiteurs qu'ils rencontraient pour la première fois des relations sexuelles avec leurs épouses ou leurs filles afin de «cimenter les relations de traite». Voir Carolyn Podruchny, *Les voyages et leur monde. Voyageurs et traiteurs de fourrures en Amérique du Nord*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2009, p. 253.

11. Gilles Havard, «“Les forcer à devenir citoyens” : État, Sauvages et citoyenneté en Nouvelle-France (xvii<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècle)», *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 64, n° 5, p. 1004.

mais bien une supériorité matérielle qui permet une vie plus longue<sup>12</sup>. Lorsque Raphaël évoque de nouveau la couleur rouge pour qualifier les Autochtones, il spécifie : «le rouge qui est le Sauvage, Car ils s'appellent, dans leur Langue, hommes rouges<sup>13</sup>». Le terme «homme rouge» serait donc une appellation endonymique utilisée par plusieurs nations autochtones<sup>14</sup>. Peut-être que s'identifier par la couleur rouge, au-delà de leur peau plus basanée que les nouveaux arrivants, serait un symbole identitaire valorisant les fondements des nations qu'elles représentent. On sait que le rouge est une couleur très présente dans la symbolologie autochtone, que ce soit par les peintures corporelles<sup>15</sup>, les toponymes ou encore les surnoms tels que celui du chef Chactas «Soulie Rouge<sup>16</sup>». Toutefois, l'existence d'une identité collective rejoignant toutes les nations avant l'arrivée des Européens est peu plausible. Pourquoi fonder une identité rassemblant tous les peuples s'ils n'ont pas d'Autres auxquels se comparer? La construction identitaire, on le sait, dépend en grande partie d'un rapport à l'altérité<sup>17</sup>.

---

12. Il existe des récits similaires chez d'autres nations autochtones. Voir Havard, *Les Natchez*, ouvrage cité, «chapitre 22. Les hommes rouges».

13. Raphaël, s.t., Archives nationales d'outre-mer (ANOM), Colonies, Secrétariat d'État à la Marine – Correspondance à l'arrivée de la Louisiane (1675-1819), C13A, vol. 8, 1725, p. 827.

14. Cette possibilité est discutée dans l'article de Shoemaker, «How Indians Got to be Red», art. cité, p. 633-636.

15. Voir Jérôme Thomas, «Chapitre 2. Les peintures corporelles», *Embellir le corps. Les parures corporelles amérindiennes du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, CNRS Éditions, 2011, p. 55-78.

16. Soulie Rouge est le surnom d'un chef Chactas qui mena une révolte contre les colons français en 1747 et qui joue un rôle majeur dans la diplomatie franco-autochtone de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

17. Voir Catherine Larochelle, *L'école du racisme. La construction de l'altérité à l'école québécoise (1830-1915)*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2021, p. 53-63.



Il ne faut pas négliger la théorie de James Patrick Howley qui consacre une monographie<sup>18</sup> à la question et qui sera plus tard reprise par Garrick A. Bailey dans le cadre du colossal ouvrage de synthèse regroupant vingt volumes intitulés *Handbook of North American Indians*<sup>19</sup>. Le terme *Red Indians* serait attribuable à la nation Béothuks habitant le territoire de l'actuel Terre-Neuve au moment de l'invasion européenne. Les membres de cette nation avaient l'habitude de se vêtir ou de s'enduire d'ocre rouge, d'où leur surnom de peuple d'ocre ou d'*Indiens Rouges*. L'appellation serait alors devenue une appellation générique pour l'ensemble des Autochtones. Cette théorie offre une explication plus profonde des origines du terme, mais elle se connecte difficilement au reste du corpus louisianais.

Il est fort probable que la dynamique coloniale du Sud-Est ait favorisé la création d'appellations distinctives pour chaque ethnie présente sur le territoire. Cette dénomination a pu être influencée<sup>20</sup> par la présence précoce d'esclaves africains aux postes de traite, puis dans la colonie ainsi que les contacts aigus qu'entretenaient au quotidien les Européens, les Premières Nations et les esclaves africains<sup>21</sup>. De même, lorsque la mission évangélicatrice demande aux Autochtones de devenir des Chrétiens, il devient nécessaire pour les Blancs, qui se désignaient autrefois eux-mêmes comme « les Chrétiens », de trouver un terme qui les différencient des futurs Chrétiens autochtones.

- 
18. James Patrick Howley, *The Beothucks or Red Indians: The Aboriginal Inhabitants of Newfoundland*, Cambridge, Cambridge University Press, 1915, 348 p.
  19. Garrick A. Bailey, *Handbook of North American Indians, V. 2: Indians in Contemporary Society*, Washington, Smithsonian Institution, 2008, 577 p.
  20. Shoemaker, « How Indians Got to be Red », art. cité, p. 629.
  21. Allan Greer, *Brève histoire des peuples de la Nouvelle-France*, Montréal, Éditions du Boréal, 1998, p. 132-133.

*Les premiers temps de l'expression*

Dans son application, le terme est utilisé dans les archives du fonds C13A de manière générique dès les années 1730. Il devient par le fait même un marqueur identitaire dans le langage diplomatique franco-autochtone<sup>22</sup>. Les premières traces écrites qui suivent la fable des Taensas consistent principalement en des journaux de voyage dans lesquels les Autochtones sont essentialisés. Il serait présomptueux de se prononcer sur la charge raciste associée au terme à l'époque, bien que les notions de race soient appliquées à la nomenclature comme dans le cas précédemment mentionné de Pierre Le Moyne d'Iberville. L'aspect dichotomique séparant le «Blanc» du «Rouge» est rarement mentionné explicitement dans les écrits. On remarque cependant que le terme est souvent utilisé dans la représentation du discours autochtone. Régis du Roulet, sous-lieutenant de la Compagnie de Lusser des troupes de la Marine, utilise le terme à plusieurs reprises dans ses rapports de voyage chez les Chactas. Chacune de ces mentions est introduite dans le discours d'Autochtones et, dans la majorité des cas, de chefs Chactas. Il introduit notamment les notions de rapport patriarcal entre les Autochtones: «Le Grand chef ma dit de te dire [...] que tu n'ignore pas que luy seul peut y remédier quil est le maitre du misisipi et de tous les françois et le père de tous les hommes rouges<sup>23</sup>.» Le terme est également utilisé dans le discours d'un autre chef dénommé Emilla qui aurait considéré ses pairs

22. Shoemaker, «How Indians Got to be Red», art. cité, p. 628.

23. Régis du Roulet, *Journal de voyage dans la nation des Chactas*, Archives nationales d'outre-mer (ANOM), Colonies, Secrétariat d'État à la Marine – Correspondance à l'arrivée de la Louisiane (1675-1819), C13A, vol. 12, 1729, p. 159.

«hommes rouges [...] peu éclairés<sup>24</sup>», mais suffisamment avertis pour se rendre compte d'une duperie faite par les Européens. Une utilisation que l'on peut, à juste titre, considérer en demi-teinte en raison du contexte de production du document et de la nature abusive de l'énoncé. Louboey, lieutenant du roi à La Mobile, utilise la même formulation dans ses comptes rendus, notamment lorsqu'il rapporte le discours d'un Autochtone adressé aux Chicachas, qu'il met en garde concernant l'arrivée imminente de «tous les hommes rouges d'En haut<sup>25</sup>». Plusieurs sources utilisant la dénomination «homme rouge» confirment l'hypothèse des origines endonymiques du terme, ou, à tout le moins, son emploi en tant qu'endonyme par les Autochtones.

La volonté des Français de faire régner la paix entre les nations pour favoriser le commerce se ressent dans le discours des officiers de la Louisiane. Le terme «homme rouge» est alors utilisé à des fins de cohésion. Les Français rassemblent toutes les nations en une entité propre qui ne devrait pas, à leur sens, faire la guerre. Ils utilisent également le terme afin de créer un lien avec ces nations, tandis que les Anglais encouragent plutôt les guerres interethniques. L'une de ces interventions est particulièrement forte, en raison de l'orthographe utilisée. Dans une même page de journal, on retrouve deux occurrences du terme «hommes Rouge». Il se peut qu'il s'agisse d'une simple erreur de grammaire, mais l'intention de l'auteur était peut-être de réunir tous les hommes sous

- 
24. Régis du Roulet, *Extrait du Journal des voyage du Sieur Régis du Roulet [...] et de ce qui s'est passé au Tchactas les années 1729, 1730, 1731, 1732 et 1733*, Archives nationales d'outre-mer (ANOM), Colonies, Secrétariat d'État à la Marine – Correspondance à l'arrivée de la Louisiane (1675-1819), C13A, vol. 15, 1733, p. 408.
  25. Louboey, s. t., Archives nationales d'outre-mer (ANOM), Colonies, Secrétariat d'État à la Marine – Correspondance à l'arrivée de la Louisiane (1675-1819), C13A, vol. 17, 1733, p. 468.

la bannière «Rouge». Le singulier et la majuscule utilisés après le pluriel du mot «hommes» évoque l'idée d'union, par exemple :

[I] étoit bon de bien vivre avec tous les blancs, mais surtout avec nous a cause de l'ammunition qui leur procuroit la vie a leurs femmes et Enfâns comme aussy des peaux de Chevreuils pour avoir de l'etoffe et generallyment tous leurs besoins et qu'entre hommes Rouge ils en devoient faire la même chose et ne plus jamais parler de se faire la guerre et de se lever la Chevelure et que c'estoit le moyen de vivre en paix dans leurs maison et de voir grandir leurs enfâns sans inquietude je luy ay dit a cela que pour nous nous n'aimions pas que les hommes Rouge se fissent la guerre que nous estions en cela differents des anglois qui ne cherchoient, qu'a les animer les uns contre les autres pour traitter des esclaves qu'ils envoyoient dans les Isles ou ils font du sucre<sup>26</sup>.

Les «hommes rouges» ne seraient alors pas un terme générique, mais plutôt une manière de rassembler les hommes dans une seule entité.

L'«homme rouge» est donc un individu faisant partie d'un ensemble plus grand que lui, des «hommes rouges» ou encore des «hommes Rouge». L'individu faisant partie de ce groupe est censé comprendre ses semblables et être un levier de changement au sein de ce groupe. Il doit toutefois s'inscrire dans la tradition et l'ordre de sa nation qui, selon la logique française, est partenaire de l'«ordre Blanc» ou ordre public à l'européenne. Diron d'Artaguiette, lieutenant du roi, tente de faire comprendre aux «hommes Rouge» qu'ils doivent se plier à la justice française et

26. S. a., *Journal du Voyage que j'ay fait dans la Nation des Chactas Sur Ordre de Monsieur Perier a Commencer du 12<sup>e</sup> Janvier 1730 jusques au 25<sup>e</sup> de mars de la même année. Cie des Indes*, Archives nationales d'outre-mer (ANOM), Colonies, Secrétariat d'État à la Marine – Correspondance à l'arrivée de la Louisiane (1675-1819), C13A, vol. 12, 1730, p. 233.

ne plus se faire justice eux-mêmes. De manière réciproque, il les invite à lui faire part de leurs plaintes « si un blanc tuoit un homme Rouge<sup>27</sup> ». Ce concept de justice revient plusieurs fois dans le corpus. Spéculons ici que cette formule encourage les Autochtones à ne pas engager de représailles envers les « hommes blancs ». Est-ce une manière d'assurer aux Autochtones qu'il existe une place pour eux dans la justice française ?

Les « hommes rouges » entre guerre et paix (1745-1765)

*Les « hommes rouges » en guerre perpétuelle*

Les Autochtones d'Amérique du Nord et les Européens ont très longtemps été interdépendants dans leurs conflits respectifs, usant de stratagèmes d'instrumentalisation pour arriver à leurs fins. Les Français bénéficient de leur apport commercial et de leur force guerrière afin de mener leurs combats contre les autres empires coloniaux. À cet égard, la situation en Louisiane est particulièrement exacerbée en raison du déséquilibre démographique favorisant les Autochtones et de la puissance des chefs locaux<sup>28</sup>. On remarque une continuité quant à la volonté française de faire régner l'ordre entre les nations qui se font la guerre. Encore en 1746, Jadart de Beauchamps, lieutenant du roi à La Mobile, exprime la « peine » que les Français ressentent lorsque les « hommes rouges s'entretuoient<sup>29</sup> ». Le discours de sympathie et

27. Diron d'Artaguiette, s. t., Archives nationales d'outre-mer (ANOM), Colonies, Secrétariat d'État à la Marine – Correspondance à l'arrivée de la Louisiane (1675-1819), C13A, vol. 21, 1736, p. 695-696.

28. Gilles Havard, et Cécile Vidal, *Histoire de l'Amérique française*, Paris, Flammarion, coll. « Champs histoire », 2008, p. 297.

29. Jadart de Beauchamp, s. t., Archives nationales d'outre-mer (ANOM), Colonies, Secrétariat d'État à la Marine – Correspondance à l'arrivée de la Louisiane (1675-1819), C13A, vol. 30, 1746, p. 486.

d'unification des officiers français qui utilisent le terme unificateur des «hommes rouges» se perpétue de la décennie 1720 jusqu'aux années 1740. On évoque même une sympathie commune plus grande entre «hommes rouges», sans égard à la nation des individus concernés. Dans cet esprit, Louboey écrit en 1746 qu'un «homme rouge comme eux<sup>30</sup>» pourrait inspirer plus de «foi» à ses semblables pour satisfaire les intérêts des Français. Il y a donc un rapport interpersonnel entre les «hommes rouges» qui ne peut pas être partagé entre les Blancs et les Autochtones. Le facteur racial pourrait être un vecteur majeur de cette dichotomie naissante. Les appels à la «nature» des «hommes rouges» évoquent cette considération comme le démontre Louboey lorsqu'il mentionne la «méfiance naturelle des hommes rouges<sup>31</sup>» ou encore lorsqu'il qualifie les Autochtones d'«animaux» juste avant de mentionner l'inaction de tout «homme rouge<sup>32</sup>». Si l'Autre est doté d'une nature et d'une identité distinctives, on constate une séparation «rationnelle» des «Blancs» et des «Rouges» en vertu des théories spécistes des xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles.

Cette distinction est alors utilisée afin d'unir toutes les nations alliées des Français en un camp et, par le fait même, les distinguer des Européens. Néanmoins, on note que le discours change en 1753 sous la plume du nouveau gouverneur de la Louisiane française, Louis Billouart de Kerlérec. Celui-ci se dit en faveur

---

30. Louboey, s. t., Archives nationales d'outre-mer (ANOM), Colonies, Secrétariat d'État à la Marine – Correspondance à l'arrivée de la Louisiane (1675-1819), C13A, vol. 30, 1746, p. 463.

31. Louboey, s. t., Archives nationales d'outre-mer (ANOM), Colonies, Secrétariat d'État à la Marine – Correspondance à l'arrivée de la Louisiane (1675-1819), C13A, vol. 29, 1745, p. 407.

32. Louboey, s. t., Archives nationales d'outre-mer (ANOM), Colonies, Secrétariat d'État à la Marine – Correspondance à l'arrivée de la Louisiane (1675-1819), C13A, vol. 24, 1739, p. 396.

des hostilités entre les nations, mais ne laisse pas paraître cette opinion face aux Autochtones. Contrairement à ses prédécesseurs, son discours est marqué par la nécessité de les contrôler par le biais de la division; une approche que les Français dénonçaient jusque-là comme étant celle de l'ennemi britannique. À propos des hostilités entre les Chactas et les nations limitrophes, Kerlérec écrit en 1753: «[J]e parois m'intéresser beaucoup à leur réconciliation, mais comme ces enjeux ne se passent que d'homme Rouge à homme Rouge, je les laisse y porter le correctif qu'ils jugent convenable, je ne suis pas fâché dans le fond, de l'éloignement que paroît a l'une de ces parties contre l'autre; C'est même par [ce] moyen que nous serons plus surs des Deux<sup>33</sup>.» Il joue toutefois le médiateur afin de conserver sa place privilégiée dans la diplomatie entre «Blancs» et «Rouges». Ce discours n'a rien d'anecdotique, car Kerlérec reprend la même formule à trois occasions en 1754. Il évoque des affaires qui ne concernent que les Autochtones et qui ne représentent qu'un faible intérêt pour la Couronne. L'une de ces interventions se démarque par l'explication que fait le gouverneur de sa stratégie diplomatique: «[M]algré que ce fut une affaire d'homme rouge a homme rouge seulement, [je] doit de tems en tems paroître mediteur et avare de leur sang d'ailleurs de pareille guerre ne peuvent se faire et estres continuées sans que tosts ou tard il ne s'y trouve quelque françois compromis<sup>34</sup>.»

33. Louis Billouart de Kerlerc, s.t., Archives nationales d'outre-mer (ANOM), Colonies, Secrétariat d'État à la Marine – Correspondance à l'arrivée de la Louisiane (1675–1819), C13A, vol. 37, 1753, p. 140-141.

34. Cette citation provient de Louis Billouart de Kerlerc, «Ce qu'il a fait avec les sauvages pendant son séjour a la mobile, nous qu'ils lui ont donné et à venir», Archives nationales d'outre-mer (ANOM), Colonies, Secrétariat d'État à la Marine – Correspondance à l'arrivée de la Louisiane (1675–1819), C13A, vol. 38, 1754, p. 250. Les deux autres documents de Kerlerc en 1754 où se trouve une formulation semblable sont de Louis Billouart

*La création d'une dichotomie raciale*

La distance toujours plus grande dans le discours entre les «Rouges» et les «Blancs» marque la pérennisation de la dichotomie raciale qui s'imposait au départ comme un agent identitaire et une formule générique dans la diplomatie franco-autochtone. On remarque dans les documents à l'étude un tournant significatif à partir de 1758, qui s'affirme plus intensément en 1763, dans le rapport entre Autochtones et Français. La guerre de Sept Ans bat alors son plein et la Louisiane est laissée sans ressources pendant plusieurs années<sup>35</sup>.

En 1758, Kerlérec appelle les Autochtones à l'unité contre les Anglais, qu'il décrit comme «le plus cruel ennemi de tous les hommes rouges». De peur que la nation chacta rejoigne le camp britannique, il demande que tous «s'unissent ensemble, travaillent de concert pour obligés les révoltés à faire au plus tôt la satisfaction que demandoit le grand Empereur de tous les françois<sup>36</sup>». Évidemment, l'unité est demandée par et pour les

---

de Kerlerc, «Un Chef Tchactas a tué un lalapouche: ce qui s'est passé au sujet», Archives nationales d'outre-mer (ANOM), Colonies, Secrétariat d'État à la Marine – Correspondance à l'arrivée de la Louisiane (1675-1819), C13A, vol. 38, 1754, p. 156. Louis Billouart de Kerlerc, s. t., Archives nationales d'outre-mer (ANOM), Colonies, Secrétariat d'État à la Marine – Correspondance à l'arrivée de la Louisiane (1675-1819), C13A, vol. 38, 1754, p. 200.

35. Jacques Leclerc, «La colonie française de la Louisiane (1682-1762, 1800-1803)», *L'aménagement linguistique dans le monde*, CEFAN – Université Laval, [En ligne], mis à jour le 12 mai 2024, consulté le 13 juin 2024, URL: [https://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/Nlle-France-Louisiane.htm#5.1\\_La\\_guerre\\_de\\_Sept\\_Ans\\_](https://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/Nlle-France-Louisiane.htm#5.1_La_guerre_de_Sept_Ans_).
36. Louis Billouart de Kerlerc, «Mémoire de la Louisiane avec le nombre d'habitans», Archives nationales d'outre-mer (ANOM), Colonies, Secrétariat d'État à la Marine – Correspondance à l'arrivée de la Louisiane (1675-1819), C13A, vol. 40, 1758, p. 298.



Français. Le discours du gouverneur change donc légèrement pendant la période de précarité de la guerre de la Conquête, pour s'orienter davantage vers une paix entre les Nations.

Après la signature du Traité de Paris en février 1763, le discours devient complètement dichotomique. Il n'est alors presque plus question d'Anglais ou de Français, mais seulement de «Blancs» et de «Rouges». Lorsque l'auteur remarque la distinction entre Anglais et Français, c'est pour faire comprendre que les deux ne parlent que d'une seule voix. Lors d'un conseil avec les Chactas en novembre 1763, le délégué français explique que si un «homme rouge» tue un «Anglois» ou un «Français», «aucun secours ou quelque espèce» ne leur sera accordé tant que la vie de l'homme blanc ne sera pas «vengée et payée par la tête de l'homme rouge<sup>37</sup>». Il souligne également que la source des conflits qui ont fait rage en Louisiane pendant les dernières années était les différends qui opposaient les «blancs anglois et françois» ainsi que ceux «entre [...] hommes rouges». C'est pourquoi «les deux Empereurs auxquels le maître de la vie a donné plus d'esprit qu'à» «l'homme rouge» ont décidé de faire du Mississippi la ligne de séparation entre leurs territoires respectifs. Le discours du délégué précise également que les «hommes rouges» doivent respecter les accords qui les unissent, car ils devraient «avoir appris à penser depuis [qu'ils] fréquentent les blancs<sup>38</sup>». Ce discours est significatif, car il établit une division diplomatique définitive entre les nations européennes, d'une part, et les nations autochtones, de l'autre.

---

37. s. a., «Conseil avec la nation Tchakta», Archives nationales d'outre-mer (ANOM), Colonies, Secrétariat d'État à la Marine – Correspondance à l'arrivée de la Louisiane (1675-1819), C13A, vol. 43, 1763, p. 486.

38. s. a., «Conseil avec la nation Tchakta», Archives nationales d'outre-mer (ANOM), Colonies, Secrétariat d'État à la Marine – Correspondance à l'arrivée de la Louisiane (1675-1819), C13A, vol. 43, 1763, p. 483.

Lorsque la paix s'impose entre les Anglais et les Français, l'union des Blancs et la désunion interracial deviennent prioritaires. L'«homme rouge» n'est plus utilisé pour unir les Autochtones, mais bien pour différencier les Blancs des Autochtones.

Charles-Philippe Aubry, dernier gouverneur de la Louisiane, assure qu'il fera tout ce qu'il pourra afin d'établir «la paix entre les hommes rouges et blancs<sup>39</sup>». Seulement en 1765, on retrouve neuf occurrences du terme «hommes rouges» dans le Fond C13A qui sont presque toutes mises en relation avec les Blancs. On peut donc affirmer que la nature dichotomique de la relation unissant les termes «homme rouge» et «homme blanc» est bien établie en 1765.

### Conclusion

Le terme «homme rouge» a subi une évolution sémantique substantielle entre son apparition dans la documentation louisianaise en 1725 et le transfert de la colonie à l'Espagne au milieu du siècle. Objet linguistique servant souvent de marqueur de cohésion sociale, parfois à connotation racisante, la notion d'«homme rouge» a peut-être été le symbole d'une autodétermination hâtive de l'identité pan-autochtone, mais elle a surtout été un objet de contrôle. Les années qui suivent vont la transformer en une expression de plus en plus péjorative, avant qu'elle ne soit reprise par les groupes militants pour l'émancipation des Autochtones au xx<sup>e</sup> siècle. Cette dénomination aura été un premier signe d'unification, mais jamais les différentes nations n'ont réussi à se rassembler efficacement pour faire face aux géants coloniaux. La

39. Charles Philippe Aubry, s. t., Archives nationales d'outre-mer (ANOM), Colonies, Secrétariat d'État à la Marine – Correspondance à l'arrivée de la Louisiane (1675-1819), C13A, vol. 45, 1765, p. 84

période entre la Conquête britannique et l'Indépendance américaine a été marquée par des changements importants pour la diplomatie autochtone qui devait s'adapter à la nouvelle gestion des Britanniques. La révolte de Pontiac de 1763, qui incarne le résultat de cette transition, est parfois décrite comme un « soulèvement panindien<sup>40</sup> » qui résulterait de la cohésion des nations d'En haut. Parions que le processus identitaire qu'a déclenché l'émergence et l'évolution de la notion d'« hommes rouge » entre 1725 et 1760 a joué un rôle assez important dans ce phénomène.

Les limites de la présente étude consistent principalement dans le caractère restreint de son corpus par rapport à la globalité du sujet abordé. La nomenclature chromatique racisée du xviii<sup>e</sup> siècle mériterait d'être davantage étudiée, en analysant notamment la documentation espagnole, anglaise et hollandaise pour voir si l'« homme rouge », ou un autre terme équivalent, témoigne d'un rapport dichotomique similaire entre les Blancs et les « Rouges », ce qui relativiserait le caractère franco-centrique de la présente étude. Plus encore, la question de la construction de l'identité « blanche » pourrait être liée à la rencontre avec un Autre, en l'occurrence l'Autochtone, qui doit être englobé dans une entité raciale propre afin de s'autodéfinir. En d'autres mots, le Blanc serait-il une construction sociale issue de la relation des Européens avec les Autochtones (nord-?) américains « rouges »? Voilà un sujet qui nécessitera assurément une étude plus approfondie.

---

40. Havard et Vidal, *Histoire de l'Amérique française*, ouvr. cité, p. 674-680.

# « Elle est une femme libérée<sup>1</sup> » ? Les stéréotypes et préjugés à l'égard de l'apparence et du corps des femmes hippies

ÉMILIE CORMIER

étudiante à la maîtrise en histoire, UQAR

Le mouvement contre-culturel hippie, qui a connu son apogée au tournant des années 1960-1970, a grandement marqué l'imaginaire collectif. À sa seule mention surgit l'image du festival musical de Woodstock ou celle d'un groupe de jeunes se promenant en Westfalia. Fidèles au portrait typique du hippie, apparaissent en arrière-plan ces jeunes vêtus de jeans à pattes d'éléphant, pieds nus, leurs longs cheveux parfois coiffés d'un bandana ou de fleurs. Les plus excentriques peuvent aussi imaginer un groupe de « poilus » dansant nus. Bien que stéréotypées, ces images renvoient à un levier important de la contre-culture : au sein du mouvement hippie, le fait de lutter contre le puritanisme mondain passait par un désir de libérer les corps, de s'émanciper des conventions vestimentaires et d'accomplir une révolution sexuelle<sup>2</sup>. Évidemment, les idéaux contestataires hippies incluent une foule d'autres éléments d'opposition au « pouvoir hégémonique de la culture parente [et] [...] à la technocratie<sup>3</sup> ». Or, les

1. Joëlle Kopf et Christian Dingler, « Femme libérée », *single de Cookie Dingler*, vinyle 45 tours, EMI, 1984.
2. À ce propos, voir notamment Daniel Delis Hill, *The Peacock Revolution. American Masculine Identity and Dress in the Sixties and Seventies*, Londres, Bloomsbury Visual Arts, coll. « Dress and Fashion Research », 2019.
3. Andy Bennett, « Pour une réévaluation du concept de contre-culture », *Volume! La revue des musiques populaires*, vol. 9, n° 1, 2012, p. 20.

questions liées aux rapports au corps et aux nouvelles normes en lien avec l'apparence développée au sein du mouvement présentent des enjeux spécifiques. En explorant l'historiographie, il est possible de constater que cette lutte s'est accompagnée de jugements, de violences et d'oppressions envers ceux et celles qui l'ont menée. Comme le montre Gretchen Lemke-Santangelo dans l'ouvrage *Daughters of Aquarius*<sup>4</sup>, ces répressions ont durement touché les femmes. L'historienne américaine souligne aussi que, si les chercheurs et chercheuses ont documenté à maintes reprises l'engagement des femmes dans des causes politiques, que ce soit la « Nouvelle Gauche », la lutte pour les droits civiques ou des causes féministes, la place du genre au sein de la contre-culture n'a pas bénéficié de la même attention<sup>5</sup>. C'est d'ailleurs pour combler cette lacune qu'elle présente, dans un ouvrage basé sur des témoignages, une analyse des perceptions féminines de diverses mœurs hippies. Souhaitant nous inscrire dans son sillon, nous nous intéresserons ici précisément au genre, puisqu'au Québec, l'historiographie est d'autant plus restreinte en ce qui concerne les femmes dans la contre-culture. Ève Lamont<sup>6</sup> et Marie-Andrée Bergeron<sup>7</sup>, par exemple, ont étudié les luttes pour l'égalité dans une perspective féministe, mais elles s'arrêtent à la question de l'engagement. Pour leur part, Jean-Philippe Warren, Andrée Fortin<sup>8</sup> et Louise-

---

4. Gretchen Lemke-Santangelo, *Daughters of Aquarius: Women of the Sixties Counterculture*, Lawrence, University Press of Kansas, 2009.

5. Gretchen Lemke-Santangelo, *Daughters of Aquarius*, ouvr. cité, p. 6.

6. Ève Lamont, « Jeunes femmes et “contre-culture” au Québec », *Les Cahiers du GRIF*, n° 34, 1986, p. 24-32.

7. Marie-Andrée Bergeron, « Les libertés possibles : la reconnaissance du féminisme dans *Mainmise* », dans Karim Larose et Frédéric Rondeau (dir.), *La contre-culture au Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2016, p. 433-452.

8. Jean-Philippe Warren et Andrée Fortin, *Pratiques et discours de la contreculture au Québec*, Québec, Septentrion, 2015.

Monica Vadnais<sup>9</sup>, pour ne nommer qu'eux, ont contribué à la caractérisation des codes hippies, mais sans inclure formellement les enjeux liés au genre dans leurs études. De même, si la place des femmes dans les communes a parfois été abordée, il existe peu d'analyses du vécu des femmes dans le processus de libération du corps par les hippies<sup>10</sup>. Nous nous concentrerons ainsi sur les réflexions de Lemke-Santangelo relatives à l'apparence, au corps et à la sexualité pour présenter un bilan historiographique recensant les écrits canadiens et québécois en lien avec cette problématique genrée. Nous tenterons ainsi d'émettre de nouvelles hypothèses et pistes de recherche sur le rapport des femmes hippiques à leur apparence et sur les stéréotypes qui en découlent.

## Vêtements et idéaux : le stéréotype de la femme hippie

### *Les « mauvaises féministes »*

Mentionnons d'abord que le mouvement hippie adopte des orientations variables, documentées par plusieurs chercheurs et chercheuses<sup>11</sup>. La transgression des normes genrées revient fréquemment, mais elle semble moins importante en ce qui a trait à

9. Louise-Monica Vadnais, *Le vêtement dans la culture hippie*, mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal, 2004.
10. À propos de la place des femmes dans les communes, voir s.a., *Le rôle de la femme dans la société écologique de l'ère du verseau*, Ham-Nord, Éditions Jivot, 1987; Marc Corbeil, *L'utopie en acte : la commune de la Plaine*, mémoire de maîtrise, Université du Québec à Rimouski, 1990; Tim Hodgdon, *Manhood in the Age of Aquarius: Masculinity in two counterculture communities, 1965-1983*, thèse de doctorat, Arizona State University, 2002.
11. En ce qui a trait à la question des codes vestimentaires et des attitudes contestataires, voir notamment Frédéric Monneyron et Martine Xiberras, *Le monde hippie. De l'imaginaire à la révolution informatique*, Paris, Imago, 2008; Theodore Roszak, *The Making of Counterculture*, New York, Anchor Books, 1968; Gilles Lane, *L'urgence du présent. Essai sur la culture et la contre-culture*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1973.

l'apparence. Les aspects militants de cette révolution concernent avant tout les questions relatives au pacifisme et au renversement de la société traditionnelle. Par exemple, même s'il est facile de croire que le style cliché des hommes hippies arborant une longue tignasse hirsute a émergé d'un désir de briser les normes genrées, ce message reste secondaire. Dans les faits, il s'agissait plutôt de contester la guerre au Vietnam et la conscription imposée par le président Lyndon B. Johnson en adoptant des attributs contraires aux codes imposés par l'armée américaine<sup>12</sup>.

Étant donné que les revendications liées à l'égalité des sexes défendue par le mouvement de libération des femmes prennent énormément d'ampleur au moment où le mouvement hippie atteint son apogée, il serait logique de croire que les femmes hippies adoptent un style directement en phase avec la lutte menée par les féministes qui tentent une reprise du contrôle de leur corps. En outre, officiellement, cette lutte passe, depuis des décennies, par l'adoption de certains vêtements. Comme l'ont montré des chercheuses telles Suzanne Marchand dans *Rouge à lèvres et pantalon*<sup>13</sup>, ainsi que Christine Bard dans *Une histoire politique du pantalon* et *Ce que soulève la jupe*<sup>14</sup>, le pantalon et la mini-jupe revêtent une signification particulière de rébellion pour les femmes qui les portent. La transgression des normes que représente le port du pantalon, autrefois réservé aux hommes, aura ainsi été un symbole puissant pour les femmes de la génération de l'entre-deux-guerres. Pour ce qui est de la

---

12. Louise-Monica Vadnais, *Le vêtement dans la culture hippie*, mémoire cité, p. 51.

13. Suzanne Marchand, *Rouge à lèvres et pantalon. Des pratiques esthétiques féminines controversées au Québec. 1929-1939*, Montréal, Hurtubise, coll. « Cahiers du Québec – Ethnologie », 1997.

14. Christine Bard, *Une histoire politique du pantalon*, Paris, Seuil, 2010; *Ce que soulève la jupe. Identité, transgression, résistance*, Paris, Autrement, 2010.

provocante mini-jupe, celle-ci a plutôt permis aux féministes des *sixties* de montrer au monde qu'elles reprenaient le contrôle de leur corps.

Chez les hippies, les vêtements (ou leur absence) envoient plutôt un message d'opposition à la consommation, puisque nombre d'entre elles privilégient les vêtements faits main ou recyclés<sup>15</sup>. Du reste, si les symboles du mouvement féministe que sont le pantalon féminin et la mini-jupe demeurent permis, les robes amples de gitanes, aussi appelées *granny dresses*, volent la vedette<sup>16</sup>. En revanche, en dehors de ce contexte socioculturel, ce retour aux robes de grands-mères se justifie difficilement et les critiques abondent rapidement. Précisons tout de même que ces robes «sont portées sans soutien-gorge, car les jeunes filles n'acceptent plus ce qui est imposé par la société et démontrent à quel point elles sont maîtresses de leurs corps<sup>17</sup>». Si cela représente en soi un engagement, il reste insuffisant pour les féministes<sup>18</sup>. Conséquemment, en ignorant les codes vestimentaires féministes «modernes», les femmes hippies se sont exposées à de rudes critiques au sein même de la scène anticonformiste. L'exemple que Lemke-Santangelo donne des impacts de la prise de parole de Joan Didion, célèbre essayiste féministe ayant décrit les femmes hippies comme des «jeunes et innocentes victimes, sans cerveau, superficielles, désespérément naïves<sup>19</sup>», montre l'ampleur de cette désapprobation. Les médias ont saisi cette occasion de

15. Louise-Monica Vadnais, *Le vêtement dans la culture hippie*, mémoire cité, p. 8.

16. Louise-Monica Vadnais, *Le vêtement dans la culture hippie*, mémoire cité, p. 44.

17. Louise-Monica Vadnais, *Le vêtement dans la culture hippie*, mémoire cité, p. 44.

18. Notons tout de même que la mini-jupe n'a pas été qu'un symbole d'émancipation. Christine Bard (*Ce que soulève la jupe*, ouvr. cité) montre notamment l'effet pervers de l'objectivation qui accompagne la popularisation de ce vêtement.

19. Gretchen Lemke-Santangelo, *Daughters of Aquarius*, ouvr. cité, p. 21.



salir la réputation du mouvement en reprenant à outrance ces propos peu flatteurs. Dès lors, les images de la droguée déconnectée, enceinte d'un père inconnu, soumise aux hommes de son ménage pour qui elle se plie en quatre en ignorant les gains du mouvement de libération des femmes ont collé à la peau des femmes hippies<sup>20</sup>.

Nous constatons que les idéaux de ces femmes n'ont pas été pris en considération : lorsqu'il est question d'apparence, l'opinion publique de l'époque donne naissance à des stéréotypes discréditant l'engagement de ces femmes à une cause plus grande qu'elles. Cela dit, les femmes hippies, loin d'être antiféministes, restaient porteuses d'idées très avant-gardistes et bienveillantes pour la gent féminine, même si elles ne les exprimaient pas exactement comme l'entendaient les protagonistes des mouvements de libération des femmes. Au contraire, si leurs vêtements servaient à communiquer d'autres messages, Lemke-Santangelo explique que les hippies prônaient un rapport naturel à la féminité et au corps qui passait par « *“comfortable, flowing garments”, [a] lack of makeup, and [a] positive attitude toward menstruation, sex, childbirth, and homosexual experimentation*<sup>21</sup> ». Ces idées étaient effectivement avant-gardistes, à une époque où, comme le rapporte Iris Marion Young, des féministes telles que Simone de Beauvoir présentaient une réflexion ambiguë sur la question des menstruations en argumentant, comme le résume Young, que

*the sens of discomfort and devaluation that many women experience about menstruation has its source entirely in social relations, [...] the onset of menstruation [is] a crisis for the girl, for which she is not well*

20. Gretchen Lemke-Santangelo, *Daughters of Aquarius*, ouvr. cité, p. 21.

21. Gretchen Lemke-Santangelo, *Daughters of Aquarius*, ouvr. cité, p. 72.

*prepared, and about which she feels fear, shame, disgust, ambivalence, but also sometimes pride at becoming a woman*<sup>22</sup>.

Malheureusement, en regard de notre analyse de l'historiographie, ce désir d'autonomisation (*empowerment*) des femmes hippies ressort peu dans les études sur les discours populaires. Au contraire, du moins pour ce qui est du rapport aux menstruations, nous constatons même des critiques qui s'ajoutent à la campagne de dévalorisation de l'image du mouvement et des femmes qui y prennent part<sup>23</sup>.

*Sois belle, mais au naturel : les normes liées à l'apparence physique comme outil d'oppression des femmes*

Si les jugements portés par les membres extérieurs au mouvement à l'égard des femmes hippies ne suffisaient pas, Lemke-Santangelo précise que l'apparence représente un enjeu à l'intérieur même du mouvement. En cherchant à contrer l'image négative dépeinte par les médias, les jeunes femmes hippies ont adopté des standards liés à un profil type de la femme « naturelle » et près de la terre. Hélas, il semble que les conséquences de cette

22. Iris Marion Young, *On Female Body Experience. «Throwing Like a Girl», and Other Essays*, New York, Oxford University Press, coll. «Studies in Feminist Philosophy», 2005, p. 99-100.

23. Dans son analyse des rapports des agents de la GRC infiltrés dans des groupes hippies, l'historien Marcel Martel souligne l'horreur d'un agent face à la manière «non-hygiénique» qu'a une femme hippie de gérer son sang menstruel. Ce rapport s'ajoute à tous les autres qui présentent les hippies comme des êtres insalubres dont le manque d'hygiène contribue à propager des maladies. Voir Marcel Martel, «“They smell bad, have diseases, and are lazy”: RCMP Officers Reporting on Hippies in the Late Sixties», *Canadian Historical Review*, vol. 102, n° 2, 2021, p. 451-475; Stuart Henderson, «Toronto's Hippie Disease: End Days in the Yorkville Scene, August 1968», *Journal of the Canadian Historical Association*, vol. 17, n° 1, 2006, p. 205-234.

nouvelle « identité » se sont fait rapidement sentir au sein de la communauté et même au-delà :

*The “natural woman” phenomenon, however, oddly generated its own pressures toward conformity. Counterculture women, despite their personal preferences, often felt compelled to conform to the earth mother image. Moreover, cosmetic, “feminine hygiene” product and clothing manufacturers quickly picked up on that image’s market potential, enjoining all women to choose the natural “look.” [...] Women, especially within the mainstream culture, not only had to look sexy and feminine; they now had to look “naturally” beautiful<sup>24</sup>.*

Sans développer sur l’effet visiblement pervers de l’établissement de standards de « beauté naturelle » en dehors des groupes contre-culturels, nous constatons qu’il semble impossible pour les femmes de gagner. Au sein même du mouvement hippie, plusieurs rapportent avoir développé des problèmes alimentaires en essayant de se conformer aux standards de minceur<sup>25</sup>, tandis que la culture *mainstream* s’est rapidement emparée de l’image des hippies pour promouvoir des produits permettant d’être « belle au naturel<sup>26</sup> ». La pression sociale rattrape même celles qui souhaitent s’en libérer. Cette question de ricochet, développée par Susan Faludi dans son célèbre ouvrage *Backlash. La guerre froide contre les femmes*<sup>27</sup>, et que l’on observe clairement dans la démonstration de Lemke-Santangelo, permet en outre d’émettre un premier argument en faveur de l’importance de porter un regard genré sur le mouvement hippie. De toute évidence, l’expérience de ces femmes est marquée non seulement par des stéréotypes

24. Gretchen Lemke-Santangelo, *Daughters of Aquarius*, ouvr. cité, p. 72.

25. Gretchen Lemke-Santangelo, *Daughters of Aquarius*, ouvr. cité, p. 74.

26. Gretchen Lemke-Santangelo, *Daughters of Aquarius*, ouvr. cité, p. 72.

27. Susan Faludi, *Backlash. La guerre froide contre les femmes*, New York, Crown Publishing Group, 1991.

dénigrants, mais aussi par une invisibilisation des revendications associées à l'image qu'elles souhaitent projeter.

La libération sexuelle, les femmes reprennent  
le contrôle de leur corps ?

*La nudité : se libérer de ses vêtements, pas des jugements*

Les stéréotypes, préjugés et pressions qu'ont subi les femmes hippies appellent une réflexion sur la révolution sexuelle. Il suffit de feuilleter des ouvrages tels qu'*Une histoire des sexualités au Québec au xx<sup>e</sup> siècle*<sup>28</sup> ou l'*Histoire populaire de l'amour au Québec*<sup>29</sup> pour comprendre que le contexte social et politique de l'époque ne permettait pas de s'épanouir en dehors des liens sacrés du mariage sans s'exposer à de sévères jugements. La présente section vise à mettre en lumière la manière dont les femmes hippies ont expérimenté les valeurs prônées par le mouvement. Dans le cas de la révolution sexuelle, nous cherchons à savoir dans quelles mesures elles ont pu réellement échapper aux normes genrées de l'époque.

Il s'avère cependant impossible de présenter un portrait complet des pressions liées au corps sans expliciter la manière dont le fait de se dénuder a été instrumentalisé par le mouvement. La nudité, qui sert également de simple symbole de provocation, représente la mise en action du slogan *make love not war* de ces jeunes qui souhaitent «la fin des puritanismes et des carcans

28. Jean-Philippe Warren (dir.), *Une histoire des sexualités au Québec au xx<sup>e</sup> siècle*, Montréal, VLB Éditeur, coll. « Études québécoises », 2012.

29. Jean-Sébastien Marsan, *Histoire populaire de l'amour au Québec, de la Nouvelle-France à la Révolution tranquille*, Montréal, Fides, t. 3, 1860-1960, 2022.

vestimentaires<sup>30</sup> ». En contrepartie, que représentait cet acte pour les femmes spécifiquement ?

L'article « Se dénuder en public » de Bibia Pavard et Juliette Rennes apporte à cet égard une piste de réflexion intéressante. À la lumière de témoignages recueillis par ces chercheuses, deux constats émergent : autant l'acte de se dénuder en groupe procure un sentiment d'invincibilité<sup>31</sup>, autant il s'agit d'une exposition directe aux jugements de la gent masculine qui se veut souvent assez critique<sup>32</sup>. Ainsi, si le fait de se dénuder en public pour lutter contre un contrôle institutionnel de leur corps permet des gains collectifs aux femmes, individuellement, elles restent très vulnérables aux regards portés sur elles. Il demeure difficile pour toutes de s'affranchir des codes sociaux qu'elles ont intériorisés. Comme l'explique Cégolène Frisque dans *L'objet femme*, « en sociologie et en histoire, on conçoit le corps des femmes avant tout comme dominé par des normes et par des assignations sociales imposées par les hommes<sup>33</sup> ». C'est pourquoi, même en adhérant au mouvement hippie dont les valeurs sont contraires à ces normes, ces femmes n'ont jamais réellement échappé à la pression de la société patriarcale. Il suffit d'ailleurs de porter une attention aux propos d'anciens membres du mouvement pour constater la présence de cette domination masculine. Prenons seulement l'exemple de

30. Louise-Monica Vadnais, *Le vêtement dans la culture hippie*, mémoire cité, p. 50.

31. Selon Bibia Pavard et Juliette Rennes (« Se dénuder en public », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, vol. 54, 2021, p. 16), « les militantes interrogées font l'expérience d'une déconstruction des normes de genre et racontent ne pas se sentir nues, mais au contraire "revêtir une sorte d'armure", selon l'expression d'une activiste Femen ».

32. Bibia Pavard et Juliette Rennes, « Se dénuder en public », art. cité, p. 15.

33. Cégolène Frisque, *L'objet femme*, Paris, Centre de documentation de l'Institut national de service public de la République française, ministère de l'Emploi et de la Solidarité, coll. « Droits des femmes », 1997, p. 52.

Richard Neville, fondateur du célèbre journal contre-culturel *Oz* et auteur de *Hippie Hippie Shake : rock, drogues, sexe, utopies. Voyage dans le monde merveilleux des sixties*. Dans ses Mémoires, Neville fait l'apologie de la mince silhouette de sa copine de l'époque en précisant qu'il s'agissait d'un attribut « mode » indispensable<sup>34</sup>. Il se remémore et déplore le contrôle excessif qu'il faisait vivre à celle-ci en la culpabilisant lorsqu'elle désirait un autre homme afin de limiter considérablement son nombre de partenaires sexuels. En contrepartie, lui-même profitait de leur situation amoureuse « ouverte » pour multiplier les conquêtes<sup>35</sup>.

Plus de liberté sexuelle, un avantage pour qui ?

Cela dit, Neville n'est pas seul à avoir pris conscience, après plusieurs années, de son attitude méprisante envers les femmes. Comme le montre Marcel Martel dans l'article susmentionné (voir note 23) sur les rapports d'agents de la GRC infiltrés dans des groupes hippies, ceux-ci désapprouvaient fortement les habitudes sexuelles des femmes du mouvement, les considérant dangereuses, en partie à cause des abus commis par les hommes qui les entouraient. Martel renvoie aussi à l'étude de Stuart Henderson<sup>36</sup> pour montrer que, « *over time, many male hippies and other youth acknowledged their inability to fully understand the emergence of feminism and their casual attitudes towards women and sexuality*<sup>37</sup> ». Il va donc sans dire qu'en dépit des idéaux de la contre-culture auxquels les

34. Richard Neville, *Hippie Hippie Shake : rock, drogues, sexe, utopies. Voyage dans le monde merveilleux des sixties*, Paris, Payot et Rivages, 2009, p. 87.

35. Richard Neville, *Hippie Hippie Shake*, p. 92-93.

36. Stuart Henderson, « Toronto's Hippie Disease », art cité.

37. Marcel Martel, « "They smell bad, have diseases, and are lazy" », art. cité, p. 470.

femmes souhaitent adhérer, l'emprise masculine sur le corps des femmes semble s'être perpétuée.

Certains témoignages présentés par Lemke-Santangelo confortent d'ailleurs ce constat, puisqu'elle aborde spécifiquement les enjeux liés à la libre exploration de sa sexualité. Précisons d'abord que l'historienne ne cache pas que plusieurs des femmes qu'elle a rencontrées dans le cadre de son étude gardent un souvenir positif de cette période de leur vie où elles ont énormément expérimenté<sup>38</sup>. Comme elle l'explique, « *most hippie women grew up with sexual double standard that demanded female purity, modesty, and restraint while generally accepting male desire as healthy and normal. If a woman was even aware of her own anatomy and brave enough to ask for more than vaginal stimulation, she risked appearing deviant or emasculating*<sup>39</sup> ». L'émancipation du corps et l'épanouissement sexuel des femmes que prônait le mouvement hippie cherchaient donc à contrer cette mentalité. Plusieurs femmes racontent cependant que la réalité n'était pas toujours en phase avec les idéaux émancipateurs du mouvement. Si les hommes hippies se disaient en théorie respectueux des femmes, de leur corps et de leur liberté, dans les faits, comme le prouvent entre autres les souvenirs de Neville, les rapports entre les individus pouvaient s'avérer problématiques. Les idéaux n'effaçaient évidemment pas les rapports de forces entre hommes et femmes ni les normes genrées inculquées par l'éducation aux membres du mouvement depuis leur enfance<sup>40</sup>.

38. Gretchen Lemke-Santangelo, *Daughters of Aquarius*, ouvr. cité, p. 66.

39. Gretchen Lemke-Santangelo, *Daughters of Aquarius*, ouvr. cité, p. 62.

40. À propos des normes genrées et de l'éducation, voir Scarlett Beauvalet-Boutouyrie et Emmanuelle Berthiaud, « Éduquer filles et garçons », chapitre 3 du *Rose et le Bleu. La fabrique du féminin et du masculin*, Paris, Belin, 2016, p. 121-178.

Le constat de Lemke-Santangelo est choquant :

*Most hippie men had been raised to view sexual appetite as an integral feature of masculinity. Sex, as they constructed it, revolved around male desire. For them, sexual liberation meant free, no-string-attached access to women. In contrast, many women, although woefully confined by the sexual double standard, had been raised to view commitment, emotional intimacy, and sex as a package. While women welcomed the freedom to enjoy sex without the burden of guilt—of being labeled fast, loose, a whore—it was no simple matter to detach themselves from these “strings.” Making matters worse, they had the additional burden of contending with manipulative and predatory male behavior. Indeed, many women recalled feeling pressured to have sex in response to charges that they were repressed or hung-up. The sexual liberation movement as a whole also privileged male desire, using it as the standard in attempts to construct a “healthier,” more “authentic” sexuality<sup>41</sup>.*

De nombreux exemples tirés de témoignages servent à appuyer ce constat. Certaines femmes racontent que leur mari les encourageait à expérimenter des relations homosexuelles pour leur plaisir personnel : « [H]e expected [her] to allow a second wife for his pleasure, but did not have the remotest intention of allowing a second husband [for her]<sup>42</sup>. » D'autres femmes ont été délaissées par leurs compagnons lorsqu'elles ont imposé leurs limites. Dès lors étiquetées comme « *uptight and unaccommodating*<sup>43</sup> », ces femmes réalisent aujourd'hui l'ampleur de la domination masculine dans ce mouvement qui se voulait libérateur. Certaines comprennent aussi qu'il ne suffisait pas de vouloir échapper au contrôle institutionnel pour y arriver. Elles-mêmes perpétuaient cette aliénation féminine du corps en

41. Gretchen Lemke-Santangelo, *Daughters of Aquarius*, ouvr. cité, p. 64-65.

42. Gretchen Lemke-Santangelo, *Daughters of Aquarius*, ouvr. cité, p. 74.

43. Gretchen Lemke-Santangelo, *Daughters of Aquarius*, ouvr. cité, p. 74.



cherchant à tout prix à plaire aux hommes. L'une d'entre elles admet d'ailleurs avoir eu des problèmes d'anorexie « *in order to fit what she believed was [her ex-boyfriend's] ideal*<sup>44</sup> », parce qu'elle continuait à se définir à travers l'œil de cet homme, sans comprendre qu'il ne la respectait pas.

Entre reconnaissance et agentivité :  
quelques pistes à explorer

Il va sans dire que toutes n'ont pas eu la même expérience au sein du mouvement. Cette courte réflexion permet cependant de conclure que les femmes des *sixties* vivaient dans un monde masculin, influencé par des traditions patriarcales difficiles à fuir. Même en adhérant aux idéaux contre-culturels préconisant la libération du corps, elles devaient subir non seulement les jugements de l'idéologie dominante, qui demeurait bien en place, mais aussi ceux de leurs pairs et surtout de la gent masculine, dont l'emprise restait considérable. D'ailleurs, il faut mentionner que, si les femmes avaient occasionnellement des rapports homosexuels, le mouvement hippie, très distinct de celui du Front de libération homosexuel, restait fondamentalement homophobe. Dans plusieurs milieux, toutes n'étaient pas nécessairement les bienvenues si elles souhaitaient s'établir à long terme avec une partenaire plutôt qu'un partenaire<sup>45</sup>. En somme, la notion de double standard s'applique très bien à la situation féminine hippie qui reste, en général, teintée par un rapport de domination basé sur le genre. En outre, la présence indéniable de ces concepts popularisés par l'histoire du genre dans cette page de l'histoire de la

44. Gretchen Lemke-Santangelo, *Daughters of Aquarius*, ouvr. cité, p. 74.

45. Andrew J. Diamond, Romain Huret et Caroline Rolland-Diamond, *Révoltes et utopies. La contre-culture américaine des années 1960*, Paris, Fahrenheit, 2012.

contre-culture nous amène à chercher au-delà des idéaux et pratiques concernant le corps et l'affranchissement de la pudeur. Afin de dresser un portrait encore plus complet de la situation féminine dans le mouvement hippie, il faudra ainsi explorer d'autres attitudes et idéaux caractéristiques de celui-ci. Les questions relatives à la consommation de drogue, à la déviance criminelle, ainsi qu'à la transgression des normes genrées au quotidien ouvrent notamment la porte à d'autres réflexions. L'exploration de ces thématiques permettrait de nous interroger davantage sur l'agentivité des membres féminines du mouvement hippie, visiblement prisonnières d'une emprise sociale et masculine à laquelle elles tentent en vain d'échapper.



# Le pseudo-réalisme comme stratégie narrative et discursive dans *La servante écarlate* de Margaret Atwood

ÉLISABETH CARBONNEAU  
étudiante à la maîtrise en éthique, UQAR

La dystopie, à l'inverse de l'utopie, met en place « une société dont les dirigeants veulent faire le bonheur des citoyens contre leur volonté – voire un système qui ne tend qu'à asservir [...] »<sup>1</sup>. En littérature, les univers dystopiques fascinent depuis longtemps, au point où certains ouvrages peuvent être placés au rang de classiques du genre : *Le Meilleur des mondes* d'Aldous Huxley (1931), *1984* de George Orwell (1949) ou *Fahrenheit 451* de Ray Bradbury (1953) n'en sont que quelques exemples. En 1985, l'écrivaine canadienne Margaret Atwood crée un autre de ces univers hostiles dans son roman de science-fiction *La servante écarlate*<sup>2</sup>, lui aussi devenu un classique<sup>3</sup>. Le récit de cette dystopie science-fictionnelle est mené par Defred, une servante vêtue de rouge. C'est à travers ses réflexions personnelles que le lecteur découvre l'univers dans lequel elle vit.

Comme pour tous les romans de science-fiction, celui d'Atwood possède sa propre « xénoencyclopédie ». Contrairement

1. Jean-Pierre Andrevon, *Anthologie des dystopies. Les mondes indésirables de la littérature et du cinéma*, Paris, Vendémiaire, 2020, p. 5.
2. Margaret Atwood, *La servante écarlate*, trad. de l'anglais par Sylviane Rue, Paris, Robert Laffont, 2017 [1985], 544 p.
3. Le roman a été acclamé par la critique et a reçu, l'année de sa parution, le prix du Gouverneur général, catégorie romans et nouvelles en langue anglaise. Il a été traduit dans plus de cinquante langues et vendu à plus de huit millions d'exemplaires dans le monde.

à la fiction réaliste, la science-fiction crée un monde qui n'a pas de référent. Le lecteur doit donc, comme l'écrit Richard Saint-Gelais dans *L'empire du pseudo*, «procéder à des réajustements encyclopédiques<sup>4</sup>». Ces réajustements consistent en des «ajouts, retraits ou altérations [qui] rendent [...] impossible une identification stricte de l'encyclopédie préalable du lecteur et de celle posée ou présupposée par le texte, [...] qu'on appellera la xénoencyclopédie<sup>5</sup>». La xénoencyclopédie consiste ainsi en une encyclopédie parallèle dont le rôle est de diminuer l'altérité ressentie par le lecteur face au monde nouveau que constitue pour lui l'univers science-fictionnel. D'ailleurs, l'altérité est une particularité propre aux univers de science-fiction, où elle ne reste pas «circonscrite aux personnages et aux circonstances [mais où] elle affecte [plus largement] les principes généraux régissant le monde fictif<sup>6</sup>». Afin de combler le déficit encyclopédique du lecteur, les auteurs et autrices choisissent différentes stratégies discursives qui le guident dans sa compréhension progressive de l'univers dans lequel se déroule l'histoire. Dans le cas d'Atwood, la principale stratégie discursive déployée, selon la terminologie développée par Saint-Gelais dans *L'empire du pseudo*, est le «pseudo-réalisme».

Dans le cadre de cet article, je tenterai de montrer comment cette stratégie discursive est mise à profit, tout au long du roman, afin de concilier l'illusion référentielle et le souci du lecteur. L'analyse se fera sous l'angle des théories de la lecture, qui «cherchent à décrire la façon dont l'acte de lecture se déroule<sup>7</sup>».

4. Richard Saint-Gelais, *L'empire du pseudo. Modemités de la science-fiction*, Québec, Nota Bene, 1999, p. 140.
5. Richard Saint-Gelais, *L'empire du pseudo*, ouvr. cité, p. 140.
6. Richard Saint-Gelais, *L'empire du pseudo*, ouvr. cité, p. 140.
7. Bertrand Gervais et Rachel Bouvet, «Introduction», dans Bertrand Gervais et Rachel Bouvet (dir.), *Théories et pratiques de la lecture littéraire*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2007, p. 4.

Contrairement à la majorité des autres approches ou théories littéraires, en effet, les théories de la lecture ne s'intéressent pas au texte lui-même, mais à la relation entre l'objet-livre et le sujet-lecteur<sup>8</sup>. Si de nombreux travaux ont été réalisés sur *La servante écarlate* d'Atwood, ceux-ci portent principalement sur les thèmes du totalitarisme, du pouvoir, de l'oppression et de la place de la femme dans la société, dans des approches principalement sociocritiques et féministes<sup>9</sup>. Je propose d'étudier le texte d'Atwood suivant une tout autre approche, soit celle proposée par les théories de la lecture : ce nouvel éclairage sur une œuvre phare de la littérature canadienne constitue la principale contribution de cet article. L'analyse s'appuiera principalement sur l'ouvrage *L'empire du pseudo* de Richard Saint-Gelais, ouvrage de référence sur la science-fiction contemporaine, qui définit celle-ci en tenant compte des mécanismes de lecture particuliers qu'elle engendre et établit. J'exposerai les principales caractéristiques du pseudo-réalisme telles que les définit Saint-Gelais et telles qu'elles sont utilisées par Atwood dans *La servante écarlate*, notamment la

8. Gilles Therrien, « L'exercice de la lecture littéraire », dans Bertrand Gervais et Rachel Bouvet (dir.), *Théories et pratiques de la lecture littéraire*, ouvr. cité, p. 15.
9. Voir entre autres Hélène Barthelmebs, « Vêtements rituels et féminisme dans la littérature des xx<sup>e</sup> et xxi<sup>e</sup> siècles », dans Alberto Fabio Ambrosio et Nathalie Roelens (dir.), *Mode modeste. Entre éthique et esthétique*, Paris, Hermann, 2023, p. 91-103 ; Michela Di Carlo, « Réflexions autour de *La servante écarlate* », *Écologie et Politique*, n° 65, 2022, p. 79-91 ; Felipe Koch, « *The Handmaid's Tale* et l'anticipation des futurs dystopiques », *Sociétés*, vol. 154, n° 4, octobre 2021, p. 85-97 ; Marilou Régis, *La ruse au féminin face aux stratégies dans la littérature contemporaine*, mémoire de maîtrise, Université de Montréal, 2023 ; Riley Thomas, *Rebel Women and Counterspaces in Atwood's The Handmaid's Tale and Moore and Lloyd's V for Vendetta*, mémoire de maîtrise, Université de Californie, 2020 ; Jana Diemer Llewellyn, *Rape in Feminist Utopian and Dystopian Fiction*, mémoire de maîtrise, Université Villanova, 2006.

dissolution, les informations «sournoises» et les énigmes persistantes. Je tenterai de montrer que le choix de cette stratégie discursive par l'autrice a pour objectif de placer le lecteur au même niveau que la narratrice, c'est-à-dire dans le même état de doute constant par rapport à l'univers diégétique.

### Dissolution

Afin de ne pas créer de rupture entre le lecteur et l'univers fictionnel, le texte de science-fiction, «plutôt que d'exposer et d'expliquer les particularités du monde fictif, les suppose déjà connues, aussi bien du narrateur que de ses narrataires<sup>10</sup>». Cette stratégie est nommée par Saint-Gelais «dissolution», en ce qu'elle consiste, pour le narrateur, non pas à livrer directement les informations sur l'univers science-fictionnel, mais à les dissoudre au fil du récit, les livrant indirectement et parcimonieusement. Ainsi, dans *La servante écarlate*, le lecteur n'a d'autre choix, tout au long de sa lecture, que de reconstruire comme il peut l'univers dans lequel se déroule l'histoire avec les informations fournies au compte-goutte par l'autrice. De cette manière, il accumule et additionne petit à petit les indices nécessaires à sa compréhension et à sa progression dans le texte et l'univers science-fictionnel.

Le roman d'Atwood regorge d'exemples de dissolution. Dès le début du roman, le lecteur sent qu'il se passe quelque chose d'important dans la République de Gilead, lieu central de l'action, quelque chose, cependant, dont il est délicat de parler: il s'agit du rôle des Servantes et de la Cérémonie. La découverte par le lecteur de ce qu'impliquent ces deux termes se fait par l'accumulation d'indices laissés par l'autrice: «L'une d'elles est très manifestement enceinte [...]. Elle est pour nous une présence

10. Richard Saint-Gelais, ouvr. cité, p. 166.

magique, un objet d'envie et de désir, nous la convoitons. [...] [N]ous aussi pouvons être sauvées<sup>11</sup>»; «Vous devez être des réceptacles parfaits<sup>12</sup>.» Dans ces extraits, le lecteur comprend ou déduit l'importance de la reproduction dans ce nouvel univers, mais tout demeure sous-entendu jusqu'au dévoilement final où le lecteur reçoit le choc de la révélation comme un coup asséné en plein visage. Impossible, en effet, d'imaginer à l'avance cette scène avilissante qu'est la Cérémonie :

La Cérémonie se déroule comme d'habitude. Je suis couchée sur le dos, entièrement vêtue, sauf l'hygiénique petite culotte en coton blanc. [...]. Au-dessus de moi, à la tête du lit, Serena Joy est installée, déployée. Elle a les jambes ouvertes. Je suis couchée entre elles, la tête sur son ventre [...]. Elle aussi est entièrement vêtue. J'ai les bras levés; elle me tient les mains, chacune des miennes dans l'une des siennes. [...]. Ma jupe rouge est retroussée jusqu'à la taille, mais pas plus haut. Plus bas, le Commandant baise<sup>13</sup>.

La dissolution est également d'une grande efficacité en ce qui concerne les prénoms et les appellations donnés aux Servantes. Au départ, la narratrice précise les noms de quelques femmes avec lesquelles elle est retenue dans un gymnase : «C'est ainsi que nous avons échangé nos prénoms, d'un lit à l'autre. Alma. Janine. Dolorès. Moira. June<sup>14</sup>.» Ici, la narratrice nomme des prénoms, mais on ne sait pas lequel est le sien. D'ailleurs, pour découvrir le prénom de la narratrice, le lecteur n'a d'autre choix que de rester à l'affût et d'y aller par élimination, car cette dernière ne révélera jamais directement comment elle s'appelle : le lecteur finira par le

11. Atwood, *ouvr. cité*, p. 51.

12. Atwood, *ouvr. cité*, p. 113.

13. Atwood, *ouvr. cité*, p. 158-159.

14. Atwood, *ouvr. cité*, p. 15.



déduire, après avoir entendu tous les autres prénoms associés à une personne extérieure<sup>15</sup>, que la narratrice se prénomme June. De plus, en ce qui concerne les prénoms, le lecteur se rend compte assez tôt, en cours de lecture, que les femmes en ont plusieurs : « Je ne m'appelle pas Defred, j'ai un autre nom, dont personne ne se sert maintenant parce que c'est interdit<sup>16</sup>. » Encore une fois, le lecteur est laissé dans le flou, puisqu'aucune précision supplémentaire ne lui est fournie permettant de comprendre la nature et les raisons de l'interdiction. C'est lors de l'accouchement de Janine alias Dewarren que le lecteur comprend l'appellation : « Elles [les Épouses] sont maintenant réunies dans le salon, de l'autre côté de l'escalier, à encourager l'Épouse du Commandant des lieux, l'Épouse de Warren<sup>17</sup>. » Autrement dit, Dewarren se nomme ainsi parce qu'elle est la propriété du Commandant Warren, tout comme Defred est la propriété du Commandant Fred.

La dissolution est également utilisée par Atwood pour de nombreux autres termes. Par exemple, en cours de lecture, le lecteur doit aussi s'armer de patience afin de découvrir en quoi consiste les appellations Tantes, Anges, Colonies, Antifemmes, Rédemption, Festivoraison, Natomobile et Œil. Bien que cette façon de faire puisse donner au lecteur l'impression que l'autrice ne se préoccupe pas de lui, le texte fournit tout de même toutes les réponses à ses interrogations, même si celles-ci sont continuellement comptées et décalées.

La stratégie de dissolution a ainsi pour effet de maintenir l'illusion référentielle et d'ajouter une grande part de réalisme à cette histoire de science-fiction : en faisant comme si l'univers fictionnel était déjà connu du lecteur, l'autrice suppose l'existence et

---

15. Voir Atwood, *ouvr. cit.*, p. 51, 53, 157, 224.

16. Atwood, *ouvr. cité*, p. 144.

17. Atwood, *ouvr. cité*, p. 196.

la cohérence préalable de cet univers, qui peut alors se passer de présentation; l'attention du lecteur est détournée du caractère fictionnel (réel) de cet univers vers la recherche de ses lois et principes (fictifs), qui renforce l'illusion. D'ailleurs, afin de maintenir l'illusion, Atwood utilise aussi les informations sournoises.

### Informations sournoises

Le pseudo-réalisme, écrit Saint-Gelais, permet « de glisser des informations “mine de rien”, d'informer le lecteur “sans en avoir l'air”<sup>18</sup> ». Dans *La servante écarlate*, trois stratégies sont utilisées pour informer ainsi sournoisement : la narration autodiégétique, le discours rapporté et les dialogues.

La narratrice du roman *La servante écarlate* est autodiégétique, c'est-à-dire qu'elle est l'héroïne de l'histoire qu'elle raconte. C'est à travers ses pensées et ses réflexions qu'elle fournit les informations sur l'univers dans lequel elle se trouve, sans passer par la transmission directe d'informations. Tout d'abord, c'est en accumulant les informations livrées peu à peu par la narratrice que le lecteur arrive à broser un portrait de l'univers dystopique dans lequel évolue cette dernière. Il n'y a pas de longs paragraphes explicatifs, il s'agit plutôt d'informations données par bribes, et il revient au lecteur d'assembler le tout comme les pièces d'un casse-tête, comme on peut le voir dans les extraits suivants : « Près du portillon il y a des lanternes, non allumées car ce n'est pas la nuit. Au-dessus de nous je le sais, il y a des projecteurs, fixés aux poteaux du téléphone, et qui servent en cas d'urgence, et il y a des hommes armés de mitraillettes dans les guérites de part et d'autre de la route<sup>19</sup> »; « Le Mur est vieux de centaine d'années

18. Richard Saint-Gelais, ouvr. cité, p. 170.

19. Atwood, ouvr. cité, p. 41.

[...]. À côté de la porte principale, il y a six corps de plus, pendus par le cou, les mains liées devant eux, la tête fourrée dans un sac blanc<sup>20</sup>. » C'est donc à travers les yeux de Defred que le lecteur fait, en quelque sorte, une visite guidée des lieux et de l'univers dans lequel évolue la narratrice.

Cet univers semble avoir subi des changements drastiques dans un passé proche ; la narration autodiégétique de Defred permet de montrer son asservissement dans ce nouvel univers, comme dans l'extrait suivant : « Je ne peux éviter de voir, à présent, le petit tatouage sur ma cheville. Quatre chiffres et un œil, un passeport à l'inverse. Il est censé garantir que je ne pourrai jamais me fondre définitivement dans un autre paysage. Je suis trop importante, trop rare pour cela. Je suis une ressource nationale<sup>21</sup>. » De plus, les réflexions de la narratrice permettent au lecteur d'effectuer des comparatifs entre l'ancien et le nouvel univers : « Même aujourd'hui qu'il n'y a plus de vrai argent, il y a encore un marché noir<sup>22</sup> » ; « Le dortoir avait jadis été mixte. Il y avait encore des urinoirs dans l'une des salles de bains de notre étage. Mais quand je suis arrivée, ils avaient déjà remis les hommes et les femmes à leurs places respectives<sup>23</sup>. » C'est également par l'entremise des réflexions de Defred que le lecteur comprend que ce monde aux valeurs « pieuses », « solidaires » et « irréprochables » ne s'applique pas aux plus hauts dirigeants : « C'est réservé [le club d'effeuilleuses/prostituées] aux officiers ; de toutes les armes, et aux hauts fonctionnaires ; et aux délégations commerciales, bien sûr<sup>24</sup>. » Sans compter que les raisons expliquant ce nouvel univers dystopique

---

20. Atwood, ouvr. cité, p. 61.

21. Atwood, ouvr. cité, p. 112.

22. Atwood, ouvr. cité, p. 32.

23. Atwood, ouvr. cité, p. 101.

24. Atwood, ouvr. cité, p. 396.

et l'asservissement de certaines femmes à la fonction de Servantes ne sont donnés au lecteur qu'en milieu de roman: « Les chances [de devenir enceinte] sont d'une sur quatre, nous l'avons appris au Centre. L'atmosphère est devenue trop saturée, un jour, de produits chimiques, rayons, radiations; l'eau grouillait de molécules toxiques, tout cela prend des années à se purifier, et entre-temps cela vous rampe dans le corps, assiège vos cellules grasses<sup>25</sup>. » Bref, l'utilisation d'une narratrice extra-autodiégétique amène le lecteur à être constamment dans la tête de cette dernière. Cette façon de faire permet d'informer le lecteur sans que celui-ci ressent cette transmission d'informations, ce qui permet, du même coup, de maintenir l'illusion référentielle.

Ces informations sournoises sont également transmises par l'entremise du discours et des dialogues. En effet, la narratrice rapporte régulièrement les paroles d'autrui et, particulièrement, celles de Tante Lydia. Par l'intermédiaire du discours rapporté, elle peut intégrer dans son discours les pensées des autres en lien avec ce nouvel univers et parvient ainsi à fournir indirectement des renseignements au lecteur. En ce qui concerne les dialogues, une autre technique « consiste à insérer des bribes d'informations au sein des répliques des personnages, de sorte que les données en question ne semblent pas *transmises*, mais qu'elles semblent plutôt surgir "naturellement" au détour de la conversation<sup>26</sup> »:

« Tout va bien, dit le médecin, comme pour lui-même. Mal quelque part, ma belle? » Il m'appelle ma belle. Je dis: « Non. » [...]. Il murmure: « Je pourrais vous aider. » [...]. Sa main est entre mes jambes. « La plupart de ces vieux types ne peuvent plus machiner, dit-il; ou ils sont stériles. » Je manque

25. Atwood, ouvr. cité, p. 188.

26. Richard Saint-Gelais, ouvr. cité, p. 170.

m'étouffer: il a prononcé un mot interdit. *Stérile*. Un homme stérile, cela n'existe plus, du moins officiellement. Il y a seulement des femmes qui sont fertiles et des femmes improductives, c'est la loi. «Des tas de femmes le font, poursuit-il. Vous désirez un bébé, n'est-ce pas?» [...] «Je ne supporte pas de voir ce qu'ils vous font subir», murmure-t-il. [...] Je dis: «C'est trop dangereux. Non. Je ne peux pas.» La sanction est la mort<sup>27</sup>.

Par l'entremise de ce dialogue, le lecteur comprend que certains médecins offrent d'engrosser les femmes dans leur cabinet bien que ce soit interdit. De plus, il met en évidence que, dans ce nouvel univers, aucun homme ne peut être stérile; il n'y a que les femmes qui peuvent souffrir de ce trouble. Encore une fois, la transmission d'informations s'effectue de manière dissimulée.

### Énigmes persistantes

Une des particularités du roman *La servante écarlate* réside dans le flou que maintient la narration quant au lieu, à l'époque et à la chronologie de l'histoire. En effet, le lecteur se retrouve confronté à une diégèse incertaine et à des bouleversements temporels labyrinthiques. Comme à l'habitude, des indices spatio-temporels sont semés, mais rien n'est jamais complètement confirmé: «Nous sommes au cœur de Gilead, là où la guerre ne peut pas faire intrusion, sauf à la télévision. Où sont les frontières, nous n'en sommes pas certaine, elles varient selon les attaques et contre-attaques, mais nous sommes ici au centre, où rien ne bouge. La République de Gilead, disait Tante Lydia, ne connaît pas de frontières. Gilead est en vous<sup>28</sup>.» Le lecteur sait que le nouvel univers est situé quelque part aux États-Unis, mais il lui est impossible d'être plus précis sur

27. Atwood, ouvr. cité, p. 104-106.

28. Atwood, ouvr. cité, p. 47.

ce sujet. En ce qui concerne la période où se déroule l'histoire, les indices sont encore plus maigres. Le lecteur apprend que Defred est dans ce nouvel univers depuis environ trois ans, mais ici le souvenir n'est pas très clair : « Je gis, caressée par l'eau, à côté d'un tiroir ouvert qui n'existe pas, et pense à une petite fille [la fille de Defred] qui n'est pas morte quand elle avait cinq ans [...]. Huit ans, elle doit avoir huit ans<sup>29</sup>. » Sinon, les indices sont si vagues ou incertains qu'ils ne permettent pas de reconstituer une chronologie exacte, comme dans cet extrait : « Je devais être là depuis trois semaines quand Moira est arrivée<sup>30</sup>. » Bref, la sensation de flou temporel reste totale tout au long de la lecture, une impression qui est accentuée par les nombreuses interruptions qui surviennent au sein du récit. En effet, les nombreux retours en arrière exigent que le lecteur remette les événements dans le bon ordre. De plus, les souvenirs sont souvent présentés par bribes, au plus près de leur jaillissement dans la mémoire, comme dans cet extrait :

Moira, assise au bord de mon lit, jambes croisées, la cheville sur le genou, vêtue de sa salopette pourpre, une boucle d'oreille ballante, l'ongle doré qu'elle se peignait pour être excentrique, une cigarette entre ses doigts courts, aux bouts jaunis. [...] Ou quelque part dans un parc, avec ma mère. Quel âge pouvais-je avoir? [...]. Mais il y avait là des femmes qui brûlaient des livres, c'était en réalité pour cela qu'elle était venue. [...] Quel âge pouvais-je avoir?<sup>31</sup>

Au-delà de la difficulté de reconstituer l'histoire, l'énigme qui reste la plus nébuleuse dans *La servante écarlate* demeure la fin ouverte du roman :

29. Atwood, ouvr. cité, p. 111.

30. Atwood, ouvr. cité, p. 122.

31. Atwood, ouvr. cité, p. 69-71.

Le fourgon attend dans l'allée du garage; ses doubles portes sont grandes ouvertes. À eux deux, un de chaque côté maintenant, ils me prennent par les coudes pour m'aider à monter. Que ceci soit ma fin ou un nouveau commencement, je n'ai aucun moyen de le savoir. Je me suis abandonnée aux mains d'étrangers parce que je ne peux pas faire autrement. Et donc je me hisse, vers l'obscurité qui m'attend à l'intérieur; ou peut-être la lumière<sup>32</sup>.

Ici, le lecteur peut choisir la fin qui lui semble la plus probable à partir des indices qu'il a accumulés en cours de lecture. D'abord, l'on sait que Defred ne respecte pas tous les règlements auxquels elle devrait normalement se soumettre. Par exemple, elle voit le Commandant en cachette dans son bureau, alors que c'est interdit, même à la demande de celui-ci. En plus de ces rencontres cachées, Defred accompagne, à une reprise, le Commandant au club Jézabel. Il est difficile de définir ce club, mais on peut le rapprocher d'un lieu de prostitution. Encore une fois, même si Defred accompagne le Commandant, elle n'a ni le droit de sortir en tête à tête avec ce dernier ni de se déguiser en effeuilleuse. Ces rencontres illégales entre Defred et le Commandant pourraient être la raison de son arrestation. Sans compter que Serena prend connaissance de cette sortie entre sa Servante et son mari par l'entremise de sa cape bleue qu'elle retrouve tachée de maquillage, cape que Defred portait pour se camoufler lors de sa visite au club Jézabel. Toutefois, à la fin du roman, la narratrice confirme au lecteur que son arrestation n'est pas due à Serena: «“Qu'a-t-elle fait?” demande Serena Joy. Ce n'est donc pas elle qui les a appelés<sup>33</sup>.» En revanche, rien n'indique qu'il ne pourrait pas s'agir d'une autre personne ayant découvert les secrets entourant Defred

32. Atwood, ouvr. cité, p. 483.

33. Atwood, ouvr. cité, p. 482.

et son Commandant. L'on sait par ailleurs que Defred fait partie, avec Deglen, d'un groupe nommé Mayday. Il s'agit d'une cellule de la résistance qui fait l'extraction de gens en danger à Gilead. Évidemment, ce groupe n'est pas le bienvenu dans cette nouvelle République et le rôle qu'y joue Defred pourrait expliquer son arrestation.

Finalement, un autre élément dévoilé au lecteur et qui permet à ce dernier d'anticiper le destin de June concerne le personnage de Nick, Gardien du Commandant. Le rapport de Defred à ce personnage est l'élément qui reste le plus ambigu et qui rend l'interprétation finale plus difficile. En effet, tout au long de la lecture du roman, le lecteur se retrouve confronté à une relation étrange et intense entre la Servante et le Gardien du Commandant. Au départ, June/Defred se demande si Nick ne serait pas un Œil, c'est-à-dire un Gardien de haut rang à Gilead, mais comme ce dernier a des comportements qui enfreignent la loi avec June, le lecteur se demande s'il peut vraiment être un Œil. Sans compter que June ne comprend pas bien les intentions réelles de Nick: «Pour l'instant il porte sa casquette de travers. Donc je suis requise. Qu'obtient-il en échange de son rôle de groom? Qu'éprouve-t-il, à maquereauter pour le Commandant de cette manière ambiguë? Est-ce que cela le remplit de dégoût, ou est-ce que cela lui fait désirer davantage de ma personne, me désirer davantage?<sup>34</sup>» D'un autre côté, le Gardien s'implique dans une relation sexuelle illégale avec June à la demande de Serena afin que la Servante tombe enceinte. Néanmoins, à la longue, Nick semble aimer June et ressentir de la jalousie, entre autres lorsqu'elle sort chez Jézabel avec le Commandant. En revanche, à la suite de cet épisode, June commence à entretenir une relation

---

34. Atwood, *ouvr. cité*, p. 305.



cachée avec Nick et les deux semblent y trouver leur compte : « Nous faisons l'amour à chaque fois comme si nous savions sans l'ombre d'un doute qu'il n'y aurait plus jamais d'autres fois, pour l'un ni pour l'autre, avec personne, plus jamais<sup>35</sup>. » Puis, à la fin du roman, June comprend que c'est Nick qui a appelé les Yeux, mais il lui précise qu'il s'agit en vérité de Mayday. À cet instant, elle est confuse dans ses réflexions.

À ce stade, c'est au lecteur d'effectuer le travail final. Est-ce que les indices laissés depuis le début du roman mènent June à un noir destin ou l'amène-t-elle à un avenir plus lumineux ? Est-ce que sa relation avec le Commandant a été découverte ? Est-ce que quelqu'un est au courant des manigances de Serena pour que sa Servante tombe enceinte ? Est-ce que la participation de June avec Mayday a été dévoilée ? Est-ce que Nick a vendu June pour sauver sa peau, ou au contraire l'a-t-il sauvée par amour ? Ici, les réponses ne sont pas fournies au lecteur et c'est ce dernier qui détient le pouvoir final. Personnellement, j'ai choisi de faire confiance à Nick...

### Le pseudo-réalisme, ou comment mettre le lecteur au même niveau que la narratrice

Nous avons pu voir que le pseudo-réalisme de *La servante écarlate* repose sur plusieurs stratégies narratives et discursives, qui concourent à doter cette œuvre de science-fiction d'un pouvoir d'illusion référentielle. Ces différentes stratégies laissent toujours le lecteur au même niveau que la narratrice, c'est-à-dire que le premier n'en connaît jamais plus que la seconde sur l'univers diégétique. Il est possible de penser que l'auteur a choisi cette stratégie discursive afin que le lecteur voie le monde de la même façon

35. Atwood, ouvr. cité, p. 443.

que la narratrice et qu'il vive l'expérience de Gilead de la même manière qu'elle, comme elle la décrit dans cet extrait qui pourrait valoir aussi bien pour Defred que pour le lecteur: «À cause de nos ailes, nos œillères, il est malaisé de regarder en l'air, d'avoir une vue complète du ciel, ou de quoi que ce soit. Mais nous y parvenons, fragment par fragment, un mouvement rapide de la tête, de haut en bas, de droite à gauche. Nous avons appris à voir le monde par hoquets<sup>36</sup>.» Defred explique également la raison de ses retours incessants dans le passé dans une adresse directe au lecteur ou à son destinataire: «Il vous faudra me pardonner. Je suis une réfugiée du passé, et comme les autres réfugiés, je passe en revue les coutumes et les façons d'être que j'ai quittées ou que j'ai été forcée de laisser derrière moi<sup>37</sup>.» Finalement, Defred met carrément en lumière la stratégie discursive du pseudo-réalisme employée dans le roman:

Je voudrais que cette histoire soit différente. [...]. Mais entre-temps, il y a tant d'autres choses qui l'encombrent, tant de chuchotements, tant de spéculations à propos des autres, tant de potins qui ne peuvent être vérifiés, tant de paroles non dites, tant de mouvements furtifs et de secrets. [...] Je regrette qu'il y ait tant de souffrance dans cette histoire. Je regrette qu'elle soit en fragments, comme un corps pris sous un feu croisé ou écartelé de force. Mais je ne peux rien faire pour la changer<sup>38</sup>.

Atwood voulait assurément entraîner le lecteur dans un doute constant par rapport à ce nouvel univers, dans le même état où se trouve Defred. En choisissant cette stratégie discursive, l'autrice a joué d'une grande finesse, puisque le lecteur ne ressent pas la

36. Atwood, *ouvr. cité*, p. 58.

37. Atwood, *ouvr. cité*, p. 379.

38. Atwood, *ouvr. cité*, p. 439-440.

transmission d'informations à propos de ce monde dystopique. De plus, en lui confirmant l'utilisation de cette stratégie, elle fait comprendre au lecteur qu'il est normal qu'il se sente parfois confus devant les évènements, les personnages ou les retours en arrière qui surgissent en cours de lecture. Elle lui fait comprendre que, tout comme Defred, il a un travail de reconstitution à faire : « Ceci est une reconstitution. C'est une reconstitution d'un bout à l'autre<sup>39</sup>. » Il ne tient qu'au lecteur de rester à l'affût des indices disséminés au fil des pages pour comprendre toutes les nuances de cette histoire remplie de noirceur et de lumière.

---

39. Atwood, ouvr. cité, p. 226.

# Le carnaval nordique dans *Du bon usage des étoiles* (2008) de Dominique Fortier

MARILIE GAGNON

étudiante à la maîtrise en lettres, UQAR

Au fur et à mesure que se développent les connaissances de l'Occident sur le Nord, les récits d'exploration éveillent la curiosité des auteurs et autrices, qui revisitent par la fiction les grands événements ayant marqué l'histoire de l'exploration de l'Arctique. Le XIX<sup>e</sup> siècle est, en ce sens, un siècle riche de voyages motivés par la curiosité scientifique, l'élan patriotique et l'ambition expansionniste, ces épisodes historiques ayant entraîné la publication de récits de voyage tels que les *Lettres sur le Nord* de Xavier Marmier<sup>1</sup> ou encore *Voyage d'une femme au Spitzberg* de Léonie d'Aunet<sup>2</sup>. Ces voyages polaires inspirent également des œuvres fictionnelles, notamment l'unique roman d'Edgar Allan Poe, *Les Aventures d'Arthur Gordon Pym* (1838)<sup>3</sup> ou encore quelques œuvres de Jules Verne, entre autres *Les Anglais au Pôle Nord* (1864)<sup>4</sup> et *Le désert de glace* (1866)<sup>5</sup>.

---

1. Xavier Marmier, *Lettres sur le Nord. (Danemark, Suède, Norvège, Laponie et Spitzberg)*, Paris, H. L. Delloye éditeur, 1840.

2. Léonie d'Aunet, *Voyage d'une femme au Spitzberg*, Paris, L. Hachette, 1854.

3. Edgar Allan Poe, *Les Aventures d'Arthur Gordon Pym* [1838], trad. Charles Baudelaire, Paris, Michel Lévy Frères, 1868.

4. Jules Verne, *Les Anglais au Pôle Nord : aventures du Capitaine Hatteras* [1864], Paris, Bibliothèque d'éducation et de récréation, 1899.

5. Jules Verne, *Le désert de glace : aventures du Capitaine Hatteras* [1866], Paris, Bibliothèque d'éducation et de récréation, 1899. Voir aussi Jules Verne, *Robur-le-conquérant*, Paris, Bibliothèque d'éducation et de récréation, 1886.

Ultime voyage mené par le capitaine britannique sir John Franklin, l'expédition Franklin (1845–1848) est l'un des plus grands chapitres de l'histoire de l'exploration du passage du Nord-Ouest<sup>6</sup>. Cherchant à découvrir une route maritime vers l'Orient, les deux navires pourtant bien outillés, le *Terror* et l'*Erebus*, sont peu à peu emprisonnés par les glaces, entraînant le décès de tous les membres de l'expédition. Durant plus d'un siècle, les bâtiments demeurent introuvables<sup>7</sup>. Le sort de l'expédition Franklin a longtemps marqué l'imaginaire<sup>8</sup>, faisant de ce périple l'un des plus grands mystères de l'Arctique<sup>9</sup>. Encore à ce jour, l'ultime voyage de Franklin inspire de nombreuses œuvres littéraires, notamment le roman *Du bon usage des étoiles* de Dominique Fortier (2008)<sup>10</sup>, l'ouvrage jeunesse

6. Dans son ouvrage sur l'histoire de l'exploration de l'Arctique, Pierre Berton affirme: «Of all the Arctic odysseys, the tale of the Franklin search is the most complicated, the most frustrating, and the most ambiguous.» Voir Pierre Berton, *The Arctic Grail. The Quest for the North West Passage and the North Pole, 1818-1909*, Toronto, McClelland and Stewart, 1988, p. 151.
7. L'*Erebus* a été retrouvé en 2014 et le *Terror*, en 2016. Voir James H. Marsh et Owen Beattie, «Recherche de l'expédition Franklin», *L'Encyclopédie canadienne* [En ligne], 7 février 2006, consulté le 3 avril 2024, URL : <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/recherche-de-lexpedition-franklin>.
8. Il existe une vaste documentation portant sur l'expédition Franklin, qu'il s'agisse de biographies, d'ouvrages historiques ou encore d'essais à saveur conspirationniste. Voir entre autres Patricia D. Sutherland (dir.), *Franklin Era in Canadian Arctic History, 1845-1859*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1985; Jeffrey Blair Latta, *The Franklin Conspiracy: Cover-up, Betrayal, and the Astonishing Secret Behind the Lost Arctic Expedition*, Toronto, Dundurn Press, 2001; Anne Pons, *John Franklin: l'homme qui mangea ses bottes*, Paris, Fayard, 2009.
9. Dans son ouvrage *Unsolved Mysteries of the Arctic*, l'explorateur et ethnologue canadien Vilhjalmur Stefansson considère que l'expédition Franklin est l'un des plus grands mystères irrésolus de l'Arctique. Voir Vilhjalmur Stefansson, *Unsolved Mysteries of the Arctic*, Londres, Macmillan, 1938.
10. Dominique Fortier, *Du bon usage des étoiles* [2008], Québec, Alto, coll. «Coda», 2010, 346 p. Désormais, les références à cet ouvrage seront

*Les tombes de glace* de John Wilson (2014)<sup>11</sup> ou encore la récente parution de Fabrice Humbert, *L'expérience des fantômes* (2023)<sup>12</sup>.

En revanche, si le Nord constituait au XIX<sup>e</sup> siècle un vaste territoire partiellement arpenté et difficile à parcourir, il est aujourd'hui cartographié dans son ensemble, si bien que la curiosité initiale, toujours perceptible jusqu'à la moitié du XX<sup>e</sup> siècle<sup>13</sup>, s'émeuse peu à peu. Se développe alors une vision nostalgique du Nord, à l'égard d'un exotisme impossible, les territoires vacants, inconnus et inexplorés étant désormais inexistant<sup>14</sup>. Qui plus est, l'inquiétude partagée quant au réchauffement planétaire transforme la manière dont les territoires nordiques sont perçus. L'Arctique cesse ainsi d'être un lieu de conquêtes, pour s'imposer plutôt comme un territoire à préserver, insaisissable en raison de la rapidité des bouleversements qui s'y opèrent<sup>15</sup>.

---

indiquées par le sigle *BUÉ*, suivi de la page, et placées entre parenthèses dans le corps du texte.

11. John Wilson, *Les tombes de glace. L'expédition disparue de Franklin*, New York, Scholastic, 2014.
12. Fabrice Humbert, *L'expérience des fantômes*, Paris, Gallimard, coll. «Blanche», 2023. D'autres œuvres revisitent cette expédition, notamment Sten Nadolny, *La découverte de la lenteur* [1983], Paris, Grasset, coll. «Cahiers rouges», 2009; Mordecai Richler, *Solomon Gursky* [1989], Montréal, Boréal, 2015; Dan Simmons, *Terreur* [2007], Montréal, Robert Laffont, 2008.
13. En 1948, les dernières îles de l'Arctique sont finalement cartographiées. Voir Leslie H. Neatby et Peter Kikkert, «Exploration de l'Arctique», dans *L'Encyclopédie canadienne* [En ligne], 10 janvier 2007, consulté le 3 avril 2024, URL: <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/arctique-exploration-de-l>.
14. Au sujet de l'exotisme du Nord entendu comme une forme de nostalgie de l'époque des grandes explorations nordiques, voir Jean-Marc Moura, «D'un Nord postmoderne: *Die Schrecken des Eises und der Finsternis* de Christoph Ransmayr», dans Daniel Chartier (dir.), *Le(s) Nord(s) imaginaire(s)*, Montréal, Imaginaire Nord, coll. «Droit au Pôle», 2008, p. 105-113.
15. La littérature inuite porte de nombreux témoignages quant aux bouleversements du climat arctique. Voir entre autres le récent ouvrage de José

Dans le présent article, nous étudierons la manière dont cette angoisse climatique transparait à travers la reprise du récit de l'expédition Franklin, dans le premier roman de Dominique Fortier, *Du bon usage des étoiles* (2008). Pour ce faire, nous analyserons d'abord la manière dont le Nord renverse la hiérarchie initialement établie entre la nature et l'humain, si bien que les éléments nordiques agissants entraînent une carnavalisation de l'univers diégétique. Nous montrerons ensuite comment les protagonistes s'opposent à la dynamique carnavalesque du Nord par la connaissance abstraite du territoire. Nous défendrons ainsi l'hypothèse selon laquelle le carnaval nordique dans *Du bon usage des étoiles* permet de jeter un regard critique sur notre rapport actuel au territoire, cette œuvre d'inspiration historique interrogeant à la fois notre passé, notre présent et notre avenir.

« Partout le blanc » : la mise en place d'un carnaval nordique

Dans son premier roman *Du bon usage des étoiles*, l'autrice québécoise Dominique Fortier revisite les événements de l'expédition Franklin. Fidèle à la progression réelle du voyage, l'intrigue débute en 1845, au moment où le *Terror* et l'*Erebus* quittent le port de Greenhithe en Angleterre à la conquête du passage du Nord-Ouest. Relatée par trois voix narratives enchevêtrées, l'histoire rassemble des extraits du journal de bord fictif du commandant Francis Crozier, des pastiches des récits de voyage du capitaine Franklin ainsi que des passages narrés par une voix narrative omnisciente, qui raconte le quotidien des marins et de lady Jane, l'épouse de Franklin demeurée en Angleterre.

---

Gérin-Lajoie, Alain Cuerrier, Laura Siegwart Collier et Esther Lévesque (dir.), *Le caribou n'a plus le même goût. Les aînés Inuits observent les changements climatiques*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 2024.

Le journal fictif du capitaine Crozier offre un point de vue unique sur le déroulement de l'intrigue, en ce qu'il pose un regard critique et rétrospectif sur l'organisation de l'expédition, ses motifs, ses objectifs. Crozier met ainsi en relief la visée expansionniste de l'entreprise, observation qui n'est pas dénuée d'ironie :

Avant nous, le paysage grandiose fait de glace et de ciel n'existait pas ; nous le tirons du néant où il ne retournera jamais, car désormais il a un nom. S'il n'y a devant nous que le vide, le chemin parcouru fourmille d'observations, de relevés, de précisions ; il a rejoint le domaine toujours grandissant de ce qui est nôtre sur cette Terre. (*BUÉ*, p. 43)

L'abondance de termes soulignant la nécessité de consigner à l'écrit les données géographiques montre que la cartographie est au cœur de cette quête. Il s'agit d'une prise de possession politique, signalée par la présence du drapeau britannique en terre arctique, mais aussi d'une conquête scientifique, l'étendue des territoires nordiques conquis par l'Empire témoignant du progrès technique des Anglais. Or, cette foi initiale envers le développement de la civilisation européenne s'atténue toutefois au fil du roman, les navires étant emprisonnés par la glace, comme « gibier, traqués, pris au piège, aux abois » (*BUÉ*, p. 44). Après plus de deux ans d'immobilité, Francis Crozier tente de sauver les derniers marins en regagnant la terre à pied, sans succès.

À mesure que le *Terror* et l'*Erebus* s'enfoncent dans le passage du Nord-Ouest, les éléments nordiques jouent un rôle de plus en plus déterminant dans le roman. Tantôt personnage agissant, tantôt décor mouvant et insaisissable, le Nord plonge les protagonistes dans des situations de plus en plus périlleuses, remettant en question du même coup la confiance aveugle des marins envers la science. L'Arctique possède ses lois, ses conditions et son



tempérament, auxquels il faut être alerte pour espérer survivre : y habiter et le connaître par cœur demande un grand sens de l'adaptation, voire une modification complète de la perception du monde. Cette plasticité est précisément ce qui caractérise le Nord dans le roman de Dominique Fortier. Les éléments polaires apparaissent à la fois comme insaisissables et transformateurs, selon les mots de Francis Crozier :

L'hiver est une créature redoutable, qui mord, griffe, ronge et dévore ses victimes à petit feu. Il fait fendre les clous, et éclore dans les glaces et sur le verre des floraisons délicates comme des dentelles à la beauté maléfique, il engourdit les membres et l'esprit, et jusqu'à l'âme qui bientôt ne souhaite plus que se fondre dans ce tout silencieux dont la pureté meurtrière semble repos et paix. (*BUÉ*, p. 254-255)

Impitoyables et violents, le froid, le gel et le blizzard deviennent imprévisibles. Cette grande malléabilité du Nord culmine en une complète personnification de l'hiver, par l'apparition onirique d'une dame blanche qui danse sur le pont des navires et qui est présentée comme « légère, gracieuse, insaisissable » (*BUÉ*, p. 185).

À travers cette représentation du Nord comme un monde agité et terrible, *Du bon usage des étoiles* reprend un lieu commun du récit de voyage polaire, soit le mythe de la terre surpuissante, qui traverse les récits d'exploration du XIX<sup>e</sup> siècle. En ce sens, dans son article sur les récits de voyage de Xavier Marmier et Léonie d'Aunet dans l'archipel du Svalbard, Amilcare Cassanello identifie le motif de la terre surpuissante comme un élément susceptible de bouleverser tous les repères géographiques des personnages et d'engendrer diverses situations périlleuses tout au long du voyage :

Autant que l'idée de la mort, ce qui terrorise les voyageurs qui abordent au Spitzberg est la révélation de leur impuissance

face à une nature impitoyable qui ne se soucie pas de l'humain. Les explorateurs et scientifiques de ce début du XIX<sup>e</sup> siècle supportent courageusement les privations, les fatigues et les dangers de leurs périples, tant qu'ils sont persuadés de faire triompher les valeurs de l'Homme civilisé. Mais pour eux, le Nord extrême a cela d'insoutenable qu'il nie la suprématie de l'humain<sup>16</sup>.

Le voyage polaire est un périple fait de dangers, où l'on côtoie la mort de près, si bien que le territoire nordique agit sur le corps et l'esprit des voyageurs, entraînant ainsi une lutte contre un environnement hostile. Perdu au milieu d'un « piège blanc qui s'était refermé autour du *Terror* et de l'*Erebus* » (BUÉ, p. 289), Crozier présente ainsi le Nord comme une « créature de gel qui envahit l'être et glace jusqu'au cœur », couvrant « toutes les surfaces [...] [d'une] moisissure flétrie » et rongant le métal et la peau des marins (BUÉ, p. 255).

La reprise de ce lieu commun du récit de voyage polaire produit de multiples renversements dans la diégèse, si bien que nous pouvons poser que le Nord entraîne une carnavalisation de l'univers diégétique. Le Nord, élément agissant et labile, imprime sa marque durable sur l'habillement et le corps des personnages, ceux-ci étant de plus en plus meurtris, malades et affaiblis, au fil de l'intrigue, jusqu'à devenir les acteurs d'un carnaval. Les nombreuses corvées qui meublent le quotidien des marins leur inflige d'importantes blessures, dont la description donne lieu à une métaphore centrale : l'équipage semble fardé, costumé pour prendre part à son insu à un bal lugubre dont il ignore l'existence. L'apparence macabre des matelots est décrite par Francis

16. Amilcare Cassanello, « La Commission scientifique du Nord et les relations de voyage de Xavier Marmier et de Léonie d'Aunet », dans Daniel Chartier (dir.), *Le(s) Nord(s) imaginaire(s)*, ouvr. cité, p. 137.

Crozier de la façon suivante: « Ce matin, on ne compte plus les nez rouges ou violacés, les mentons blancs comme de la farine, les lobes noircis par le froid. L'hiver a imposé à l'équipage un sinistre maquillage de carnaval. » (*BUÉ*, p. 184) De plus en plus compromise, la santé des membres de l'équipage signale le début d'un lent dépérissement qui découle de l'inversement progressif des rapports hiérarchiques entre humain et nature. Ce renversement central engendre une foule de subversions symboliques et temporelles typiquement carnavalesques, qu'il s'agit à présent de relever.

Chez Bakhtine, tel que présenté dans son ouvrage *La poétique de Dostoïevski*, la carnavalesque consiste en un passage des formes de la fête populaire du carnaval dans la littérature, par la reprise de ses rituels, de son esprit, de son ambiance ainsi que de ses images ambivalentes. Selon Bakhtine, il s'agirait ainsi d'une « transposition du carnaval dans la littérature » par laquelle sont restituées des « images artistiques » du carnaval dans le texte<sup>17</sup>. Les multiples renversements hiérarchiques et symboliques, les contrastes et l'ironie sont quelques caractéristiques de la carnavalesque que nous trouvons dans *Du bon usage des étoiles*, précisément engendrées par l'action du Nord dans l'intrigue. En ce sens, il est possible de lire, à travers la description que propose la voix narrative omnisciente du décès de John Franklin, un renversement hiérarchique et symbolique qui s'opère par l'emprise du Nord :

La glace eut tôt fait de se reformer, cristalline, par-dessus la dépouille de sir John. Pendant des mois, on put voir en transparence, sous une couche de glace protectrice un peu semblable au verre qui sépare du public les artefacts précieux conservés dans les musées, les couleurs du drapeau recouvrant le capitaine. Ainsi exposé, le pavillon semblait signifier sans

17. Mikhaïl Bakhtine, *La poétique de Dostoïevski*, Paris, Seuil, 1970, p. 169.

équivoque que c'était la glace qui avait pris possession de l'expédition de Sa Majesté, et non pas l'inverse. (BUÉ, p. 232)

Cette scène constitue un pivot dans l'intrigue du roman : il s'agit d'une véritable détronisation du « héros de l'Arctique », destitué de son rôle de conquérant pour être figé par la glace. Le dépouillement du pouvoir d'un personnage d'autorité est un rituel typiquement carnavalesque. Selon Bakhtine, il consiste à inverser les positions hiérarchiques le temps du carnaval afin de réaffirmer les statuts sociaux par la suite, la fête agissant comme une sorte de soupape permettant de transgresser les lois et les interdits, pour une durée déterminée. Ainsi, toujours selon Bakhtine, « [i]l y a, à la base de l'acte rituel de l'intronisation-détronisation, la quintessence, le noyau profond de la perception du monde carnavalesque : *le pathos de la déchéance et du remplacement, de la mort et de la renaissance*. Le carnaval est la fête du temps destructeur et régénérateur<sup>18</sup> ». Dans *Du bon usage des étoiles*, il est ainsi possible d'observer non pas un renversement des classes sociales chez les humains d'une même société, mais plutôt une permutation entre humain et nature. Il s'agit bien du Nord qui prend possession de l'expédition, revirement contraire au but initial du voyage, ce qui entraîne la carnavalisation de l'univers diégétique du roman, par cette puissance conférée aux éléments arctiques.

Ce bouleversement du rapport entre humain et nature entraîne la création d'images contradictoires, conformément aux images carnavalesques qui, selon Bakhtine, « sont toujours doubles, réunissant les deux pôles du changement et de la crise<sup>19</sup> ». Lorsque les marins tentent de hisser les navires sur la glace pour l'hiver, Francis Crozier les compare d'abord à « des enfants qui

18. Mikhaïl Bakhtine, *La poétique de Dostoïevski*, ouvr. cité, p. 172.

19. Mikhaïl Bakhtine, *La poétique de Dostoïevski*, ouvr. cité, p. 174.

s'apprêteraient à construire un homme de neige» (*BUÉ*, p. 183), puis à des silhouettes figurant sur d'anciennes gravures :

Pendant une seconde, j'ai eu l'impression de voir prendre vie devant mes yeux l'une de ces gravures anciennes représentant des forçats condamnés sur les galères romaines, à cette exception près que ces prisonniers-ci, chassés du navire, étaient forcés de le faire progresser de façon plus pénible encore. (*BUÉ*, p. 183)

L'équipage, présent dans l'Arctique au nom de l'Empire britannique et du perfectionnement scientifique de l'Angleterre, est ici comparé à des vestiges, à un groupe d'anciens prisonniers romains. Cette image permet de condenser simultanément plusieurs temporalités, tout en remettant en question l'idée de progrès. Comparés à des captifs et à des apparitions du passé, ces hommes n'évoluent ni dans le temps ni dans l'espace.

Les personnages entrent donc dans un monde nouveau où leurs repères se délittent, jusqu'aux données magnétiques qui ne cessent de se brouiller à mesure qu'ils approchent du pôle. Dans le passage du Nord-Ouest, le monde se renverse, entraînant dans ce mouvement l'inversion des symboles habituels, devenus désuets. En ce sens, Francis Crozier dépeint le monde polaire, dans son journal, comme un lieu qui bouleverse la perception habituelle du monde : «La mer qui nous entoure, toujours recouverte de glace, n'a rien perdu de sa blancheur, ce qui fait qu'on pourrait croire qu'un géant facétieux ou distrait a renversé le globe pour déverser dans la voûte céleste les eaux bleues de l'océan, jetant dans celui-ci le blanc des nuages.» (*BUÉ*, p. 144) Face aux multiples renversements opérés par les éléments nordiques dans le roman, l'adaptation et la transformation semblent être les seules manières d'habiter le territoire afin d'assurer la survie de l'expédition, apprentissage à l'égard duquel les explorateurs manifestent tous

une certaine réserve, à l'exception de Francis Crozier. Réticents face aux nouveaux repères qu'imposent les éléments nordiques, les marins sont progressivement destitués de leur rôle d'explorateurs par l'action agissante du Nord, la reprise de ce lieu commun du récit de voyage polaire permettant de mettre en place une carnavalisation de l'univers diégétique.

### Le Nord : un *surcarnaval* ?

Après avoir montré en quoi il y a carnavalisation dans *Du bon usage des étoiles*, il importe maintenant de déterminer quelles sont les modalités de ce carnaval nordique et s'il est possible de parler d'une relativité des positions hiérarchiques qui opposent l'humain à la nature. Nous verrons que dans ce roman, les marins résistent à la carnavalisation, refus qui se manifeste principalement à travers leur manière de cartographier le territoire arctique, devenue caduque.

Les cartes occupent une place centrale dans le roman : plusieurs expéditions visant à dresser des relevés magnétiques ont lieu sous l'ordre de Francis Crozier, tandis qu'en Angleterre, lady Jane élabore des cartes complexes qui retracent le parcours de tous les explorateurs dont elle admire les découvertes. Les études attentives de lady Jane lui permettent de créer « une carte des possibles » (*BUÉ*, p. 105), sorte de « mappemonde en palimpseste<sup>20</sup> » des voyages antérieurs menés par les grands explorateurs britanniques de l'Arctique, notamment Parry, Ross et Scoresby (*BUÉ*, p. 105). À ces tracés abstraits, fragiles bien que soigneusement calculés, s'oppose la connaissance empirique du territoire des Inuits, qui

20. Nous empruntons l'expression à Sylvie Requemora, qui la reprend elle-même du spécialiste de la littérature viatique de la Renaissance, Frank Lestringant. Voir Sylvie-Requemora, « L'espace dans la littérature de voyages », dans *Études littéraires*, vol. 34, n<sup>os</sup> 1-2, hiver 2002, p. 260.

s'adaptent aux éléments, les utilisant pour s'abriter, se réchauffer, se nourrir.

Cet arpentage intime et concret du territoire, que le géographe Louis-Edmond Hamelin appelle «la géographie par les pieds» dans l'article «Renversements décoloniaux de la cartographie de l'Arctique» de Daniel Chartier<sup>21</sup>, est méprisé par les navigateurs. Selon la majorité des membres de l'équipage, sir John Franklin y compris, l'adaptabilité est une preuve de régression. Lors d'une conversation enfiévrée pendant un banquet sur l'un des navires, l'officier de marine Des Vœux martèle les propos suivants :

La civilisation ne consiste pas à se soumettre aux caprices de la Nature, [...] mais à la forcer à se plier à nos besoins, à la maîtriser et à la contraindre. [...] C'est ainsi que l'on construit des bateaux capables de fendre la glace plutôt que de se contenter de l'arpenter, tirés par des chiens. [...] C'est ainsi que l'on construit des villes et des empires. C'est ainsi que l'on triomphe du chaos et que l'on assure le règne de l'ordre!  
(*BUÉ*, p. 122-123)

Or, ces Inuits, considérés comme l'envers de la civilisation, sauveront Francis Crozier et quelques hommes surpris par un blizzard alors même qu'ils effectuaient une sortie de terrain pour établir des relevés magnétiques, la prise de données étant selon eux une manière complète et rigoureuse d'appréhender le territoire nordique. À la cartographie théorique et mathématique des marins anglais s'oppose donc l'arpentage concret et sensible des Inuits, à l'affût des éléments naturels, si bien que du point de vue des Inuits du roman, le Nord n'entraîne pas de véritable carnavalisation.

---

21. Daniel Chartier, «Renversements décoloniaux de la cartographie de l'Arctique», *Captures*, vol. 5, n° 1, mai 2020.

Conscients de la prédominance des éléments naturels, les Inuits s'y adaptent et par conséquent, survivent. Chez les explorateurs européens, l'inverse se produit: les marins refusent de se soumettre aux lois du Nord, ce qui les entraîne dans un carnaval sinistre, fatal et absolu.

Les bouleversements qui surviennent dans l'intrigue du roman par l'action agissante du Nord ont ceci de particulier qu'ils sont permanents plutôt que de constituer un rituel balisé, comme c'est le cas dans le carnaval. Dans *L'œuvre de François Rabelais*, Bakhtine examine la temporalité du carnaval: «Sur la place publique du carnaval, le corps du peuple sent, avant tout, son *unité dans le temps*, sa *durée ininterrompue* dans celui-ci, son *immortalité historique relative*<sup>22</sup>.» Durant la fête, un temps de suspension est marqué, lors duquel le peuple, en temps normal dominé, est investi d'autorité, éprouvant ainsi collectivement sa force. Or, dans *Du bon usage des étoiles*, c'est le Nord qui, auparavant dominé, colonisé, exploité, devient dominant, si bien qu'il écrase les explorateurs polaires. À chaque étape de leur progression, les marins sont confrontés à leur propre mortalité, si bien que de leur point de vue, le carnaval est permanent, irréversible. Cette microsociété incarnant la civilisation britannique entière se désagrège lentement sous la puissance du froid, de l'isolement et de la folie. À la fin du roman, lorsque Crozier tente de guider les survivants vers la terre ferme, il devient malgré lui témoin de la dégénérescence de ses compagnons de voyage: «Ces êtres désormais presque totalement dépouillés de ce qui faisait d'eux des hommes, édentés, incapables de se nourrir et de se déplacer, semblent revenus par quelque horrible ironie du destin au stade de nourrisson; ils quitteront ce monde comme ils

22. Mikhaïl Bakhtine, *L'œuvre de François Rabelais et la culture populaire au Moyen Âge et sous la Renaissance* [1970], Paris, Gallimard, coll. «Tel», 1982, p. 255.



y sont entrés, dépossédés de tout.» (*BUÉ*, p. 333) Ce lent dépérissement montre que le renversement hiérarchique est irréversible, qu'il laisse des marques permanentes empêchant le retour à l'ordre initial. Le caractère absolu du carnaval nordique ainsi que son aspect funeste et inévitable révèlent d'une forme de *surcarnavalisation* de l'univers diégétique : plutôt que de renfermer l'immortalité au cœur même de l'événement singulier, le carnaval est fatal.

Le retour impossible à l'ordre initial est manifeste au dernier passage du roman, lorsque lady Jane attend nerveusement l'arrivée du *Jupiter*, un navire qu'elle a lancé à la recherche de son mari. Dans un mouvement d'agacement, elle renverse sa tasse de thé sur la « carte des possibles » (*BUÉ*, p. 105) mentionnée précédemment. Incarnant la mémoire des explorations polaires britanniques menées tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle dans le Cercle arctique, la carte est subitement effacée par le geste d'impatience de lady Jane. Les tracés de tous ces voyages polaires antérieurs, qui visaient davantage à prendre possession par la désignation arbitraire et par une science aveugle et faillible, sont alors complètement brouillés : « Fleuves, montagnes, détroits, lacs et rivières, côtes, îles et péninsules réels ou imaginaires se fondirent en une seule tache liquide qui noya le territoire arctique tout entier.» (*BUÉ*, p. 338) Le roman se termine sur cette image, ce gommage indiquant un renversement absolu, soit la disparition d'une manière d'habiter et de concevoir le territoire, devenue caduque. Loin de faire les éloges d'un héros légendaire connu pour « a[voir] mangé ses souliers » (*BUÉ*, p. 17)<sup>23</sup>, ce roman présenterait plutôt l'abolition d'un rapport au monde dépassé, qui a entraîné de nombreux décès, que ce

23. Cette expression, qui semble ironique au premier coup d'œil, fait référence à une expédition antérieure de Franklin, dont l'issue a presque été fatale. Voir : Sir John Franklin, *Narrative of a Journey to the Shores of the Polar Sea, in the Years 1819-20-21-22* [1824], London, J. Murray, 1924.

soit par l'orgueil qui retenait les navires de secours au port, ou par la confiance aveugle envers les cartes qui comportaient des erreurs imputées au manque de connaissances des voyageurs antérieurs.

Les dynamiques écologiques au cœur du carnaval nordique

En somme, il y a bel et bien un élargissement des types de «lois» évoquées par Bakhtine, dans *Du bon usage des étoiles*: il s'agit non pas d'inverser les statuts sociaux, mais bien d'opposer la nature à l'humain afin d'en révéler la puissance. En ce sens, cette expédition, menée par des hommes qui incarnent une civilisation entière et dont les navires symbolisent la finesse de la science britannique, connaît une issue fatale ayant un fort pouvoir persuasif. Ainsi, dans *Du bon usage des étoiles*, il s'agirait non seulement de revisiter un événement historique, mais plutôt de donner à lire une seconde histoire en filigrane, qui concerne précisément cette permutableté entre lois naturelles et humaines.

L'intrigue du roman est laissée en suspens, à la toute fin, alors que Francis Crozier signale qu'ils «ne sont plus que trois désormais sous le blanc du ciel.» (*BUÉ*, p. 335) Ce personnage, qui est pourtant un narrateur important tout au long du roman, ne connaîtra pas de fin symbolique comme celle du capitaine Franklin. Les lecteurs et lectrices pressentent plutôt cette mort, imaginant la suite de cette histoire qui se termine sans aboutissement précis. En ce sens, l'intronisation de la nature en tant qu'élément tout-puissant laisse entrevoir son éventuelle détronisation, sa fin. Si le roman insiste sur le caractère inéluctable et permanent de ce carnaval nordique, c'est peut-être pour en laisser présager sa grande précarité, renvoyant ainsi les lecteurs et lectrices du *xxi*<sup>e</sup> siècle à la fragilité des écosystèmes nordiques, à la fonte des glaciers, à la dissipation du pergélisol. En cela, il y a bel et bien un

carnaval nordique dans *Du bon usage des étoiles*, qui met en relief la dégradation de la relation sensible et concrète au territoire. Ce roman qui, au premier coup d'œil, semble d'abord mettre de l'avant la puissance destructrice des éléments nordiques, poserait plutôt un regard critique sur la fragilisation du lien entre humains et écosystème, interrogeant par-là notre rapport actuel au passé, mais surtout à l'avenir.



Achévé d'imprimer en octobre deux mille vingt-quatre  
sur les presses de



Gatineau (Québec).

Regard éthique sur les violences infirmières en milieux de soins  
Jacynthe Drapeau

L'éthique anarchiste  
Guillaume Gagnier-Michel

Une enquête orale sur la mémoire des boîtes à chansons : mode d'emploi  
Émilie Cormier et Simon Desjardins

Conflit sur le front de colonisation : l'apport des réseaux de filiations  
et de sociabilité à l'étude des dynamiques foncières  
Hubert Lemieux

Hypertextualité : analyse de la transposition du conte *Alice au pays des merveilles*  
de Lewis Carroll par Patrick Senécal dans le roman *Aliss*  
Élisabeth Carboneau

Récit d'un «tu-eur». Distance et porosité de l'instance énonciatrice  
dans *Un dieu un animal* de Jérôme Ferrari  
Sara Renard

L'évolution du commerce étranger à Louisbourg  
Antoine Jeuil

Les sphères politiques des peuples samnites : enjeux territoriaux et diplomatiques  
à l'époque classique  
Jérôme Soucy

Les «hommes rouges». L'occurrence d'un terme racisé dans les archives  
de la Louisiane française (1725-1765)  
Simon Desjardins

«Elle est une femme libérée»? Les stéréotypes et préjugés à l'égard  
de l'apparence et du corps des femmes hippies  
Émilie Cormier

Le pseudo-réalisme comme stratégie narrative et discursive  
dans *La servante écarlate* de Margaret Atwood  
Élisabeth Carboneau

Le carnaval nordique dans *Du bon usage des étoiles* (2008)  
de Dominique Fortier  
Marilie Gagnon

